



2025

Rapport d'activité

foyer
notre dame
ASSOCIATION



SOMMAIRE

Le rapport moral du Président, Antoine BREINING	4
Le mot de la Directrice générale, Coralie TIJOU	6
Les services supports (siège social)	7
Ressources Humaines	8
Comptabilité	9
Centre de formation	10
Le Pôle Asile Réfugiés	12
Lédito de la Directrice du Pôle Asile Réfugiés, Amandine BONNE	13
SPADA - Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile	15
HUDA - Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile	18
CADA - Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	21
CPH - Centre Provisoire d'Hébergement	24
IML - Intermédiation Locative	29
Service Insertion Animations	34
AIPR - Action d'Insertion des Personnes Régularisées	38
AGIR - Accompagnement Global et Individualisé des personnes Réfugiées	40
Accueil Ukraine	44
L'équipe juridique	45
La Plateforme Info-Réfugiés	47
Le Pôle Jeunesse	49
Lédito de la Directrice du Pôle Jeunesse, Yasmina FERCHIOU	50
La Maisonnée	51
Les Résidences Jeunes et le dispositif VIA - Vers l'Insertion et l'Autonomie	53
Centre Rosa Parks	55
Dispositif Baux Glissants Jeunes	58
Revue de presse	61



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



2025 a été une fois de plus une année particulièrement riche et dense pour notre Association. Tout d'abord, elle nous a permis de finaliser une étape importante engagée en 2023 par la vente de notre siège historique de la rue des Echasses. Un nouveau chapitre s'ouvre après ce long cheminement qui s'est concrétisé en 2025.

En effet, au mois de juin, le 21 de la rue du Dôme, proche de la Cathédrale, est devenu le nouveau siège de l'Association. L'ensemble des services supports et la Direction générale sont désormais installés à cette adresse. Le 21 rue du Dôme commence à être bien connue par l'ensemble de nos partenaires qui s'habituent à nous retrouver à cet endroit. Ce changement majeur dans l'histoire de notre Association est le fruit d'un travail de près de 3 ans porté avec détermination par les administrateurs et la Directrice Générale.

La chance a voulu que nous ne soyons pas déracinés par ce changement, puisque nous nous retrouvons à 300 m de notre ancienne adresse et proche de la Cathédrale qui veille désormais sur notre destinée.

Bien sûr, parallèlement à ce changement important, la vie et l'activité de l'Association ont continué pour l'ensemble des équipes et différents services. Je souhaite, à ce titre, revenir sur 3 éléments essentiels.

►► Tout d'abord, nous pouvons ensemble nous féliciter et être fiers, toutes et tous, des résultats obtenus lors des évaluations externes de nos 2 résidences jeunes Tomi Ungerer et St Exupéry. Ces évaluations sont diligentées par nos partenaires et réalisées par les instituts totalement neutres et extérieurs. Il est donc d'autant

plus « important » que ces évaluations se révèlent d'un excellent niveau et viennent reconnaître et conforter le professionnalisme de nos équipes.

La pertinence de nos accompagnements et l'attention constante portée aux jeunes accueillis sont relevées. C'est un travail remarquable qui est réalisé sur l'activité historique de notre Association en faveur de la jeunesse.

►► Le second sujet que je souhaiterais aborder est celui de l'élaboration de notre nouveau projet associatif. Il est important pour une Association comme la nôtre de réfléchir à son avenir et de pouvoir inscrire des évolutions ambitieuses. Là encore, il s'agit d'un travail collectif démarré lors d'une journée exceptionnelle d'échanges de l'ensemble des salariés et du Conseil d'Administration. A partir de ces réflexions, nous avons pu tirer de nombreux enseignements et des pistes pour redynamiser nos valeurs. De nombreuses rencontres ont jalonné la construction de ce projet associatif. Il est dorénavant le socle de notre action et le véritable moteur de notre engagement. Il s'articule autour de 4 valeurs fondamentales qui animent nos interventions au quotidien :

- la **solidarité**, pour promouvoir l'entraide et assurer la protection de personnes accompagnées ;
- l'**humanisme**, qui place les valeurs humaines au cœur de nos pratiques et affirme notre aspiration à garantir à chacun une vie digne ;
- la **bienveillance**, indispensable pour la qualité de la relation et de l'accompagnement avec l'autre ;
- la **défense** des personnes, pour faire entendre leur voix et garantir le respect de leur droit.

Ces valeurs ont été largement débattues en Conseil d'Administration et avec l'ensemble des équipes. Je suis particulièrement heureux qu'elles aient fait l'unanimité et qu'elles constituent dorénavant les piliers et les fondements de l'Association Foyer Notre Dame.

►► Un dernier point que je souhaite aborder rapidement est celui de la construction de notre plan stratégique « Ensemble vers 2030 ». Là encore, l'ensemble des salariés a été sollicité pour participer à la construction des pistes de travail pour les 5 prochaines années.

Nous avons fait le choix de nous faire aider par un partenaire extérieur qui nous a permis de prendre du recul par rapport à

notre quotidien et à redonner un nouveau dynamisme à nos actions.

Ce plan a été validé le 17 février dernier et son déroulement débute dans les toutes prochaines semaines. Il sera développé autour d'une dizaine d'orientations retenues qu'on peut inscrire dans deux axes majeurs :

- l'ambition d'élargir nos horizons
- l'ambition d'accroître nos forces.

Nous aurons l'occasion l'an prochain d'évoquer les quelques premiers résultats de ce plan stratégique.

En tout cas, je veux féliciter toutes les équipes et particulièrement la Directrice générale, Coralie TIJOU, d'avoir porté de façon soutenue et avec une implication remarquable tout ce travail. Notre Directrice générale, avec le Comité de pilotage, a mobilisé de façon tout à fait exceptionnelle les équipes. Je l'en remercie et vous remercie toutes et tous d'avoir « porté » ce défi ambitieux.

Je veux, pour terminer, vous dire notre fierté de porter l'Histoire de notre association. Dans ce monde secoué par de nombreux conflits, dans lequel l'atteinte aux libertés fondamentales devient la règle, où la valeur et le respect de la vie sont en permanence remis en cause, où l'outrance l'emporte sur la modération, où, même dans nos démocraties, les excès et l'agressivité sont devenus quotidiens, il est important que des voix s'élèvent et agissent pour montrer que des valeurs fondamentales telles que SOLIDARITÉ, HUMANISME, BIENVUEILLANCE et DÉFENSE DE LA PERSONNE ne sont pas des vains mots.

A travers notre engagement au quotidien, nous militons pour redonner du sens et de l'espoir à ceux que nous prenons en charge.

Accueillir, Héberger, Accompagner et Défendre sont les moyens d'action que vous avez retenus et qui sont inscrits dans notre Projet Associatif. Vous avez aussi beaucoup insisté sur la bienveillance qui doit guider cet engagement.

C'est ce message que nous portons collectivement.

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, salariés, administrateurs, bénévoles et vous, nos partenaires, pour le travail réalisé et pour l'image particulièrement positive que vous donnez de l'Association Foyer Notre Dame, fidèle à ses valeurs au présent, mais aussi ambitieux et tourné vers l'avenir.

Antoine **BREINING**,
Président de l'Association Foyer Notre Dame

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



Assemblée générale 2025



Les membres du Conseil d'Administration



Antoine BREINING, Président, et Coralie TIJOU, Directrice Générale

LE MOT DE LA DIRECTRICE



L'année écoulée a constitué une étape charnière pour notre association. Une année de transition assumée, à la fois exigeante et structurante.

Dans un contexte économique incertain, marqué par une inflation persistante, des tensions budgétaires et une instabilité politique qui fragilisent les politiques publiques, nous avons fait le choix de prendre ce temps pour interroger nos pratiques, clarifier notre cap et consolider les fondamentaux qui fondent notre identité.

Ce positionnement, volontairement lucide et responsable, nous a permis d'aborder cette année 2025 avec sérénité et détermination.

Ce travail s'est concrétisé par l'élaboration de notre nouveau projet associatif. Nous avons conduit une démarche volontairement exigeante et résolument collective, associant étroitement les professionnels et la gouvernance à travers des ateliers de co-construction. Cette dynamique a permis de redéfinir nos valeurs comme un socle commun, partagé

et directement mobilisable dans nos actions.

Dans son prolongement, nous avons construit un plan stratégique à cinq ans, articulé autour de deux ambitions : élargir nos horizons et renforcer nos forces.

►► **Élargir nos horizons**, pour faire plus, faire mieux ou faire autrement, permettrait de s'ouvrir à de nouveaux publics ou de compléter notre offre d'accompagnement.

►► **Accroître nos forces**, c'est à la fois sécuriser le développement de notre association et être plus efficace dans nos actions, au bénéfice de tous les acteurs concernés : salariés, administrateurs, bénévoles et personnes accompagnées.

Ces deux ambitions traduisent une volonté claire : accroître notre impact, conforter notre utilité sociale et adapter notre modèle à un environnement en évolution constante. Elles se déclinent en onze priorités opérationnelles, qui constituent aujourd'hui notre feuille de route.

Dans une approche projet, mobilisant professionnels et administrateurs, la transformation de ces ambitions est, en réalité, un formidable levier d'épanouissement individuel et collectif, pour le plus grand bénéfice des personnes accompagnées par l'AFND. Leur mise en œuvre en 2026 visera à renforcer la transversalité, améliorer l'efficacité collective et garantir un haut niveau de qualité dans l'accompagnement, marqueur central de notre association.

Cette dynamique s'est également traduite par des avancées très concrètes. La recherche de nouveaux locaux pour accueillir le déménagement du CADA, de l'HUDA, du service Insertion Animations et de l'équipe juridique a constitué un chantier majeur de l'année.

Initialement contraint par la décision des propriétaires, ce projet aurait pu être vécu

comme une difficulté supplémentaire dans un contexte déjà tendu. Nous avons choisi d'en faire une opportunité : celle de repenser nos espaces et d'offrir un environnement adapté aux besoins des publics accompagnés.

Ce déménagement illustre notre capacité à transformer une contrainte en levier de développement.

Dès 2025, la création d'un service juridique transversal au sein du Pôle Asile Réfugiés a constitué une avancée structurante dans ce sens. Il permet de renforcer l'appui aux équipes, de sécuriser les parcours des publics accompagnés et de développer notre capacité de plaidoyer. Il contribue également à la diffusion des compétences, en lien avec le développement de notre centre de formation.

Au Pôle Jeunesse, les excellents résultats obtenus lors des évaluations externes des FJT viennent objectiver la qualité du travail mené. Ils confirment le professionnalisme, l'engagement et l'exigence des équipes au service des jeunes accompagnés.

Je vous laisse découvrir à travers ces pages la richesse des actions menées en 2025 par nos deux pôles et par l'ensemble des services.

Toutes ces avancées reposent sur l'engagement constant de l'équipe de direction et de l'ensemble des professionnels. Je tiens à saluer leur capacité à articuler vision stratégique, rigueur opérationnelle et mobilisation collective dans une période particulièrement dense.

Aujourd'hui, nous savons où nous allons. Nous avons un cap, des priorités et des moyens pour agir. Il nous appartient désormais de transformer ces orientations en réalisations concrètes, fidèles à nos valeurs et à nos ambitions.

Coralie **TIJOU**,
Directrice générale



Coralie TIJOU, Directrice générale



Assemblée générale 2025

SERVICES SUPPORTS SIÈGE SOCIAL



RESSOURCES HUMAINES

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service des Ressources Humaines est un service support de l'AFND. Rattaché au siège, son équipe est composée de trois personnes :

- une chargée des ressources humaines, interlocutrice privilégiée pour toutes les questions en lien avec la gestion des compétences (*recrutements, embauches, intégration, formations, médecine du travail...*);
- une chargée paie et administratif RH, interlocutrice privilégiée pour toutes les questions - *entre autres* - en lien avec la paie, la mutuelle, la prévoyance, etc. ;
- une responsable des ressources humaines pour coordonner l'intégralité des activités RH, interlocutrice privilégiée de la Direction, des chefs de services et du CSE.

En 2025, le service RH a poursuivi sa mission au service des salariés, des managers et de la direction :

- accompagnement des managers et

soutien aux équipes dans le cadre des recrutements, de l'intégration et du suivi des salariés ;

- pilotage de la politique de développement et de gestion des compétences, à travers un accompagnement régulier des managers dans leurs fonctions ;
- organisation des élections professionnelles, depuis la préparation en amont jusqu'à la proclamation des résultats ;
- adaptation aux évolutions opérationnelles du service, liées au départ de la Directrice des Ressources Humaines et à l'arrivée de la Responsable des Ressources Humaines ;
- contribution aux évaluations externes et audit Qualiopi pour le Centre de Formation ;
- participation au dialogue social et communication interne (*prévention santé-sécurité, politique de mobilité*

interne, notes d'information et de direction, négociations annuelles obligatoires, réunions CSE, visite de la majorité des sites pour mise à jour et vérifications des affichages obligatoires...);

- démarrage de la transition vers la CCN66, avec un premier travail d'analyse et d'adaptation des pratiques existantes et de sécurisation des aspects réglementaires et contractuels ;
- accompagnement individuel des salariés dans le cadre de leurs prises de fonction, de leur parcours professionnel et des situations particulières ;
- contribution à la production d'éléments pour le bilan annuel de l'association.

Par son positionnement transversal, l'équipe RH constitue une fonction ressource pour l'ensemble des acteurs de l'association, en articulant accompagnement des salariés et des managers, cadre réglementaire et évolutions organisationnelles, au service du projet associatif.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Au 31 décembre 2025, l'Association comptait 159 salariés, dont 153 salariés en CDI, 5 salariées en CDD et 1 stagiaire.

Sur l'ensemble des effectifs, 31% sont des hommes (49 hommes) et 69% sont des femmes (110 femmes).

En 2025, l'AFND a embauché 47 salariés, dont 34 salariés en CDI, 12 salariés en CDD et 1 personne en apprentissage.

40 salariés sont sortis (dont 29 sorties de salariés en CDI et 1 salarié en contrat d'apprentissage, soit en moyenne environ 3 sorties par mois).

Le taux de remplacement des CDI a été de 117%, ce qui indique le remplacement des salariés en CDI, et l'ouverture de nouveaux postes, notamment au sein du service AGIR.

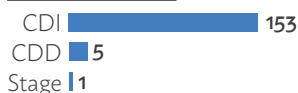
De 2015 à 2025, les effectifs sont passés de 95 à 159 personnes au 31 décembre 2025. L'effectif moyen annuel est de 144,14 ETP.

PERSPECTIVES

En 2026, le service RH sera fortement mobilisé par le changement de convention collective : une attention particulière sera portée sur l'information aux salariés, sur la prise en compte des impacts individuels et collectifs, ainsi que sur le dialogue avec les instances représentatives du personnel.

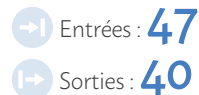


Types de contrats :



Dont :

5 passages d'un CDD à un CDI
3 mobilités internes



Exercice	2025	2024	2023	2022
Effectif moyen annuel	144,14	157,56	163,02*	159,23

* 162,93 avant re-calcul données Urssaf (2023)



Recrutement :

41 offres d'emploi diffusées systématiquement sur plusieurs canaux

7 flashs emploi internes pour recueillir les souhaits de mobilité

77 entretiens de recrutement ont été réalisés par notre service, en soutien aux managers

76 contrats ou avenants rédigés



plus de **280** départs en formation (hors formations qualifiantes)



89 rendez-vous effectifs avec la médecine du travail



1852 fiches de paies réalisées sur l'année

l'association.

Enfin, l'équipe RH poursuivra sa mission ressource et transversale, afin de soutenir une action collective cohérente et efficiente, au service des missions de l'association.

COMPTABILITÉ

PRÉSENTATION DU SERVICE

En 2025, le service comptabilité a poursuivi et renforcé la structuration de son organisation interne, avec un accent particulier porté sur la formalisation des procédures, la sécurisation des pratiques et l'amélioration de la coordination interservices. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans une logique de renforcement du contrôle interne et de professionnalisation des pratiques.

1. STRUCTURATION DES PROCÉDURES ET SÉCURISATION DES PRATIQUES

L'exercice 2025 a donné lieu à un travail approfondi de formalisation des procédures, constituant un levier essentiel de structuration et de maîtrise des risques.

Plusieurs procédures structurantes ont ainsi été élaborées et déployées.

- La procédure de gestion des sinistres encadre désormais de manière formalisée le traitement des sinistres affectant les logements et les véhicules de l'association notamment. Elle garantit la traçabilité des opérations, sécurise les échanges avec les assureurs et clarifie les modalités d'intervention des différents acteurs concernés.
- La procédure de suivi des logements définit un cadre homogène pour la gestion des entrées, modifications et sorties de logements. Elle vise à fiabiliser les données administratives et financières, à renforcer la coordination entre les services et à assurer une traçabilité complète des informations et des documents, en s'appuyant notamment sur des outils partagés.
- La procédure de contrôle des factures d'achats définit un dispositif rigoureux, fondé sur une répartition claire des rôles entre comptabilité et services prescripteurs. Elle encadre les vérifications avant enregistrement, garantissant la fiabilité des dépenses et de l'information comptable.
- Les procédures relatives à la gestion des caisses, finalisées et mises en application en 2025, permettent de renforcer l'encadrement des flux financiers en espèces et de sécuriser les pratiques associées.

Par ailleurs, la démarche de structuration se poursuit avec les travaux engagés sur la gestion des immobilisations, dont la formalisation interviendra sur l'exercice suivant. Cette procédure vise à garantir un suivi et une comptabilisation rigoureux des biens immobilisés tout au long de leur cycle de vie, ainsi qu'à assurer la fiabilité de l'inventaire et la concordance entre données physiques et comptables.

2. AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION ET RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE

Dans un contexte de développement du cadre procédural, une attention particulière a été portée à l'appropriation des outils par les services.

À ce titre, un dispositif de centralisation et de diffusion des procédures a été mis en place, sous la forme d'un tableau de suivi partagé avec l'ensemble des chefs de service. Cet outil permet :

- de disposer d'une vision consolidée et actualisée des procédures en vigueur,
- de garantir un accès direct aux documents dans leur version la plus récente,
- et de renforcer la lisibilité du cadre de fonctionnement.

Cette initiative contribue à améliorer la transparence, à fluidifier la circulation de l'information et à sécuriser les pratiques à l'échelle de l'ensemble des services.

3. MAINTIEN DES MISSIONS FONDAMENTALES ET RESPECT DES OBLIGATIONS

L'ensemble de ces travaux structurants a été mené en parallèle des missions quotidiennes du service, notamment la production comptable et le respect des échéances réglementaires.

Le service a ainsi assuré :

- la tenue courante de la comptabilité ;
- le respect des échéances annuelles (*bilan, budget, situations budgétaires*) ;
- l'accompagnement des services dans le suivi financier de leurs activités.

En 2025, l'activité comptable s'est traduite par :

- 175 186 lignes d'écritures comptables enregistrées,
- 406 comptes fournisseurs mouvementés.

Ces volumes témoignent d'une activité soutenue, menée dans un cadre de plus en plus structuré et sécurisé.

4. ÉVOLUTION ET MONTÉE EN COMPÉTENCES DU SERVICE

En 2025, la formalisation des procédures et le renforcement du cadre de gestion ont contribué à une montée en compétences du service comptabilité.

Cette dynamique s'est traduite par une meilleure appropriation des exigences réglementaires applicables aux ESSMS et une implication renforcée dans les travaux de clôture et de suivi du bilan.

Elle a également permis de professionnaliser les pratiques, de clarifier les attendus et de sécuriser les opérations comptables au quotidien, notamment à travers la mise en application des évolutions réglementaires intervenues en 2025.

PERSPECTIVES 2026

En 2026, le déploiement des outils Yooz et du logiciel comptable se poursuivra, avec l'ambition d'en exploiter de nouvelles fonctionnalités encore non activées à ce jour, dans un objectif constant de gain de temps, de fiabilisation des données et de soutien accru aux services.

Le service poursuivra également la formalisation des procédures, avec un recentrage sur les processus à dominante comptable, afin de structurer davantage l'organisation interne du service et de renforcer la sécurisation des pratiques.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée au développement d'outils d'analyse et de suivi, afin de renforcer la lecture et l'exploitation des données comptables. Cette évolution permettra de soutenir davantage le pilotage financier et d'amorcer une approche plus analytique des données, en complément des missions de production comptable.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



175 186 lignes d'écritures comptables enregistrées
406 comptes fournisseurs mouvementés.

CENTRE DE FORMATION

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Centre de formation de l'Association Foyer Notre Dame s'inscrit pleinement dans le projet associatif et dans ses missions historiques en matière d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion des personnes migrantes et en situation de vulnérabilité. Créé afin de répondre aux besoins croissants de professionnalisation des acteurs de terrain, le centre propose une offre spécialisée autour des thématiques liées aux migrations, au droit des étrangers, à l'asile, à l'insertion sociale et à l'accompagnement des publics fragilisés. Il s'adresse à un public diversifié composé de professionnels du secteur social et médico-social, de salariés associatifs, de bénévoles,

de partenaires institutionnels ainsi que de toute personne souhaitant approfondir ses connaissances dans ces domaines.

Les formations proposées visent à transmettre des savoirs théoriques et pratiques, à renforcer les compétences des intervenants et à favoriser une meilleure compréhension des enjeux contemporains liés aux parcours migratoires, aux droits fondamentaux et aux dispositifs d'accompagnement. Le centre attache une importance particulière à l'ancrage de ses formations dans les réalités de terrain et dans l'expérience professionnelle de ses formateurs. Afin de garantir la qualité de ses prestations, le centre de formation est

certifié Qualiopi. Cette certification atteste de la conformité de ses processus aux exigences du Référentiel national qualité et permet aux stagiaires de bénéficier, sous conditions, de financements par les opérateurs de compétences. Elle constitue un cadre structurant pour l'organisation des formations, l'évaluation des actions menées et l'inscription du centre dans une démarche d'amélioration continue. En lien étroit avec les équipes de l'association, le centre participe ainsi à la diffusion des savoirs, à la montée en compétences des acteurs et à la promotion de pratiques professionnelles respectueuses des droits et des parcours des personnes accompagnées.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



61 Participants

3,9/4 de satisfaction générale des stagiaires



11 formations dispensées en 2025

ACTIVITÉS DU SERVICE

UNE ANNÉE DE TRANSITION ET DE RÉORGANISATION

L'année 2025 a été une période charnière pour le centre de formation, marquée par d'importants changements organisationnels et humains. Le départ de sa responsable en début d'année a conduit à une réorganisation rapide de la gouvernance de l'organisme. La reprise de la responsabilité par le Chef du service juridique transversal et son intégration au sein du Pôle Asile Réfugiés a permis d'assurer la continuité de l'activité, de sécuriser la certification Qualiopi et de conduire une phase de restructuration du fonctionnement et de l'offre de formation. Cette période de transition s'est inscrite dans un contexte de forte évolution, nécessitant à la fois une gestion opérationnelle immédiate et une réflexion stratégique sur l'avenir du centre.

MAINTIEN DE LA CERTIFICATION QUALIOPi

L'un des enjeux majeurs de l'année a été la préparation et la réussite de l'audit de surveillance Qualiopi, réalisé au mois de mai 2025. Cet audit a été validé avec succès, permettant de maintenir la certification qualité du centre de formation. Cette validation a confirmé la conformité

des procédures mises en œuvre, la qualité de l'organisation pédagogique et administrative ainsi que la pertinence des dispositifs d'évaluation et d'amélioration continue. Elle a également permis de sécuriser l'accès aux financements pour les actions de formation et de renforcer la crédibilité du centre auprès de ses partenaires et de ses publics.

ÉVOLUTION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'année 2025 a été marquée par une évolution importante de l'équipe pédagogique. Le formateur historique du centre a quitté l'association en cours d'année, entraînant une période de fragilisation de l'activité et une adaptation du calendrier des formations. À partir de septembre 2025, deux juristes ont souhaité dédier une partie de leur temps de travail aux activités de l'organisme. Cette recomposition de l'équipe a permis la reprise progressive du programme en fin d'année, ainsi qu'un travail d'harmonisation des pratiques pédagogiques et de structuration des outils internes.

Il est maintenant géré de manière coordonnée au sein du service juridique transversal, permettant de mieux valoriser les compétences de l'équipe avec un

programme de formations largement remanié.

ACTIVITÉ DE FORMATION ET INDICATEURS 2025

Malgré ce contexte de transition, l'activité de formation s'est poursuivie de manière significative. Au cours de l'année, 11 formations ont été dispensées, rassemblant 61 stagiaires, et la note globale de satisfaction des participants s'élève à 3,9 sur 4. Cela témoigne d'un niveau très élevé de satisfaction quant à la qualité des contenus, de l'animation et de l'organisation des formations. Parmi les principaux contenus proposés figurent notamment :

- les « *Essentiels de la demande d'asile* », destinés à renforcer les connaissances des professionnels sur les procédures. Cette formation est notamment proposée à tous les nouveaux arrivants de l'association afin de leur apporter le socle de connaissance nécessaire à la compréhension du contexte ;
- les droits et les parcours des demandeurs d'asile ;
- la « *Réunification familiale* », centrée sur les cadres juridiques et les pratiques d'accompagnement des familles ;

CENTRE DE FORMATION

- la formation sur « *L'Afghanistan* », consacrée au contexte géopolitique, aux parcours migratoires et aux spécificités de l'accompagnement des personnes originaires de ce pays.

Ces formations ont constitué une base de travail pour une refonte plus approfondie de l'offre prévue à compter de 2026.

REFONTE DU CATALOGUE 2026

En parallèle de l'activité courante, un chantier structurant a été engagé au second semestre 2025 avec la refonte complète du catalogue de formations 2026. Ce travail a consisté à repenser l'architecture de l'offre, à actualiser les contenus, à clarifier les objectifs pédagogiques et à mieux structurer les parcours proposés. Le nouveau catalogue a été finalisé et mis en ligne sur le site internet de l'association en fin d'année 2025. Ce travail constitue une étape déterminante dans la redéfinition de l'identité pédagogique du centre et dans son positionnement pour les années à venir.

PERSPECTIVES POUR 2026

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique ambitieuse de consolidation, de structuration et de développement du centre de formation. Elle devra permettre à la fois de renforcer la qualité des actions proposées, d'élargir l'offre de formation et de sécuriser durablement la certification qualité. La priorité pour l'année à venir est de poursuivre la refonte des formations existantes et le déploiement d'une offre largement renouvelée. Les programmes reconduits en 2025, notamment les « *Essentiels de la demande d'asile* », la formation sur la « *Réunification familiale* » et celle sur « *L'Afghanistan* », feront l'objet d'une réécriture complète des contenus et des supports pédagogiques afin de tenir compte des évolutions législatives, des pratiques professionnelles et des besoins des acteurs de terrain. Parallèlement, le catalogue 2026 marque une diversification significative de l'offre, avec l'inscription de nouvelles formations thématiques telles que :

- « *Parcours migratoires* »
- « *Pacte européen sur la migration et l'Asile* »
- « *Déchiffrer les actes administratifs et décisions de justice en droit des étrangers* »
- « *Le statut de l'enfant dans les demandes d'asile familiales* »

Au total, 21 formations sont inscrites au programme 2026, traduisant une

volonté affirmée d'élargir les champs d'intervention du centre, de répondre à l'actualité des politiques migratoires et de proposer des contenus adaptés aux enjeux professionnels contemporains.

et partenaires aux nouvelles thématiques proposées et d'accroître la visibilité du centre auprès des publics ciblés.

Enfin, un axe majeur de travail concernera la préparation de l'audit de renouvellement

Le calendrier des formations 2026

JANVIER

- 15/01 Les essentiels de la demande d'asile
- 22/01 Les conditions matérielles d'accueil
- 29/01 Les demandes de titre de séjour concomitantes à la demande d'asile

FÉVRIER

- 05/02 Le règlement Dublin III à l'heure du Pacte Migration et Asile
- 12/02 Personnes déboutées de la demande d'asile : quelles perspectives et quels droits ?

MARS

- 19/03 Réunification familiale
- 26/03 Les demandes d'asile liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre

AVRIL

- 09/04 L'Ukraine
- 30/04 Les violences sexistes et sexuelles dans la demande d'asile

MAI

- 21/05 Le statut de l'enfant dans les demandes d'asile familiales
- 28/05 Déchiffrer les actes administratifs et décisions de justice en droit des étrangers

JUIN

- 04/06 Aperçu pratique du droit des étrangers

SEPTEMBRE

- 17/09 Les violences liées au parcours migratoire
- 24/09 Pacte européen sur la Migration et l'Asile : quelles conséquences concrètes sur le droit des étrangers en France et en Europe ?

OCTOBRE

- 01/10 Le régime des OQTF
- 08/10 Les essentiels de la demande d'asile
- 15/10 Les demandes de titre de séjour concomitantes à la demande d'asile

NOVEMBRE

- 05/11 Le Soudan
- 19/11 Le Bangladesh

DÉCEMBRE

- 03/12 L'Afghanistan
- 10/12 La Géorgie

Thématique des formations :

- juridiques
- géopolitique / motifs demande d'asile
- actualités

Dans une logique de structuration durable, l'année 2026 sera également consacrée au renforcement des compétences pédagogiques de l'équipe. Une formation de formateur sera dispensée aux professionnels du centre, afin d'harmoniser les pratiques, de développer les compétences en ingénierie pédagogique et de consolider une culture commune de la qualité. Par ailleurs, un plan de communication renforcé sera mis en œuvre afin de diffuser plus largement l'offre de formation, de sensibiliser les acteurs

de la certification Qualiopi, prévu en juin 2026. Un plan d'action spécifique sera déployé afin de consolider les procédures internes, de renforcer les outils de suivi et d'évaluation des actions de formation, de formaliser les démarches d'amélioration continue et d'associer pleinement l'équipe à cette préparation. Cet audit constitue un enjeu stratégique pour la pérennité du centre de formation et pour le maintien de son niveau d'exigence qualitative.

LE PÔLE ASILE RÉFUGIÉS



L'ÉDITO DE LA DIRECTION DE PÔLE

L'ÉDITO



Le Pôle Asile Réfugiés de l'Association Foyer Notre Dame regroupe à lui seul plus de 1 350 places d'hébergement, que ce soit en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) ou en Intermédiation Locative (IML) pour réfugiés ou personnes régularisées. Le Pôle, c'est aussi la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA), le Programme d'Accompagnement Global et Individualisé pour Réfugiés (AGIR), un service transversal d'Insertion et d'Animation (SIA), la Plateforme Info-Réfugiés et, depuis juin 2025, un service transversal juridique et le Centre de Formation.

L'ensemble de ces dispositifs nous permet d'être aujourd'hui un acteur reconnu sur la demande d'asile et l'intégration des réfugiés, tant sur le plan local que national, grâce à notre position de mandataire du groupement du Grand Est sur deux marchés publics : la SPADA et le programme AGIR.

Si l'année 2025 a vu se confirmer la baisse déjà observée en 2024 du nombre de primo-demandeurs d'asile accueillis à la SPADA, elle n'en a pas pour autant été moins dense avec 4 810 personnes enregistrées, soit 2 958 ménages. Par ailleurs, la fermeture de places dans le Dispositif National d'Accueil (DNA) a déjà eu des impacts sur la file active (*prestation B*), de nombreuses personnes restant suivies par la SPADA faute de pouvoir bénéficier d'un hébergement. La moitié des demandeurs se répartit en 5 nationalités, avec un trio de tête qui se distingue nettement, sans grand

changement par rapport à 2024 : l'Ukraine, la Géorgie et l'Afghanistan. Fait nouveau, les ressortissants originaires du Soudan ont été multipliés par 6 par rapport à 2024, passant de 64 à 391 personnes. Ils représentent 8% de la demande globale en 2025. Il s'agit principalement d'hommes isolés, faisant état d'un parcours migratoire très long et particulièrement traumatisant. Ce nouveau flux migratoire est cependant encore polymorphe quant à la suite du parcours en France.

L'arrivée de populations en provenance d'Afghanistan se confirme et s'inscrit dans la durée, avec notamment des hommes isolés, mais également des familles rejoignant un conjoint déjà présent et protégé en France. Ces ménages arrivent souvent par le biais de la réunification familiale et font ensuite une demande d'asile, permettant alors l'obtention d'un statut indépendant. Il s'agit de situations présentes en grand nombre à l'HUDA, au CADA mais également au CPH, et qui questionnent les modalités d'accompagnement tout autant que l'adaptation des Conditions Matérielles d'Accueil au droit au respect des liens familiaux.

L'HUDA, le CADA et le CPH ont enregistré une activité particulièrement soutenue, avec notamment une importante réduction du délai d'accueil des personnes orientées par l'OFII. Déjà en place sur les établissements accueillant des demandeurs d'asile, cette demande est aujourd'hui étendue au CPH afin d'améliorer encore la fluidité des parcours. La fermeture des places dans le DNA, initiée en 2024, s'est faite très nettement ressentir, notamment sur les taux d'occupation. Les établissements ont par ailleurs veillé à toujours maintenir leurs capacités d'adaptation aux évolutions du public et aux situations d'urgence.

Les établissements du DNA sont soumis à des indicateurs d'activité de plus en plus stricts, tout d'abord sur le taux de places rendues indisponibles mais également sur les durées de séjour des personnes dites « Bénéficiaires de la Protection Internationale » (BPI). Répondant à la nécessaire fluidité des dispositifs du DNA, ces objectifs amènent à mobiliser l'ensemble des ressources existantes en termes d'accès au logement, dans un contexte locatif local toujours plus contraint. L'association poursuit d'ailleurs le développement de son parc d'Intermédiation Locative, qui a bénéficié de 40 places supplémentaires en 2025, avec

pour objectif d'accélérer les sorties du CPH mais également des HUDA et des CADA. Le principe des baux glissants, essence même du dispositif d'IML, est par ailleurs utilisé dès que possible comme levier pour un accès plus rapide au logement autonome.

L'année 2025 a également vu se confirmer un suivi de plus en plus exigeant sur nos marchés publics. Première année du nouveau marché SPADA et première année pleine du Programme AGIR, le nombre des indicateurs, leur fréquence ainsi que les contrôles montrent une volonté de suivi très rapproché de la part des financeurs. Cette tendance n'est pas sans conséquence sur le temps mobilisé afin de répondre à l'ensemble des attendus de suivi de ces marchés, encore plus en tant que mandataire des groupements. Le marché relatif au Programme AGIR, déployé tardivement dans le Bas-Rhin, arrive déjà à son terme au 31 décembre 2026 et les démarches pour le renouvellement de l'accord-cadre ont été entamées dès la fin de l'année 2025. Ce processus intervient alors même que la montée en charge du Programme et l'atteinte de la file active cible ne sont pas encore achevées. Soumis à des ratios d'encadrement fixés par le marché public, l'augmentation de la file active (*ou sa stagnation*) nécessite pourtant une forte réactivité en termes de recrutement.

L'année 2025 a été marquée, en interne, par la poursuite d'une volonté de transversalité d'un certain nombre de missions menées au sein du Pôle. A la faveur de mouvements RH, une réflexion a en effet été menée quant à la remise en place d'un service juridique transversal. C'est ainsi qu'au mois de juin, les juristes, antérieurement répartis dans les services du Pôle, ont été regroupés au sein d'une équipe unique sous la responsabilité d'un Chef de service. Pour des raisons d'organisation spécifique du travail, le juriste de la SPADA est quant à lui resté rattaché à cette dernière. La création de ce nouveau service a été l'occasion de repenser les procédures, de mettre les compétences des juristes au service de l'ensemble du Pôle mais également de valoriser leurs compétences et leur expertise. Cela a permis de relancer la Plateforme Info-Réfugiés et de repenser entièrement le programme du Centre de Formation.

L'année 2026 s'annonce riche en événements majeurs pour le Pôle. Tout d'abord d'un point de vue logistique, avec le

L'ÉDITO DE LA DIRECTION DE PÔLE

déménagement de l'HUDA, du CADA, du Service Insertion Animations et du Service Juridique depuis leurs locaux historiques rue Jacob Mayer. Suite au souhait du propriétaire de ne pas renouveler le bail d'une partie des bâtiments occupés, il a été nécessaire de chercher de nouveaux locaux permettant d'accueillir les 4 services. Dans un contexte de tension immobilière et d'augmentation des prix, la recherche fut complexe mais des locaux adaptés, en termes de taille et de localisation, ont pu être trouvés fin 2025 rue Gustave Adolphe Hirn, proche du quartier de la gare. Les déménagements sont prévus au premier trimestre 2026.

Le CADA va vivre un deuxième événement majeur, à savoir l'évaluation externe prévue fin mars 2026. Temps majeur et incontournable dans la vie d'un établissement social ou médico-social, l'évaluation externe engage une réflexion sur ses pratiques, une mise à plat des procédures et un rappel du référentiel guidant l'action menée auprès des usagers. C'est un moment fort pour une équipe, permettant un « *pas de côté* » et une prise de recul toujours bénéfique.

Enfin, l'Agence Régionale de Santé a lancé un projet expérimental de Permanence

d'Accès aux Soins de Santé (PASS) dite « *de Ville* » dédiée aux demandeurs d'asile du Bas-Rhin. L'association a souhaité se positionner et a proposé à l'ARS un projet centré sur les demandeurs d'asile suivis par la SPADA. Cette PASS de Ville ouvrira ses portes début 2026 et permettra une action en totale complémentarité avec celle de la SPADA. Ses objectifs seront d'évaluer l'état de santé des demandeurs d'asile primo-arrivants, de les orienter vers les partenaires adéquats, d'accompagner les parcours complexes et de créer des partenariats avec la médecine libérale afin de désengorger le secteur hospitalier dès l'ouverture des droits en santé.

Le Pôle Asile Réfugiés bénéficie ainsi d'une actualité toujours soutenue, faite de projets, de réorganisations, d'opportunités saisies et de réflexions perpétuelles, inscrite dans une politique associative plus globale, encadrée par un tout nouveau Plan Stratégique. Le Conseil d'Administration et la Direction générale ont en effet lancé des travaux de grande ampleur en 2025, afin de redéfinir le Projet associatif et le Plan stratégique pour les années à venir. Cette démarche s'est voulue participative, permettant à chacune et à chacun de s'exprimer sur sa vision de l'association,

aujourd'hui et à l'avenir.

Les réflexions autour du Projet associatif et du Plan stratégique ont permis également de reposer les fondamentaux de l'identité de l'association, dans un contexte politique fait d'instabilité et de restrictions budgétaires. La visibilité financière sur un certain nombre de dispositifs s'est fortement réduite, notamment sur les services relevant d'un financement par subvention ou convention. A cela s'ajoute un contexte politique particulièrement tendu, où les extrêmes prennent une place de plus en plus importante et contribuent à caricaturer un secteur complexe et polymorphe. Consolider les bases morales et éthiques de nos actions et poursuivre la sécurisation financière de nos établissements et services sont aujourd'hui nos priorités. Et encore et toujours, la défense des droits des personnes migrantes, à l'heure de la mise en place du nouveau « *Pacte Asile* » qui risque fort de mettre à mal les conditions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile.

Amandine **BONNE**,
Directrice du Pôle Asile Réfugiés

PRÉSENTATION DU SERVICE

La SPADA 67 est la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile du Bas-Rhin. Placée sous la responsabilité d'une cheffe de service, elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée de 9 travailleurs sociaux, d'un juriste, d'une secrétaire, de 2 agents d'accueil administratif, l'un en charge de l'enregistrement des primo-demandeurs d'asile, l'autre de la domiciliation, ainsi que, depuis la fin d'année, d'une volontaire en service civique. La SPADA bénéficie également de l'appui d'un travailleur social volant rattaché à l'ensemble du Pôle, permettant de venir en renfort lorsque c'est nécessaire.

L'année 2025 a été marquée par une évolution importante pour le dispositif, avec l'attribution d'un nouveau marché SPADA. L'Association Foyer Notre Dame s'est en effet vu attribuer à nouveau le lot 5 du Grand Est, avec l'ensemble de ses co-traitants historiques. Ce nouveau marché est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 3 ans reconductible une fois pour un an supplémentaire.

L'activité de la SPADA s'organise, dans le cadre de ce nouveau marché, autour de trois axes principaux et d'une action optionnelle :

- le premier concerne le premier accueil des personnes souhaitant déposer une demande d'asile dans le département (Prestation A) ;
- le second porte sur l'accompagnement des demandeurs d'asile non hébergés

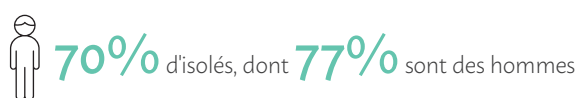
dans le dispositif national d'accueil (DNA), comprenant la domiciliation postale ainsi que l'accompagnement social, administratif et juridique (Prestation B). Cet axe, à l'instar de la prestation A, reste globalement inchangé par rapport au précédent marché ;

- le troisième axe est consacré à l'accompagnement aux premières démarches des personnes suivies par la SPADA ayant obtenu une protection internationale (Prestation D). Cette nouvelle prestation se concrétise en un rendez-vous unique, d'une durée de 1h30, au cours duquel le travailleur social référent accompagne le BPI pour compléter la fiche familiale de référence OFPRA, effectue la demande de titre de séjour via l'ANEF et initie la demande de RSA. La SPADA se charge également de mettre en relation les BPI avec l'OFII en vue de la signature du CIR, en identifiant les personnes relevant du dispositif AGIR. La domiciliation postale des BPI peut également être maintenue pour une durée maximale de 6 mois ;
- la prestation C, qui peut être activée par l'OFII en cas de défaillance du programme AGIR sur le département. Celle-ci reprendrait alors les dispositions du précédent marché et pourrait se définir comme une prestation D renforcée.

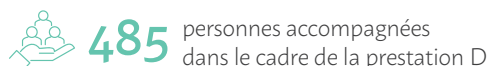
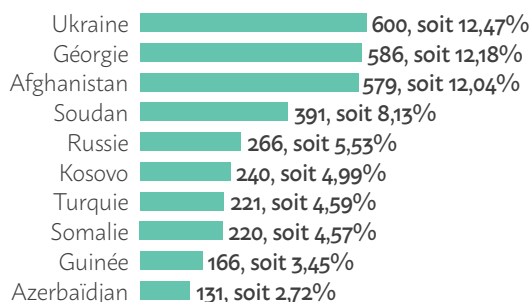
L'activité hebdomadaire de la SPADA est régulée entre l'accueil des primo-demandeurs et le suivi des domiciliés. Les primo-arrivants sont accueillis sans rendez-vous et enregistrés le jour de leur présentation. Par ailleurs, une permanence est assurée chaque matin par deux à trois travailleurs sociaux afin de répondre aux demandes et aux questions des personnes déjà domiciliées à la SPADA. Une permanence dédiée au courrier est tenue les après-midis. En complément de ces temps d'accueil, les personnes sont reçues sur rendez-vous par leur travailleur social référent et par le juriste du service, notamment pour l'accompagnement des démarches liées à la demande d'asile et à leur présence sur le territoire (accompagnement au dossier OFPRA, ouverture de droits, etc.).

L'activité de la SPADA s'inscrit dans un réseau partenarial structuré et actif, favorisant une prise en charge globale des publics accueillis. À ce titre, des interventions régulières d'acteurs extérieurs sont organisées dans les locaux : permanence de l'association AIDES pour la prévention et l'information en santé sexuelle, permanence hebdomadaire des infirmières de la PASS hospitalière, actions de dépistage menées par le CeGIDD, ainsi que des actions de prévention et de dépistage de la tuberculose assurées par le CLAT.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Principales nationalités :



ACTIVITÉS DU SERVICE

LA PRESTATION A

La Prestation A correspond au pré-accueil des personnes primo-arrivantes dans le

Bas-Rhin, en amont de l'enregistrement de leur demande d'asile au Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA). Ce premier accueil poursuit deux objectifs :

la saisie des éléments d'identité des personnes, accompagnée de la remise d'une convocation pour un rendez-vous en Préfecture et une première évaluation

globale de la situation des personnes accueillies.

Lors de ce premier accueil, les primo-demandeurs sont informés de la procédure de demande d'asile ainsi que de la possibilité d'obtenir par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) les conditions matérielles d'accueil (CMA), comprenant notamment l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) et le droit à un hébergement. Les éléments d'identité sont ensuite recueillis afin de permettre à la SPADA de positionner un rendez-vous au GUDA, en fonction des créneaux transmis par la Préfecture. La convocation au GUDA est directement remise à la personne à l'issue du rendez-vous, qui lui servira à justifier de la régularité de son séjour dans l'attente de la remise de l'attestation de demande d'asile (ATDA) par les services de la Préfecture. En 2025, le délai moyen d'accès au GUDA s'élevait à 1,4 jour.

Au-delà de ces aspects administratifs, le premier accueil constitue un temps essentiel de repérage des situations de vulnérabilité. Il permet également d'orienter les personnes vers les dispositifs existants et de répondre, dans la mesure du possible, aux besoins immédiats identifiés avant le passage au GUDA. Cette phase est d'autant plus importante que le premier versement de l'allocation pour demandeur d'asile intervient, en moyenne, dans un délai de 45 jours après le passage au GUDA pour les personnes ayant droit aux CMA. À ce titre, la SPADA remet aux primo-demandeurs des informations pratiques et des plans d'accès vers les douches, les accueils de jour et les permanences médicales. Pour les personnes sans solution d'hébergement, un signalement est transmis au SIAO 67 via l'envoi d'une fiche de liaison, graduée en fonction des critères de vulnérabilité. Ce signalement permet d'établir un premier lien avec le SIAO, sans toutefois se substituer aux démarches que les personnes doivent effectuer directement auprès du 115 pour obtenir une éventuelle mise à l'abri. Par ailleurs, les situations les plus vulnérables (*présence d'enfants en bas âge, pathologies lourdes, situations particulières de fragilité*) font l'objet d'un signalement spécifique auprès de l'OFII, dans l'objectif de favoriser, lorsque les ménages sont éligibles aux CMA, une orientation vers un hébergement dans les meilleurs délais.

Jusqu'à la fin de l'été 2025, la SPADA pouvait orienter les primo-arrivants vers le restaurant solidaire des 7 Pains, dans l'attente du premier versement de l'ADA. Dans un contexte de forte tension sur les dispositifs de première nécessité et de leur financement, ces aides ont été totalement

suspendues au mois de septembre 2025. Face à cette problématique, un dialogue s'est ouvert afin de pouvoir reprendre les orientations pour les familles avec enfants mineurs, à raison d'un repas par jour pour une durée maximale de 45 jours après le passage en SPADA. En revanche, les situations des personnes isolées demeurent particulièrement complexes à accompagner, compte tenu du peu de solutions disponibles. Un travail a été fait avec l'appui de la responsable communication de l'association pour informer de la façon la plus efficace et lisible possible quant aux lieux et horaires des distributions alimentaires existants au sein de la Ville de Strasbourg. Toutefois, il est à noter que ces distributions sont aujourd'hui insuffisantes à assurer une couverture alimentaire quotidienne pour des personnes dépourvues de ressources.

EVOLUTION DE LA PRIMO-DEMANDE

En 2025, 4 810 personnes, représentant 2 958 ménages, se sont présentées à la SPADA dans le cadre de la Prestation A. L'activité de l'année est marquée par une légère baisse des flux, avec une diminution de 2,6% du nombre de primo-demandeurs par rapport à 2024. Cette évolution s'inscrit dans une tendance plus large observée à l'échelle nationale : à titre de comparaison, l'ensemble des SPADA de la région Grand Est enregistre une baisse de 6,14 % sur la même période.

Parmi les 82 nationalités accueillies, 5 nationalités représentent 50% des demandeurs. Parmi celles-ci, un trio de tête se distingue très nettement : l'Ukraine, la Géorgie et l'Afghanistan (*chacune représentant 12% de l'ensemble des primo-arrivants*). La demande soudanaise apparaît comme la nouveauté de l'année 2025 puisqu'elle représente 8% de la demande globale, soit 391 primo-demandeurs contre 64 en 2024. La part des pays d'origine sûr s'élève à 22% de la primo-demande en 2025.

La part des isolés s'élève à 70% des ménages (68% l'année précédente). La demande soudanaise représente 17% des primo-demandeurs isolés. Ainsi, au sein de cette catégorie de ménage, le Soudan apparaît en tête, suivi de la Géorgie (11%) et de l'Afghanistan (9%). La proportion des femmes seules est en légère baisse sur l'année par rapport à l'an dernier (23% contre 30 % en 2024 parmi les isolés).

Les ménages en famille représentent quant à eux 30% du public accueilli. Parmi les familles, la première nationalité est l'Ukraine (18% des familles, stable par rapport à l'année dernière), soit un total de

455 personnes. Le nombre de géorgiens en famille a légèrement baissé. La demande kosovare a quant à elle fortement diminué (52 familles contre 127 en 2024).

Sur les 4 810 personnes accueillies, 2 230 se sont déclarées sans solution d'hébergement, soit 46% des primo-arrivants. Une majorité d'hommes isolés (82%) se disent non hébergés. Parmi les familles, 532 ménages, dont 380 avec enfants mineurs, sont sans solution d'hébergement au premier accueil.

LA PRESTATION B

La Prestation B désigne l'accompagnement administratif, juridique et social des demandeurs d'asile orientés vers la SPADA par l'OFII, à l'issue de leur passage au GUDA, lorsqu'ils ne sont pas hébergés dans le DNA. La prestation inclut également leur domiciliation postale. Elle débute après le rendez-vous au GUDA, lorsque le travailleur social référent prend connaissance de la qualification de la procédure de demande d'asile par la Préfecture et de l'éventuel octroi des CMA par l'OFII. L'accompagnement proposé varie selon la situation du demandeur : bénéficiaire ou non des CMA, procédure DUBLIN, procédure normale ou procédure accélérée. Cette prestation inclut notamment :

- l'accompagnement juridique pour la constitution des dossiers OFPRA, comprenant l'aide à la rédaction et la traduction si nécessaire, avec vérification du récit et instruction du dossier lors de rendez-vous avec le travailleur social référent et, si besoin, un interprète
- la domiciliation postale des demandeurs d'asile
- l'accompagnement social, avec l'aide à la scolarisation des enfants, l'ouverture des droits PUMA (*Protection Universelle Maladie*) et CSS (*Complémentaire Santé Solidaire*)
- les orientations vers le caritatif ou encore les demandes d'aides financières (AFASE, *aide sociale communale*...)

Au 31 décembre 2025, la file active de la SPADA s'élevait à 2 457 adultes domiciliés. Malgré la baisse du flux de primo-arrivants, la Prestation B reste une activité majeure de la structure, en particulier en raison de la saturation du DNA, qui prolonge la durée de domiciliation à la SPADA dans l'attente d'une orientation vers un hébergement. Entre janvier et décembre 2025, la file active a augmenté de 11%, ce qui a pu être maîtrisé grâce au travail important réalisé par l'équipe pour la suivre de manière cohérente avec les attendus du cahier des charges.

Au cours de l'année, 2 156 dossiers OFPRA ont été réalisés. Ces accompagnements

nécessitent une organisation stricte des agendas, compte tenu des délais à respecter pour les premières demandes (21 jours à compter du passage au GUDA) et pour les demandes de réexamen (8 jours).

La domiciliation postale demeure un enjeu central pour la SPADA. En 2025, 25 246 courriers ont été délivrés. Cette domiciliation est essentielle pour assurer le suivi de l'ouverture des droits sociaux et de l'évolution des procédures administratives.

Les permanences quotidiennes sont denses et régulièrement fréquentées par les personnes accompagnées par la SPADA, souvent isolées et peu informées de leurs droits, nécessitant un accompagnement et des explications individualisées. Les demandes liées à l'absence d'hébergement sont également très présentes et particulièrement exacerbées lors des épisodes climatiques (*canicules et grand froid*). L'accès au numérique représente également un défi important, notamment pour l'utilisation autonome des bornes OFPRA disponibles sur site. Dans cet objectif, un service civique a rejoint l'équipe fin 2025, afin de renforcer l'accompagnement numérique des demandeurs d'asile.

LA PRESTATION D

La Prestation D désigne un rendez-vous unique d'accompagnement des personnes suivies par la SPADA ayant obtenu une protection internationale, qu'il s'agisse du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire. Elle vise à soutenir les bénéficiaires dans une phase charnière de leur parcours, marquée par la sortie de la demande d'asile et l'accès progressif au droit commun, directement à la sortie de la SPADA ou via le programme AGIR. Cet accompagnement porte sur les premières démarches administratives consécutives à l'obtention de la protection :

- la demande de carte de séjour par l'ANEF, permettant la remise de l'Attestation de Prolongation d'Instruction (API) dès ce rendez-vous
- l'accompagnement à l'établissement des actes d'état civils de l'OFPRA
- la mise en relation avec l'OFII pour la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)
- l'ouverture et la sécurisation des droits sociaux avec la demande de revenu de solidarité active (RSA)

Ce rendez-vous s'inscrit dans une logique de continuité de l'accompagnement, afin de prévenir les ruptures de droits et les situations de précarité à l'issue de la procédure de demande d'asile.

En 2025, 485 nouveaux bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ont

bénéficié de la Prestation D. À ce titre, la SPADA a assuré 300 accompagnements liés aux démarches sur la plateforme ANEF, 327 mises en relation avec l'OFII pour la signature du CIR, ainsi que 222 accompagnements à la constitution de demandes de RSA. Le nombre de BPI accompagnés par la SPADA a fortement augmenté depuis le début de l'année. Le nombre de prestation D est en hausse de 55% entre le premier et le quatrième trimestre. Cette augmentation s'explique par plusieurs raisons. D'une part, le nombre de demandes d'asile et d'obtentions d'une protection internationale des Ukrainiens est en hausse. Les Ukrainiens présentent en effet la spécificité de ne pas être hébergés dans le DNA, et émargent donc systématiquement à la SPADA pour leur demande d'asile. Ainsi, ils représentent près d'un tiers (32%) de la totalité des prestations D réalisées, suivis des Afghans avec 23% puis des Russes avec 8%. D'autre part, la saturation du DNA conduit les demandeurs d'asile à rester plus longtemps accompagnés par la SPADA. De ce fait, la file active augmente, tout comme le nombre de BPI bénéficiant de la prestation D. Par ailleurs, un travail a été réalisé entre la SPADA et l'OFII pour permettre le fléchage et la priorisation par les travailleurs sociaux de la SPADA des personnes éligibles à AGIR, qui sont désormais convoquées en priorité par l'OFII. Des rencontres et échanges entre la SPADA et AGIR permettent une articulation renforcée entre les deux dispositifs, favorisant une continuité des parcours pour les bénéficiaires de la protection internationale sortants de la SPADA.

FAITS MARQUANTS 2025

Malgré une légère baisse des flux de primo-arrivants, cette évolution ne s'est pas ressentie sur l'accompagnement réalisé par la SPADA, dans un contexte de saturation du DNA et d'allongement du délai de domiciliation. Ainsi, la Prestation D a notamment connu une augmentation notable et la file active a marqué une importante évolution, bien que limitée par une maîtrise constante des conditions de domiciliation. Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par des tensions accrues sur l'accès à l'aide alimentaire, notamment pour les demandeurs d'asile isolés en attente du premier versement de l'ADA. La fin de certaines orientations et la saturation des dispositifs existants ont complexifié l'accompagnement des publics les plus précaires. Les tensions sur l'hébergement se sont également renforcées, tant au niveau du DNA que de l'hébergement d'urgence, limitant les possibilités de mise à l'abri et contribuant à l'aggravation des situations

de précarité parmi les personnes accueillies.

Enfin, le dernier trimestre a vu apparaître des absences significatives au sein de l'équipe, ayant nécessité une adaptation constante du fonctionnement du service. Cette situation a généré une charge de travail accrue pour les professionnels présents, qui ont néanmoins poursuivi leurs missions en veillant au maintien d'une qualité d'accueil et d'accompagnement des publics. Durant ces périodes, le travailleur social volant du Pôle a pu être mobilisé et le service juridique est également intervenu en appui. En fin d'année, il a été décidé d'avoir recours à du travail intérimaire pour soulager l'équipe.

PERSPECTIVES 2026

Dans un contexte marqué par la persistance de fortes tensions sur l'hébergement et par la complexité croissante des parcours des demandeurs d'asile, la SPADA du Bas-Rhin entend poursuivre en 2026 une dynamique de consolidation de ses actions, mais également d'adaptation à des enjeux nouveaux.

La SPADA a toujours su s'appuyer sur un large réseau partenarial, qu'il conviendra de continuer à développer, notamment sur les réponses aux besoins de premières nécessités des personnes accueillies, incluant la question des besoins alimentaires des isolés primo-arrivants.

Par ailleurs, la montée en compétence continue de l'équipe demeure un enjeu central. La participation régulière des professionnels à des actions de formation permettra de renforcer leur expertise dans le champ de l'asile, d'actualiser leurs connaissances réglementaires et de soutenir la qualité de l'accompagnement proposé, dans un environnement juridique et opérationnel en constante évolution.

Enfin, l'année 2026 sera marquée par l'ouverture, prévue en avril, d'une PASS de Ville intégrée aux locaux de la SPADA, à destination des demandeurs d'asile non hébergés dans le DNA. Ce dispositif expérimental poursuivra un double objectif : d'une part, renforcer le repérage précoce des besoins en santé dès le premier accueil ; d'autre part, améliorer l'orientation des personnes vers les dispositifs de soins les plus adaptés et favoriser la coordination des parcours médicaux, en lien avec la médecine de ville, une fois les droits à l'assurance maladie ouverts. Cette PASS de Ville contribuera ainsi à améliorer l'accès aux soins des usagers de la SPADA, à renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans les parcours d'asile et à apporter des réponses plus précoces et coordonnées aux besoins identifiés, en complémentarité avec les dispositifs existants.

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) se consacre à l'accueil et à l'accompagnement de 206 personnes, seules ou en famille. Passées par le Guichet Unique des Demandeurs d'Asile (GUDA), ces personnes sont placées par la Préfecture en procédure normale, accélérée ou en procédure dite « Dublin ». Elles sont par ailleurs orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dans le cadre de leur droit aux Conditions Matérielles d'Accueil (CMA), lesquelles comprennent une Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA), un hébergement et un accompagnement social.

Les missions de l'HUDA prévues par les textes sont les suivantes : l'accueil, l'hébergement et la domiciliation, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement des partenariats dans le tissu associatif et l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement.

L'HUDA se caractérise par l'accueil des demandeurs d'asile en situation dite « Dublin ». Ces derniers ne peuvent pas intégrer le CADA dans la mesure où ils ne


sont pas autorisés à déposer leur demande d'asile en France. Le règlement européen dit « Dublin III » prévoit en effet que le premier pays ayant contrôlé un migrant soit responsable de sa demande d'asile. Si les empreintes de la personne sont enregistrées dans le fichier « Eurodac » d'un pays membre de l'espace Schengen, ce pays est saisi par la France pour qu'il accepte le transfert de la personne concernée. Dans l'attente d'une réponse et, le cas échéant, du transfert effectif, le migrant peut néanmoins bénéficier des CMA mais son hébergement ne peut se faire qu'au sein d'un HUDA. Par ailleurs, il peut faire l'objet d'une assignation à résidence et être déclaré « en fuite » s'il ne se présente pas aux rendez-vous, généralement hebdomadaires, fixés par la Préfecture. Si le transfert n'est pas accepté ou pas réalisé, la personne est autorisée à déposer une demande d'asile en France. Cette procédure demeure complexe et nécessite une grande vigilance, notamment de la part des juristes.

Le service dispose de logements en diffus au sein de l'Eurométropole et de manière résiduelle à Molsheim. En effet, le constat a été fait que des hébergements en dehors de Strasbourg étaient complexes à gérer

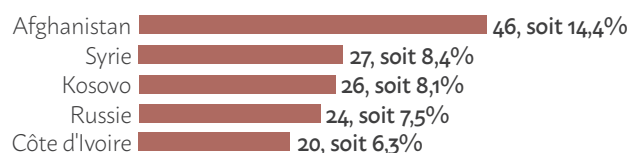
au regard des besoins spécifiques des demandeurs d'asile. Les baux à Molsheim ont donc progressivement été transférés vers d'autres dispositifs plus adaptés, principalement l'IML. A la fin de l'année 2025, le parc immobilier de l'HUDA compte 48 appartements, capables d'accueillir des personnes isolées ou des familles. Ces dernières occupent un logement individuel et les personnes isolées sont hébergées au sein de cohabitations masculines ou féminines. Certaines cohabitations permettent l'accueil de femmes avec des nouveau-nés ou des enfants en bas âge.

L'équipe de l'HUDA a connu de nombreux changements au cours de l'année 2024 et a enfin pu se stabiliser en 2025 avec 6 travailleurs sociaux, un agent de maintenance et une secrétaire/agent d'accueil. L'année a été marquée par des arrivées importantes, lesquelles ont permis au dispositif de trouver un véritable équilibre. De même, la création d'un service juridique transversal participe à l'évolution de l'accompagnement des personnes pendant la Procédure Dublin et/ou la demande d'asile. L'ensemble de l'équipe de l'HUDA travaille désormais en étroite collaboration avec les juristes.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

 Taux d'occupation : **95,12%**
320 personnes accompagnées en 2025

Principales nationalités : en 2025 (31 au total), sur 320 personnes accompagnées



Typologie des ménages accompagnés :



Procédures à l'entrée (total : 320 personnes)

Procédure Dublin : 164 personnes
Procédure accélérée : 35 personnes
Procédure normale : 121 personnes

Sorties (total : 125 personnes)

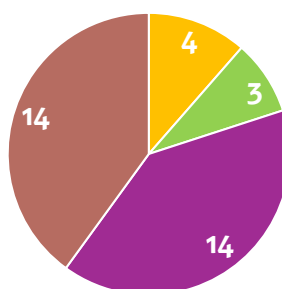
Déboutés : 35 personnes
BPI : 79 personnes
En cours de procédure : 11 personnes



Durée moyenne du séjour des personnes sorties : **21 mois**

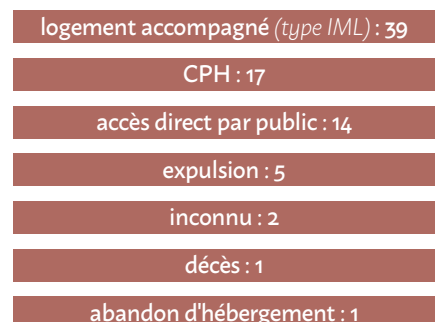
Taux d'obtention du statut : **73,33%**

Modalités de sortie des 35 personnes déboutées :



■ Abandon
■ CPAR (Centre de Préparation Au Retour)
■ Hébergement d'urgence SIAO
■ Solution non-connue

Modalités de sortie des 79 BPI :



ACTIVITÉS DU SERVICE

L'ÉVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION ET DU PUBLIC ACCUEILLI

Le taux d'occupation sur l'année 2025 est de 95,12%. Il est plus élevé qu'en 2024, car les mises en indisponibilité ont été moins nombreuses, avec des périodes de vacance constatées relativement marginales, essentiellement liées aux délais incompressibles entre deux accueils (*sorties, remise en état des logements, réorientations administratives*). L'HUDA a accompagné, au total, 320 personnes durant l'année civile 2025, soit un chiffre similaire à 2024 (315). La Géorgie a disparu des 5 principales nationalités, que ce soit sur le total des personnes accompagnées ou simplement sur les entrées, au profit de l'Afghanistan et de la Syrie. L'Arménie est la deuxième nationalité la plus représentée parmi les nouveaux arrivants, au même titre que la Syrie. Au total, 31 nationalités différentes ont été prises en charge.

En 2025, l'HUDA a réalisé 144 entrées, soit un chiffre bien supérieur à 2024 (116) mais inférieur à 2023 qui avait comptabilisé 167 nouveaux accueils. Le service a enregistré 125 sorties, ce qui représente un différentiel de presque 20 places avec les entrées. Cela s'explique en partie par plusieurs grands appartements immobilisés jusqu'à fin 2024 (14 places au total), pour lesquels les entrées ont été réalisées début 2025. Par ailleurs, l'HUDA a enregistré plusieurs naissances.

En 2025, le nombre d'entrées de personnes isolées s'est stabilisé. Ainsi, ce sont 34 personnes isolées qui ont été accueillies, pour 31 en 2024. A noter que les femmes isolées (*avec ou sans enfants*) sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes.

Enfin, la durée moyenne de séjour des personnes sorties a été de 21 mois, soit 3 mois de plus qu'en 2024. Cela s'explique par le départ de plusieurs familles présentes au sein du dispositif depuis plusieurs mois voire années.

LES PROCÉDURES

Sur l'ensemble des entrées, on dénombre 67 personnes sous procédure « Dublin », soit près de la moitié des nouveaux accueils.

Les procédures normales ont été équivalentes aux procédures « Dublin » (65), tandis que les procédures accélérées n'ont représenté « que » 8,3% (12 personnes). Ce dernier chiffre est à mettre en relation avec une importante modification des principales nationalités accueillies, notamment la baisse des personnes d'origine Géorgienne, qui étaient placées

d'office en procédure accélérée. Le rôle spécifique de l'HUDA sur l'accueil des personnes en procédure « Dublin » est cependant confirmé et permet à l'équipe de développer un savoir-faire pointu sur ce public. Il est en effet nécessaire de bien expliquer les étapes de la procédure, en complémentarité des juristes, tant les enjeux en sont complexes.

Les questions de santé sont également toujours au cœur des problématiques puisque de nombreuses familles (*et notamment des enfants*) souffrent de pathologies souvent importantes, lesquelles nécessitent des soins rapides et adaptés. L'accès aux soins - et notamment à des médecins spécialisés - apparaît néanmoins limité puisque les droits ne s'ouvrent qu'à partir de trois mois de présence sur le territoire. Dans ce contexte, l'équipe de travailleurs sociaux doit accorder une grande partie de son temps à accompagner les familles vers des dispositifs en marge et souvent débordés de demandes.

Les demandes concomitantes d'autorisation provisoire de séjour au titre de la santé restent importantes et continuent à faire partie du quotidien des travailleurs sociaux.

La modification des principales nationalités accueillies a eu un autre impact sur l'HUDA, à savoir une augmentation du taux de protection. Ainsi, sur l'ensemble des décisions prises au cours de l'année 2025 (90), 73,3% ont abouti à une protection internationale, soit 66 personnes. Sur ces dernières, 50 étaient de nationalité afghane. Or, pour ce pays, les décisions positives sont particulièrement fréquentes.

L'important taux de protection, s'il est une bonne nouvelle pour les usagers et les équipes, qui peuvent ainsi accompagner les ménages vers une insertion durable en France, a nécessairement un impact sur la fluidité demandée au sein du dispositif. Cela nécessite des démarches plus longues afin d'accéder à une situation stable au regard du logement et/ou de l'emploi.

LA SORTIE DES PERSONNES ACCUEILLIES

La question de la sortie du dispositif HUDA demeure sensible, dans un contexte politique qui se tend chaque année un peu plus. Le cadre a beau être posé dès le départ, contrat de séjour et règlement intérieur à l'appui, la perspective d'une sortie, parfois sans solution, est toujours un moment difficile pour chacun. L'édition systématique des Obligations de Quitter

le Territoire Français (OQTF) au rejet de la demande d'asile, voire dès l'OFPPA pour les procédures accélérées, constitue un élément de stress supplémentaire. L'absence de plus en plus fréquente de solution à la sortie, pour les personnes déboutées (*saturation de l'hébergement d'urgence notamment*), est un facteur déclenchant de décompensation psychologique pour un public fragile et éprouvé par des années d'errance et de traumatismes.

L'important taux de protection enregistré en 2025 se reporte sur la nature des sorties, puisque moins d'un tiers des personnes qui ont quitté le dispositif était débouté (28%). Cela représente 35 personnes, soit la moitié par rapport à 2024. Le nombre de personnes accueillies à l'hôtel via le 115 est resté identique, mais seulement 3 sont allées au Centre Provisoire d'Aide pour le Retour, contrairement à 14 l'année dernière. Le nombre de transferts vers le pays responsable de la demande d'asile, déjà faible en 2024, s'est avéré nul en 2025. Ce constat reste complexe à analyser tant il revêt des réalités différentes en fonction du pays théoriquement responsable de la demande d'asile.

Environ 63% des sorties constatées sur l'année concernent des personnes ayant eu des décisions positives de l'OFPPA ou de la CNDA. La proportion est doublée par rapport à 2024.

La moitié des 79 réfugiés sortis en 2025 a été orientée vers de l'IML ou du logement accompagné. Un peu plus de 20% est parti vers une place en CPH et presque 18 % vers un logement du parc public. Ces chiffres consacrent le rôle incontournable des dispositifs adaptés, tels que le CPH ou l'IML, pour permettre une sortie rapide et sécurisée des ménages réfugiés.

Les efforts seront poursuivis pour trouver diverses solutions, les proposer et les faire accepter à des familles qui ont parfois des projets peu adaptés à leur réalité familiale et économique. Dans le contexte de crise de l'hébergement, il apparaît également nécessaire de continuer le travail engagé, notamment avec les bailleurs, afin de sortir de l'Eurométropole.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Le service a pu se stabiliser en 2025, assurant ainsi un accompagnement étroit et continu des personnes dans leurs démarches.

L'accompagnement social s'articule autour de plusieurs axes :

- accès aux droits ;

L'HUDA

- soutien à la parentalité ;
- prévention des ruptures et gestion des situations de vulnérabilité ;
- préparation à la sortie du dispositif.

Le travail de proximité et la relation de confiance établie avec les personnes hébergées constituent des leviers essentiels pour favoriser l'adhésion aux accompagnements proposés, toujours en lien avec les autres dispositifs présents au sein de l'association ou à l'extérieur. En outre, les travailleurs sociaux portent une attention particulière aux besoins de premières nécessités, aux droits sociaux, à la scolarisation des enfants mais aussi à leur accompagnement éducatif.

La complexité croissante des situations sociales, marquées par une précarité et une détresse importante, force l'équipe à faire preuve d'une vigilance constante mais également d'une polyvalence dans les réponses à apporter.

A cela s'ajoutent les démarches liées aux demandes concomitantes, dans le but d'obtenir un titre de séjour pour raisons de santé.

Le dispositif HUDA s'inscrit dans un réseau partenarial indispensable à la prise en charge des publics accueillis : services de l'Etat (OFII, Préfecture, DDETS), acteurs sanitaires et sociaux, structures de droit commun, partenaires associatifs. Le travail en réseau permet de fluidifier certaines orientations et de répondre aux situations complexes, bien que les capacités des partenaires soient elles aussi fortement sollicitées.

De la même manière, le lien avec le service Insertion Animations de l'AFND est maintenu et permet de proposer un accompagnement de qualité aux usagers de l'HUDA.

Les cours de FLE ont par ailleurs été poursuivis tout au long de l'année, grâce à la présence de deux personnes bénévoles de l'Association AGIR abcd.

Des actions spécifiques sont engagées autour de l'entretien des logements

et du suivi des Visites à Domicile (VAD), notamment sous l'angle de la sécurité. D'une manière générale, les problématiques liées à l'occupation des logements ont peu évolué depuis plusieurs années. Les interventions techniques sont de plus en plus nombreuses et coûteuses, sans compter l'immobilisation des appartements que cela implique. Une démarche transversale à l'échelle du Pôle a été entamée en 2025 et sera poursuivie en 2026, afin d'améliorer l'état général du parc de logements en intervenant sur plusieurs angles : prévention et éducation du public accueilli, mais également responsabilisation voire sanction lorsque cela s'impose.

Enfin, la question de la fluidité du dispositif, rendue encore plus nécessaire depuis les fermetures de places dans le DNA fin 2024, reste un enjeu quotidien dans l'accompagnement, notamment des BPI. La tension locative ne fait que s'accroître, surtout au sein de l'EMS, amenant l'équipe de l'HUDA à chercher sans cesse de nouvelles pistes pour poursuivre les sorties du dispositif :

- partenariat renforcé avec les Résidences Jeunes du Pôle Jeunesse, mais également recherche de solutions avec l'EPIDE ;
- travail anticipé avec les grandes familles, notamment lorsqu'il y a des jeunes majeurs ;
- extension géographique des propositions locatives, lorsque cela ne met pas en péril l'insertion professionnelle ;
- orientation vers AGIR pour des ménages en présence indue.

Et d'une manière générale : poursuite d'une coordination accrue avec les partenaires institutionnels.

PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 va amener de nombreux changements, tant pour l'équipe que pour le dispositif « HUDA » en tant que tel.

Pour commencer, un déménagement des locaux est prévu au mois de mars, suite au non-renouvellement de bail du propriétaire

du site de la rue Jacob Mayer. Un nouvel emplacement a été trouvé, permettant de regrouper sur un même plateau l'HUDA, le CADA, le Service Insertion Animations et le Service Juridique. Ces nouveaux locaux sont idéalement situés, proche de la gare et du tram. Ils permettront de favoriser la transversalité déjà impulsée au sein du Pôle depuis 2023.

Le dispositif « HUDA » sera également impacté puisqu'une démarche de transformation des places HUDA en places de CADA est entamée et devrait s'achever en 2027. L'HUDA de l'AFND n'est pas concerné pour 2026 mais va devoir s'y préparer.

Un point d'incertitude réside aussi dans l'évolution du règlement « Dublin » dont la version « IV » devrait voir le jour avec la mise en œuvre du Pacte sur la Migration et l'Asile. Cette nouvelle version durcira considérablement les conditions d'accueil des personnes placées en Procédure Dublin puisqu'elles ne devraient plus avoir, à terme, de droits aux Conditions Matérielles d'Accueil. Ces nouvelles dispositions risquent fort de contribuer à augmenter l'errance et la précarité de ce public.

En attendant d'en savoir plus sur ces évolutions majeures, le service poursuivra ses objectifs déjà fixés l'année dernière, à savoir :

- fluidité des entrées, des parcours et des sorties ;
- consolidation des partenariats existants ;
- poursuite de l'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins des personnes accueillies ;
- rigueur et cohérence des procédures, notamment sur les aides et participations ;
- démarche d'amélioration de l'état et de la sécurité dans les logements.

Enfin, le service s'emploiera à poursuivre les objectifs fixés par les financeurs concernant le respect des principaux indicateurs d'activité, tout en veillant au respect des valeurs fondamentales de l'association et de la qualité de l'accompagnement.



PRÉSENTATION DU SERVICE

Le CADA « Les Cèdres » de l'AFND est agréé pour 500 places familles et personnes isolées. Il a pour mission l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement de partenariats avec les collectivités et les associations locales, la gestion de la sortie du centre et l'accès au logement.

Les personnes isolées ou les familles sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), via le Dispositif National d'Accueil (DN@) en tenant compte des critères de vulnérabilités : femme isolée, grossesse, orientation sexuelle, avis médical lié au handicap ou à des pathologies lourdes.

L'établissement assure une prise en charge temporaire des personnes pendant l'instruction de leur demande d'asile, formalisée par la signature d'un contrat de séjour et d'un règlement de fonctionnement.

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec un

référént social et un référént juridique. Un logement individuel par famille ou en co-hébergement pour les personnes isolées est mis à la disposition des usagers. Ces logements sont situés sur le territoire de l'Eurométropole. Le travailleur social référént accompagne le ménage dans les démarches administratives, celles liées au logement, à la scolarité et à la santé. L'objectif est d'accompagner à la compréhension du système français, d'accéder aux droits et d'apporter un soutien dans les différents aspects de la vie quotidienne. L'accompagnement à la procédure est mis en place par un juriste pour permettre à la personne d'effectuer les démarches inhérentes à la demande d'asile.

Le CADA dispose d'une équipe dédiée : une cheffe de service coordonne le suivi social de 15 travailleurs sociaux, soutenue par une coordinatrice et 1 secrétaire pour l'accueil et l'administratif. Un second chef de service, mutualisé avec l'HUDA, supervise la maintenance des logements avec 3 agents et une secrétaire. Un travailleur social volant continue à intervenir en tant

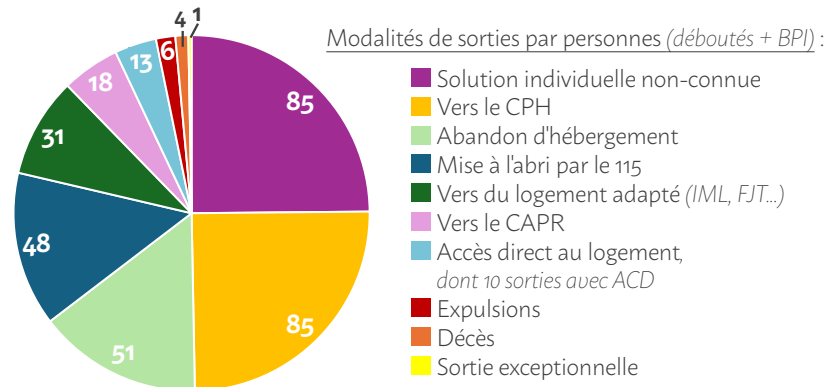
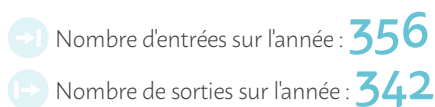
que de besoin dans le service, en appui de ses collègues.

L'année 2025 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service, venant assurer la continuité du pilotage du service tout en accompagnant les équipes dans un contexte d'activité soutenue, de forte occupation du parc de logements et d'évolution des attentes institutionnelles. La rapidité d'orientations dans le DNA et les délais contraints pour réaliser les accueils se sont intensifiés, avec pour autant une baisse du nombre d'entrées réalisées par rapport à 2024.

En parallèle, le Pôle s'est réorganisé en créant un Service Juridique transversal, détachant ainsi les juristes anciennement dédiés au CADA. Ces derniers sont à présent regroupés avec d'autres collègues, permettant de fusionner l'ensemble des missions d'accompagnement juridique et de mieux les répartir.

Enfin, l'année 2025 a été en partie consacrée à la préparation de l'évaluation externe du CADA, qui doit se dérouler à la fin du mois de mars 2026.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



819 personnes accompagnées sur l'année, dont 195 personnes isolées et 624 familles selon la typologie suivante :



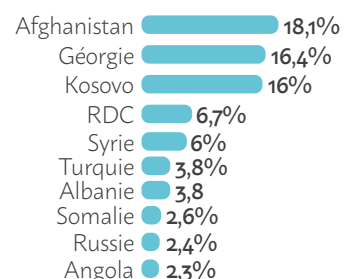
Type de procédure à l'entrée : **216** procédures normales
140 procédures accélérées

Top 10 des nationalités les plus représentées au CADA :

Taux d'obtention du statut : **57,8%**, sur un total de 353 décisions

nombre de statuts : **204**

nombre de déboutés **149** (dont 92 ordonnances de rejet)



ACTIVITÉS DU SERVICE

L'année 2025 a été marquée par un niveau d'activité particulièrement soutenu, comme en témoigne le taux d'occupation de 97%, en progression constante depuis 2023. Cette dynamique reflète à la fois la pression exercée sur le Dispositif National d'Accueil et la capacité du CADA à mobiliser rapidement son parc de logements, malgré les contraintes techniques et organisationnelles.

Ainsi, le service a accompagné 819 personnes en 2025, en légère baisse par rapport à l'année dernière, ce qui est à mettre en relation avec une diminution des rotations.

En effet, 356 entrées ont été réalisées en 2025, soit une baisse d'environ 24%. Néanmoins, les sorties ont été au nombre de 342, soit un chiffre à peu près équivalent, et la durée moyenne de séjour est restée strictement stable avec 13,02 mois, démontrant que cette baisse de rotation est un effet conjoncturel n'impactant pas l'intensité de l'activité.

Ces chiffres mettent en évidence une accélération de la procédure de demande d'asile constante depuis plusieurs années et une nécessaire fluidité du dispositif toujours plus grande. Cela implique une gestion optimisée du parc de logements, avec une attention particulière portée à la maintenance et à la modularité des appartements pour répondre aux besoins des familles et des personnes isolées. Les accueils se font dans des délais de plus en plus courts, nécessitant une importante réactivité en termes de gestion du DN@, de logistique mais également pour les travailleurs sociaux.

Le raccourcissement de la durée de procédure entraîne une intensification du travail d'accompagnement, les équipes devant assurer dans des délais contraints l'ensemble des démarches administratives, sociales, juridiques et sanitaires.

À ce jour, le service assure la gestion de 134 logements répartis comme suit :

- 39 logements dédiés à l'hébergement de 134 personnes isolées, dont 1 logement (soit 9 places comprenant 5 places enfants) spécifiquement réservé à l'accueil de femmes seules avec enfants en situation de grande vulnérabilité ;
- 92 logements représentant environ 363 places destinées aux familles ;
- 3 studios offrant une solution d'hébergement individualisée, adaptée aux personnes présentant des difficultés de mobilité ou nécessitant un logement individuel.

Afin de s'adapter au mieux à l'évolution du public en demande d'hébergement,

le CADA procède dès que possible à la modularité et/ou à l'adaptation des places dans les appartements. Après avoir procédé à de nombreuses modularités pour accueillir des personnes isolées ces dernières années, le service a été sollicité pour transformer des places d'hommes isolés en places pour femmes isolées, afin de répondre à une augmentation de ce public actuellement sans hébergement et très vulnérable. Parallèlement, les problématiques déjà constatées d'entretien et de sécurité dans les logements perdurent. Une procédure dédiée a été travaillée tout au long de l'année afin d'améliorer l'anticipation, le suivi et la réactivité lors des détériorations dans les logements. Le lien avec les bailleurs sociaux et les propriétaires privés manque encore trop souvent de fluidité quant aux interventions demandées, notamment sur les nuisibles.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des efforts pour répondre aux demandes de sortie de dispositif dans les délais réglementaires, notamment pour les réfugiés en présence indue. Le suivi strict des mises en demeure et la diversification des modalités de sortie permettent de tendre autant que possible vers les taux cibles, dans un contexte de très forte tension immobilière.

S'agissant des sorties de personnes déboutées, la procédure impliquant l'analyse par les infirmières du SPPOC et le passage en Commission des Cas Complexes est maintenant acquise et maîtrisée. Un point est fait régulièrement avec les services de la Préfecture concernant les situations les plus complexes.

Le CADA a cependant été impacté par la très nette diminution des places d'hébergement d'urgence, comme en témoigne le nombre de mises à l'abri en sortie de dispositif sur l'année, 48 personnes, presque moitié moins qu'en 2024.

Concernant les réfugiés, le taux de présence indue au CADA est resté maîtrisé jusqu'en milieu d'année, avant d'enregistrer une augmentation conséquente sur les 3 derniers mois. Cette tendance, outre la tension locative évoquée précédemment, est à mettre en lien avec un taux de protection particulièrement élevé en 2025, impactant nécessairement le nombre de réfugiés en attente d'une solution de sortie. Cette mission spécifique du CADA et la fluidité du dispositif sont des enjeux centraux sur lesquels l'ensemble du service reste attentif.

Cette année, tout statut confondu, sur 342 sorties :

- 85 personnes ont quitté le centre par leurs propres moyens, pour une solution inconnue, soit 24,9% des sorties ;

- 48 ont bénéficié d'une mise à l'abri par le 115, en très nette diminution ;
- 85 BPI ont été transférés vers un centre provisoire d'hébergement (CPH), soit 24,9% des sorties, en augmentation par rapport à 2024 ;
- 13 BPI ont obtenu un logement en accès direct, soit 3,8%, dont 10 dans le cadre des Accords Collectifs Départementaux. Ce chiffre est en très nette diminution et contribue à expliquer la remontée du taux de présence indue concernant les BPI ;
- 18 personnes déboutées ont rejoint le Centre d'Aide Pour le Retour volontaire (CAPR), chiffre bien inférieur à l'année précédente ;
- 31 BPI ont obtenu un logement dans le cadre d'une mesure d'intermédiation locative, soit 9,1%, ce qui reste encore peu ;
- 51 demandeurs d'asile ont abandonné le centre au cours de leur procédure, soit presque le double qu'en 2024.

Par ailleurs, 6 personnes ont fait l'objet d'une expulsion (*référé mesure utile*) et 1 est partie dans le cadre d'une sortie exceptionnelle décidée par l'OFII. Le service a également enregistré le décès de 4 de ses résidents cette année.

Les solutions de sortie mises en œuvre en 2025 montrent une diversification des parcours. Les orientations vers des hébergements stables (CPH, *logement individuel et logement adapté*) représentent près de 38 % des sorties en 2025, avec cependant une part bien trop faible d'accès direct, notamment par les ACD. Cette situation trouve son explication en partie par le profil des ménages en attente de logement, souvent en inadéquation avec les typologies d'appartements proposés. Il s'agit en effet fréquemment de grandes familles ou au contraire de personnes isolées.

LES PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Sur les 819 personnes suivies au cours de l'année, 624 étaient des familles, soit environ les 3 quarts, proportion équivalente à 2024. Les personnes isolées étaient au nombre de 195, dont 50 étaient des femmes. Leur proportion est ainsi en augmentation par rapport à 2024, avec environ 25% du total des isolés.

Le top 5 des nationalités les plus représentées a légèrement évolué, plaçant l'Afghanistan en premier avec 18,1% des personnes accompagnées. Viennent ensuite la Géorgie avec 16,4% et le Kosovo avec 16%. Ces 3 premières nationalités représentent à elles seules la moitié des personnes accompagnées. La République Démocratique du Congo et la Syrie sont respectivement en 4^{ème} et 5^{ème} position, devant la Turquie et l'Albanie.

Si les situations de grande vulnérabilité liées à la santé sont toujours importantes et se confirment en 2025, elles sont rentrées dans le quotidien des travailleurs sociaux qui ont adapté leur travail, mais également leurs partenariats, à cette réalité. Elle n'en demeure pas moins psychologiquement difficile, mettant souvent les professionnels dans des situations éloignées de leur cœur de métier. Ces situations mobilisent fortement les équipes et nécessitent une articulation étroite avec les partenaires institutionnels et sanitaires. Dans ce cadre, les demandes d'autorisation provisoire de séjour (APS) concomitantes à la procédure de demande d'asile restent régulières, que ces demandes soient pour le motif « étranger malade » ou encore « parent d'enfant malade ».

Le phénomène d'arrivée de grandes familles, par le biais de la réunification familiale, s'est confirmé en 2025 et impacte fortement l'accompagnement social, administratif et juridique. Il concerne souvent des ressortissants d'origine afghane, qui entament en parallèle une demande d'asile, leur ouvrant des droits aux Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) et tout particulièrement à un hébergement.

Outre la problématique du conjoint, qui est souvent là depuis plusieurs années en situation précaire, avec un accompagnement social limité voire inexistant, se pose la question de la rapidité d'obtention du statut.

Si ces délais très raccourcis permettent aux personnes de se projeter rapidement dans une dynamique d'insertion, ils ne laissent pas la possibilité aux professionnels de travailler correctement les droits, le « savoir-vivre en France », la parentalité, etc., ce qui met en péril l'intégration au long court. Sans compter le très faible niveau en français, qui freine l'autonomie, notamment pour les femmes.

LA PROCÉDURE ET LES ENJEUX

Cette année a connu une évolution notable concernant la procédure d'asile. Tout d'abord, la part des procédures accélérées pour les personnes entrées au CADA est en baisse, avec 39,3% (soit 140 demandeurs d'asile) pour 44,7% en 2024. Ce premier constat est à mettre en lien avec la prédominance des personnes originaires d'Afghanistan, qui sont placées en procédure normale.

D'autre part, le taux de protection fait état d'une progression significative, 57,8% alors qu'il n'était qu'à 39,7% en 2024 et 47% en 2023. A titre de comparaison, la moyenne nationale publiée par la DGEF s'élève à 52,1%. Une part importante du chiffre observé en 2025 s'explique là encore par les décisions favorables accordées aux ressortissants afghans. Au CADA, 82

des 204 décisions positives concernaient des personnes venant d'Afghanistan, soit environ 40,2%.

Le nombre de rejets sur ordonnance a proportionnellement augmenté. Effectivement, en 2025, le CADA a connu 149 décisions définitives de rejet dont 92 prises par voie d'ordonnance, soit 60% des décisions négatives. Le nombre total est inférieur à 2024 mais la proportion des rejets sur ordonnance dans les décisions négatives continue à augmenter. Cela implique qu'une partie toujours plus conséquente des usagers du CADA n'est pas entendue en audience par un juge avant le rejet définitif de leur demande d'asile.

FAITS MARQUANTS

Le taux de protection favorable a un impact important sur l'activité du CADA et notamment sur la recherche de solutions de sortie du dispositif. Associé à des procédures courtes, où les protections sont parfois obtenues dès l'OFPRA et dans des délais très rapides, la question de la préparation à la sortie se pose. Les ménages concernés ne sont souvent pas prêts, ni pour un logement autonome, ni pour un accès à l'emploi. L'apprentissage de la langue est en cours, ainsi que, d'une manière plus générale, la connaissance et l'appropriation d'un environnement administratif complexe. Les places en CPH sont limitées, avec des délais d'attente importants et des problématiques d'éligibilité pour des familles dont le conjoint est déjà sur le territoire depuis plusieurs années. Ce sujet est à présent au cœur des préoccupations des équipes et fait l'objet d'échanges réguliers avec les autorités de tutelle.

Dans un tout autre registre, l'année 2025 a été marquée par la préparation de deux événements importants dans la vie de la structure.

→ La préparation du déménagement des locaux et plus précisément la recherche d'un nouveau site. Le propriétaire du site actuel de la rue Jacob Mayer ayant signifié sa volonté de ne pas renouveler le bail arrivant à échéance fin mars, il a fallu se mettre en quête de nouveaux locaux, dans un contexte de tension locative et financière. Ce projet a été l'occasion de regrouper sur un même plateau le CADA, l'HUDA, le Service Juridique et le Service Insertion Animations. Les nouveaux locaux seront investis entre mars et avril 2026 et se situeront proches de la gare et des commodités.

→ La préparation de l'évaluation externe, prévue fin mars 2026. Cet exercice, obligatoire pour tout établissement relevant du Code de l'action sociale et des familles, est une étape importante dans la vie d'une structure. Sa préparation fut l'occasion pour

l'équipe de s'interroger sur ses pratiques, mais également sur les besoins du public et les réponses à apporter.

PERSPECTIVES

L'année 2026 s'annonce comme une période charnière pour le CADA Les Cèdres, avec des enjeux organisationnels, institutionnels et logistiques majeurs. Le service devra maintenir un taux d'occupation élevé tout en garantissant la qualité de l'accompagnement, malgré la rotation rapide des ménages et les conséquences sur le travail social. Il sera également nécessaire de renforcer l'accompagnement des publics vulnérables, en particulier les jeunes isolés et les familles monoparentales, en développant une offre d'accompagnement adaptée. L'optimisation des parcours de sortie vers des solutions durables restera un objectif prioritaire, en privilégiant les logements individuels, l'intermédiation locative et les dispositifs adaptés aux personnes fragiles.

Un des défis majeurs pour 2026 sera la réponse aux demandes accrues de modularité formulées par l'OFII, notamment la transformation de places historiquement destinées aux hommes en places dédiées à l'accueil de femmes. Cette évolution nécessitera une mobilisation complète de l'équipe, à la fois pour accélérer les sorties et accompagner les parcours sociaux, mais également pour préparer et adapter les logements par le service maintenance. Parallèlement, l'effort d'entretien et de remise en état du parc de logements, engagé en 2025 grâce à une procédure qualité dédiée, devra se poursuivre, afin notamment de sensibiliser les usagers et améliorer la qualité de vie dans les appartements, tout en tenant compte des contraintes liées aux nuisibles et à l'usure prématurée des logements.

Le Pacte Asile, dont les modalités opérationnelles restent à préciser, constituera un facteur structurant pouvant influencer sur l'organisation du dispositif et sur la prise en charge des résidents. De plus, le déménagement prévu au printemps 2026 dans de nouveaux locaux constituera un enjeu logistique important, qu'il conviendra d'anticiper afin de garantir la continuité de l'accueil et l'appropriation des espaces par les équipes et les usagers. La convention du CADA arrivant à échéance, l'année 2026 sera également marquée par des enjeux liés à son renouvellement et à l'adaptation du projet de service aux orientations institutionnelles et budgétaires à venir. Enfin, le service poursuivra la préparation de l'évaluation externe du CADA, afin de formaliser les bonnes pratiques, renforcer les procédures et améliorer l'efficacité globale du service.

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH), géré par l'AFND sous l'appellation de Centre d'Insertion pour Réfugiés depuis 1992, est un établissement de type CHRS dédié à l'accueil et à l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), réfugiés et personnes placées sous protection subsidiaire. Unique CPH du département, il occupe une place centrale dans le dispositif d'intégration de ce public. Il est encadré par le décret du 2 mars 2016 et l'instruction ministérielle du 19 avril 2019, qui définissent ses missions et ses modalités de fonctionnement. Les admissions s'effectuent exclusivement sur orientation de l'OFII territorial.

Pensé comme un dispositif flexible, capable de s'adapter à l'évolution des besoins des personnes accompagnées ainsi qu'aux changements législatifs et contextuels, le CPH permet aux BPI les plus vulnérables de bénéficier d'un hébergement temporaire d'une durée contractuelle de 9 mois, renouvelable 3 mois, assorti d'un accompagnement renforcé vers l'autonomie. Celui-ci couvre l'ensemble des dimensions nécessaires à une insertion durable : démarches administratives et juridiques, appui à la parentalité, suivi sanitaire, actions culturelles, insertion dans le tissu social, accompagnement vers l'emploi, la formation et l'apprentissage du français et l'accès locatif en solution de sortie.

La notion de vulnérabilité repose sur des critères objectivés tels que la monoparentalité, le handicap, l'isolement des jeunes de moins de 25 ans ou encore les problématiques de santé.

Durant leur prise en charge, les ménages s'engagent à verser une participation financière mensuelle aux frais d'hébergement, fixée réglementairement

à 10 % ou 15 % des ressources, selon leur typologie. Conformément à l'Accord Collectif Départemental, ils sont également soumis au principe de la proposition locative unique.

Le CPH de l'AFND dispose aujourd'hui d'une capacité d'accueil de 293 personnes, ce qui en fait l'un des plus importants de France. Les logements sont répartis sur Strasbourg et son agglomération, ainsi que sur le territoire de Sélestat, où une antenne spécifique a été créée afin d'assurer une proximité avec les 115 personnes hébergées sur ce secteur. Plusieurs logements sont également situés à Benfeld.

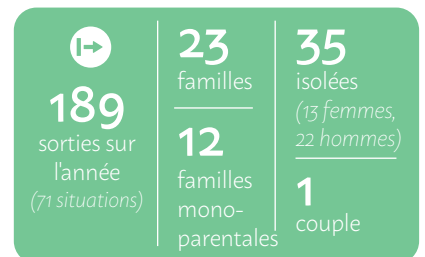
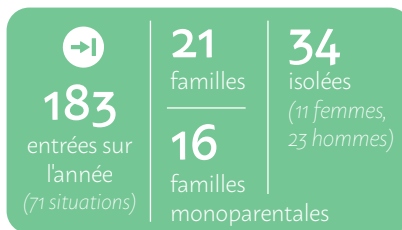
Véritable laboratoire d'expérimentations, fort de son expertise de terrain, le CPH a développé au fil des années des dispositifs d'accompagnement innovants au service des BPI. Parmi eux, le dispositif d'Intermédiation Locative a connu un renforcement significatif en 2025, avec une capacité portée à 220 places. Cette dynamique inclut la création de l'IML 3r, spécifiquement dédié aux BPI en attente de réunification familiale. Ces dispositifs constituent des leviers essentiels du parcours d'intégration, en proposant aux ménages du CPH des solutions de sortie positives et des suites de parcours adaptées, notamment via des logements en bail glissant, issus du parc privé ou social. Ce mécanisme favorise une transition progressive, sécurisée et durable vers le logement autonome.

Enfin, l'inscription du CPH dans une logique d'ouverture sur son environnement et de transversalité associative a permis, en 2025, de consolider et de diversifier les partenariats. Cette approche collaborative a généré des résultats concrets dans l'ensemble des champs de l'accompagnement : accès

au logement, insertion professionnelle et inclusion sociale, contribuant ainsi à une amélioration significative de la qualité des prestations proposées. Cette dynamique positive s'est pleinement matérialisée à l'occasion de l'évaluation externe du CPH, conduite en octobre 2024 par un cabinet d'audit accrédité par la Haute Autorité de Santé (HAS). Cette évaluation a non seulement confirmé la conformité réglementaire et l'autorisation de fonctionnement de l'établissement, mais a également souligné, de manière particulièrement élogieuse, la qualité des pratiques professionnelles, la structuration des organisations et la préparation exemplaire des équipes. L'attribution d'une cotation maximale atteste du haut niveau d'exigence, de l'engagement constant et du professionnalisme reconnu des équipes dans la mise en œuvre des missions du CPH, au service de l'accompagnement global et de l'intégration durable des bénéficiaires de la protection internationale. Dans le prolongement de cette évaluation, et grâce à leur capacité d'adaptation, à une volonté affirmée d'évolution et à une recherche constante d'innovation, les équipes du CPH ont poursuivi en 2025 leur action dans une dynamique durable et constructive, pleinement engagées au service de l'intégration des BPI (solutions de sortie diversifiées, documents d'admission actualisés, procédures de fonctionnement améliorées...).

L'offre d'animation socioculturelle du CPH, axée sur des thématiques favorisant l'inclusion sociale (logement, famille, santé, insertion, citoyenneté, FLE), est mutualisée avec les établissements du Pôle Asile Réfugiés via le Service Insertion Animations (SIA). Leur bilan annuel est intégré au rapport d'activité du SIA.

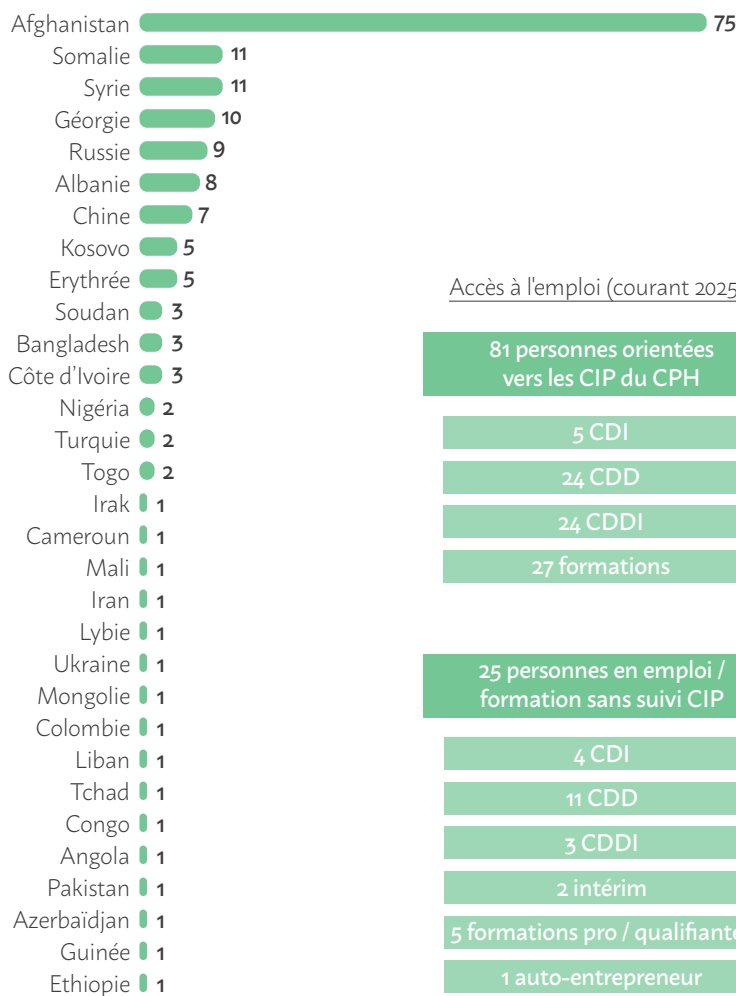
CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



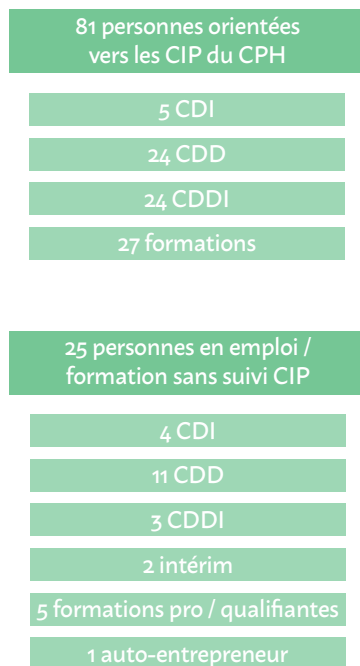
472 personnes accompagnées sur l'année, soit 172 ménages :



31 nationalités (en nombre de ménages sur l'année 2025) :

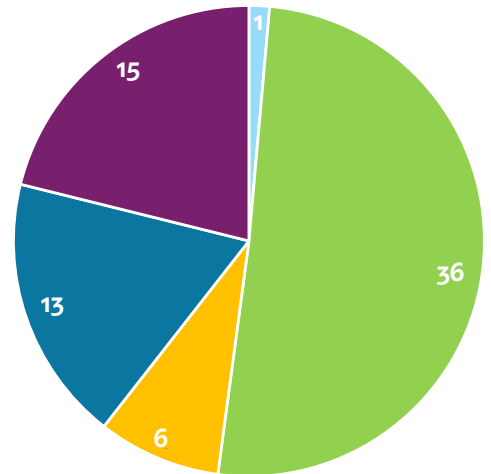


Accès à l'emploi (courant 2025) :



Modalités de sorties par personnes :

- Glissement de bail
- Accès direct (dont 1 dans le parc privé)
- Résidences Jeunes
- Transfert vers IML (dont 9 IML AFND)
- Solutions diverses (dont 13 solutions individuelles)



ACTIVITÉS DU SERVICE

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET GESTION DES PARCOURS : DÉFIS ET CONTINUITÉ

Le CPH met en œuvre un accompagnement global des bénéficiaires, structuré autour d'un contrat d'insertion personnalisé visant l'accès à l'autonomie. Cet accompagnement couvre l'ensemble des champs de l'insertion : emploi, logement, démarches administratives et juridiques, santé, apprentissage du français (FLE) et l'accès à la culture. L'action est assurée par une équipe éducative composée de 11,5 ETP de travailleurs sociaux et d'un coordonnateur sur chacune des deux antennes de Strasbourg et de Sélestat, en charge de la coordination des parcours, notamment à travers l'orientation vers les cours de FLE internes, les ateliers de recherche d'emploi et la validation des ACD en lien avec les positionnements locaux.

Les mouvements de personnel, fréquents dans le secteur, ont conduit au courant de l'année 2025 au recrutement de 2,5 ETP afin d'assurer la continuité de l'activité. Ces recrutements ont permis de stabiliser les effectifs. À ce jour, l'équipe est globalement au complet, à l'exception de l'antenne de Sélestat, qui reste ponctuellement impactée par des perturbations conjoncturelles. Un retour à un fonctionnement équilibré est attendu prochainement.

Le profil du public accueilli demeure stable dans l'ensemble par rapport aux années précédentes, en raison des critères objectifs de vulnérabilité qui encadrent l'admission au sein du dispositif, conformément au cahier des charges réglementaire. Le délai moyen entre l'obtention du statut de bénéficiaire de la protection internationale et l'orientation vers le CPH est d'environ neuf mois. Ce délai présente toutefois des variations importantes, allant d'un

mois à plus de deux ans, en fonction de la typologie familiale et du degré d'urgence évalué par l'OFII. Il se situe aux alentours de 11 mois pour les hommes isolés.

La majorité des ménages accueillis présente une durée de présence en France inférieure à deux ans. Cette situation a un impact direct sur les processus d'intégration et l'appropriation des codes culturels, qui ne sont pas encore pleinement acquis au moment de l'entrée au CPH. En conséquence, les dossiers administratifs sont fréquemment incomplets (*droits CAF non ouverts, absence de titre de séjour, absence de demande de logement social, etc.*). Par ailleurs, les personnes orientées sont souvent peu disponibles, leur parcours de formation linguistique avec l'OFII étant en cours, non achevé, voire non engagé. Cette situation limite l'orientation vers des formations complémentaires ou vers l'emploi, ces démarches restant

conditionnées à l'achèvement des obligations prévues dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine.

Liée à ce phénomène, mais également à des facteurs structurels tels que la tension du marché locatif, la durée moyenne des prises en charge, calculée sur l'ensemble des ménages sortis au cours de l'année civile, avait connu une augmentation continue ces dernières années. En 2025, cette tendance s'inverse légèrement, la durée moyenne étant désormais inférieure à 18 mois. Cette durée varie cependant selon les typologies familiales : elle est inférieure à 12 mois pour les ménages ayant obtenu un logement de type T3 (*typologie familiale peu fréquente au CPH*), et peut atteindre 24 mois pour les familles composées d'au moins six personnes.

Au 31 décembre 2025, 28 ménages sur 101 présents ont reçu une notification de fin d'accord de prolongation par l'OFII, soit 27 % des effectifs, un niveau comparable à celui de 2024. Ce pourcentage devrait augmenter dans les exercices à venir, en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation limitant à une seule prolongation de trois mois, accordée par l'OFII.

La gestion du temps au regard de la durée contrainte de l'admission au séjour est un enjeu majeur, mais elle demeure relative pour notre public, dont la disponibilité matérielle et psychologique reste variable et conditionne l'adhésion et l'implication dans un projet de vie. Cela concerne notamment :

- les familles monoparentales, 31 en 2025 (*en augmentation par rapport à 2024*) qui sont confrontées aux contraintes du mode de garde,
- les jeunes isolés de moins de 25 ans engagés dans des parcours professionnels instables, au nombre de 41,
- les ménages en attente d'une réunification familiale incertaine, représentant 28 ménages 2025,
- les personnes analphabètes, parfois en couple, dont le parcours dépend du démarrage des 600 heures de cours de FLE prescrites par l'OFII.

S'y ajoutent les parents qui privilégient leurs démarches administratives ou la recherche de logement au détriment du processus d'inclusion sociale.

Selon le bilan 2025, l'établissement a accueilli 71 nouvelles unités familiales, soit 183 personnes, un chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Après une période de sous-occupation

en début d'année, les effectifs ont été redressés dès le mois de mars, permettant d'atteindre un taux de remplissage annuel proche de 99 %.

DYNAMIQUE DES FLUX ET DIVERSITÉ DES PROFILS AU CPH EN 2025

En 2025, le CPH a accompagné 472 personnes sur l'année civile, en tenant compte des flux d'entrées et de sorties, soit une baisse de 38 personnes par rapport à 2024. Ce chiffre représente un total de 172 ménages, comprenant 6 naissances et 2 enfants arrivés par réunification familiale. Par ailleurs, 189 sorties ont été enregistrées, soit 34 de moins que l'an dernier, concernant 71 unités familiales, composées de 98 adultes et 91 enfants.

Les modalités d'orientation fixées par l'OFII ne permettent pas toujours l'admission au sein du DN@ de l'ensemble des membres d'une même famille, notamment lorsque les conjoints sont initialement arrivés en France en tant que personnes isolées avant de bénéficier d'une réunification familiale. Ainsi, six personnes, bien qu'hébergées au domicile de leur famille et inscrites dans un projet de vie commun, ne sont pas comptabilisées dans les effectifs. À l'inverse, quatre conjoints ont pu être admis au CPH en 2025, sur autorisation de l'OFII, avec une mise en indisponibilité de leur place.

La politique de priorisation des ménages déjà présents sur le territoire local a été maintenue et même renforcée par rapport aux années précédentes : aucun ménage n'a bénéficié d'une orientation nationale, et seule une famille provenait d'un autre établissement Asile du Haut-Rhin.

Parmi les 183 personnes admises en 2025, toutes étaient initialement hébergées dans un établissement du DN@ - CADA, HUDA, CAES ou PRAHDA, respectivement au nombre de 42, 9, 14, et 5.

L'analyse des profils des 172 ménages accompagnés au cours de l'année 2025 met en évidence plusieurs tendances.

- Les familles monoparentales sont en augmentation constante : elles étaient moins de vingt il y a cinq ans et atteignent 31 ménages en 2025.
- Les moyennes et grandes familles, composées de trois enfants ou plus et nécessitant un accès à un logement de typologie T4 au minimum, poursuivent leur progression. Elles sont au nombre de 49 en 2025, dont 25 familles comptant quatre enfants ou plus et 16 en situation de monoparentalité.
- Aucun couple sans enfant n'a été admis en 2025 ; le seul ménage de cette

typologie encore présent est sorti au cours de l'année.

- Le nombre de personnes isolées, en progression constante ces dernières années, s'est stabilisé en 2025 à 84 personnes, dont 25 femmes. Le ratio d'une femme pour deux hommes parmi les personnes isolées est confirmé par les entrées enregistrées en 2025, réparties par genre.
- Une hausse marquée est observée chez les jeunes de moins de 25 ans, dont l'effectif atteint 41 personnes en 2025, contre seulement 10 trois ans auparavant. Le service a enregistré 11 entrées au sein de cette tranche d'âge, composées exclusivement de profils masculins.

Enfin, au courant de l'année 2025, 28 ménages accompagnés ont engagé des démarches de réunification familiale, représentant des demandes de visas pour 19 adultes et 62 enfants. Parmi ces 28 ménages, deux demandes ont abouti favorablement, concernant deux enfants. Par ailleurs, un adulte a rejoint le territoire par ses propres moyens en obtenant un visa touristique.

Le travail mené au sein du CPH s'inscrit dans des rencontres riches et variées, reflet d'une forte diversité culturelle et d'origines. En 2025, 31 nationalités ont été représentées au sein de l'établissement, un chiffre stable par rapport aux années précédentes. Conformément aux tendances nationales observées en matière de protection internationale, la part des personnes d'origine afghane, qu'elles soient isolées ou en famille, demeure très significative. Ainsi, le CPH a accompagné 75 ménages afghans en 2025, représentant 228 personnes, soit environ 60 % de l'ensemble des personnes prises en charge sur l'année.

La présence des ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne est en nette diminution. Treize nationalités étaient représentées en 2025, pour un total de 32 ménages (*contre 43 en 2024*) soit environ 18 % du total des ménages accompagnés. Plus de la moitié de ces personnes provenaient de la Corne de l'Afrique, principalement de Somalie, du Soudan et d'Éthiopie. Par ailleurs, la part des hommes isolés issus de cette zone continue de diminuer, avec seulement quatre entrées en 2025. Enfin, sept des neuf familles originaires du continent africain admises en 2025 étaient des femmes isolées avec enfants, contre aucune en 2024.

La représentation du continent européen augmente régulièrement au fil des années, atteignant 19 % des ménages

en 2025, contre 8 % l'année précédente. Dix familles originaires d'Europe ont été accueillies en 2025, dont six familles monoparentales. Enfin de manière inédite, 7 femmes isolées d'origine tibétaine étaient présentes en 2025 au CPH. Ces éléments ne reflètent pas fidèlement la nature des flux migratoires sur le(s) territoire(s) puisqu'ils ne concernent que les personnes ayant effectivement obtenu une protection internationale. Il s'agit par ailleurs d'un public orienté en raison de sa vulnérabilité, et presque exclusivement en provenance d'établissements du DN@.

La constante reste cependant la forte prédominance du public en provenance d'Afghanistan, conformément aux dépôts de demandes d'asile enregistrées par l'OFPRA en 2025, qui fait de ce pays la première nationalité au monde avec plus de 11 000 demandes.

LOGEMENT ET PARCOURS DE SORTIE : LES DÉFIS DU CPH

Malgré la tension persistante sur le marché du logement social et la pression continue exercée sur les bailleurs pour faciliter les sorties des structures d'accueil des primo-arrivants, le CPH a réussi, au moins partiellement, à atteindre ses objectifs en matière de logements attribués et captés.

Le parc d'hébergement, allant du studio au six pièces, compte aujourd'hui 74 logements, dont 21 à Sélestat et 3 à Benfeld, 19 appartenant au secteur privé. Grâce à des réaménagements réalisés au cours des exercices précédents et à une meilleure organisation du parc, la capacité d'accueil a été optimisée.

En 2025, parmi les 71 ménages sortis -représentant 189 personnes- 37 ont accédé à un logement en direct, dont 1 dans le secteur privé et 1 par glissement de bail. Le volume d'attributions locatives a fortement diminué par rapport à 2024, avec un déficit de 16 logements. Toutefois, des solutions de sortie alternatives ont été mises en œuvre : plusieurs ménages ont pu poursuivre leur parcours grâce à un transfert en sous-location vers l'IML Réfugiés de l'AFND ou vers d'autres opérateurs (13 ménages, soit 60 personnes), tandis que six jeunes hommes isolés de moins de 25 ans ont été accueillis dans des résidences pour jeunes travailleurs.

Le volume des logements attribués, selon leur typologie, reflète la diversité des compositions familiales. Parmi les 84 personnes isolées accompagnées dans l'année, 33 ont trouvé une solution de sortie : 13 ont accédé à un logement direct (du studio/T1 au T2), 12 ont opté pour des

solutions individuelles, 6 ont intégré une résidence pour jeunes et d'autres ont bénéficié d'un accompagnement IML 3R de l'AFND ou de l'AIVS.

Malgré la diversification des solutions de sortie, les besoins restent supérieurs aux capacités disponibles, principalement en raison du manque de petits logements dans le parc social. L'accès au parc privé demeure limité pour notre public, faute également de garanties professionnelles suffisantes. L'entrée dans les résidences est conditionnée à un plafond de ressources mensuel, écartant de nombreuses candidatures, notamment parmi les jeunes salariés. Parmi la cinquantaine de personnes isolées présentes au 31 décembre 2025, 19 bénéficiaient déjà d'une prise en charge de plus d'un an, sans solution pour le moment.

La pénurie structurelle de logements sociaux se confirme aussi pour les grandes surfaces. Parmi les 49 familles en attente d'un T4 ou plus en 2025, à peine un tiers ont obtenu un accès direct (14 T4 et 1 T6), tandis que sept autres ménages ont trouvé une solution de sortie vers un IML.

Le nombre limité d'attributions de T3 reflète la faible représentation de cette typologie familiale au CPH. La part des baux glissants reste restreinte, avec un seul glissement enregistré en 2025, mais le dispositif pourrait être prochainement étendu à un parc flottant de 5 à 6 logements dès l'entrée au CPH.

Par ailleurs, 10 ménages (32 personnes) ont pu accéder à un logement en dehors de l'EMS et même du département, à Paris, Mulhouse, Colmar, Sélestat et Benfeld. La mobilité hors EMS reste un enjeu majeur.

En 2025, seuls huit bailleurs sociaux ont répondu à nos besoins, souvent de manière non proportionnelle à l'importance de leur patrimoine, sachant que deux tiers des attributions proviennent de 2 bailleurs sociaux.

En 2025, quatre refus de logement ont été enregistrés, dont trois légitimés pour des raisons de santé ou d'inadéquation de l'attribution locative. Pour l'autre famille, une procédure d'expulsion judiciaire est en cours.

Le service technique, renforcé par l'arrivée d'un second agent au dernier trimestre 2025, assure la maintenance de l'ensemble du parc d'hébergement du CPH et de l'IML, avec le soutien ponctuel d'intérimaires en manutention. Pour accompagner l'augmentation des attributions locatives, la collaboration avec un prestataire externe pour l'aide au déménagement, mise en place fin 2024, a été pleinement

opérationnelle en 2025, permettant de réaliser 38 déménagements pour le compte des ménages des deux dispositifs.

FORMATIONS, PARTENARIATS ET ÉVÉNEMENTS : VERS UNE MEILLEURE INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

En 2025, l'insertion des personnes réfugiées s'inscrit dans un contexte particulièrement exigeant, marqué par un marché du travail plus sélectif et un cadre budgétaire contraint, notamment en matière de formations linguistiques. Cette situation a entraîné une diminution des orientations vers les formations qualifiantes et vers certains types de contrats de travail, en lien avec le manque de financements dédiés et les retards dans les parcours d'apprentissage du français, notamment dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine. Ces freins sont d'autant plus pénalisants qu'un niveau linguistique minimal, le plus souvent A2, est requis par les employeurs et les structures d'insertion de l'URSIEA. Face à ces contraintes, le CPH a adapté ses pratiques en renforçant les partenariats avec les SIAE, les entreprises inclusives et les acteurs du tissu économique local, à travers notamment des job dating, des ateliers thématiques, des visites d'entreprises et une médiation active vers l'emploi.

Pour les acteurs de l'insertion, cette évolution implique de passer d'une logique de « flux » à une approche de « dentelle », fondée sur des parcours individualisés, argumentés et sécurisés. Les embauches réalisées en 2025 confirment ainsi la prédominance des contrats temporaires et des dispositifs d'insertion, considérés comme des étapes intermédiaires nécessaires pour des publics très éloignés de l'emploi. La formation demeure un levier central de l'accompagnement, avec pour objectif de préparer chaque bénéficiaire de manière progressive et durable à l'emploi.

FOCUS : JOB DATING INCLUSIF – 2ND ÉDITION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE L'INTÉGRATION

L'année 2025 a été marquée par un temps fort avec l'organisation de la 2nd édition du job dating inclusif, dans le cadre de la Semaine de l'Intégration. Cette action visait à favoriser la rencontre directe entre les bénéficiaires et les employeurs, tout en valorisant les compétences et les parcours des personnes accompagnées vers l'emploi. En amont, un atelier de préparation a été proposé afin de travailler la posture professionnelle, la préparation aux entretiens et la confiance en soi. Sur

25 personnes inscrites, 21 étaient présentes, soit un taux de participation de 84 %. Le job dating, organisé le 9 octobre 2025 dans les locaux de l'établissement, a réuni 61 personnes inscrites, dont 50 présentes (81 %). Au total, 167 entretiens ont été menés avec des employeurs issus de secteurs en tension, notamment l'intérim, le médico-social et l'hôtellerie-restauration. Les retours des employeurs ont été très positifs, avec un taux de satisfaction de 100 %. À l'issue de l'événement, 13 propositions de contrats de travail et une entrée en formation ont été recensées. Cette action confirme la pertinence du job dating comme levier d'insertion professionnelle et souligne la nécessité de poursuivre les actions de préparation à l'emploi, de renforcement linguistique et de sensibilisation des employeurs afin de favoriser un accès durable à l'emploi.

PERSPECTIVES 2026 – FLUIDIFICATION DU DISPOSITIF ET RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PRISE EN CHARGE AU CPH

Face à la saturation persistante du parc de logements sociaux, le CPH fixe pour 2026 un objectif prioritaire : réduire les délais de prise en charge et fluidifier les parcours d'hébergement.

Axe 1 – Diversification des modalités de sortie, en renforçant le recours au logement privé, aux dispositifs IML (*internes et externes*), aux solutions de colocation, aux dispositifs dédiés aux jeunes (*RJT, EPIDE*) et surtout à l'installation durable des ménages dans des territoires moins soumis à la tension locative.

Axe 2 – Mise en place d'un parc flottant de 5 à 6 logements, fondé sur le bail glissant, principalement en dehors de l'EMS et mobilisable dès l'admission, permettant d'anticiper les sorties et de sécuriser les parcours, en lien avec les bailleurs sociaux et les structures de l'asile.

Axe 3 – Partenariat consolidé avec les bailleurs sociaux et les services réservataires de l'ACD à travers des échanges institutionnels réguliers, une priorisation des ménages selon l'ancienneté dans le dispositif et des demandes dans le contingent préfectoral instruites dans les meilleurs délais

Axe 4 – Solutions innovantes articulant logement et emploi, en explorant des zones locatives moins tendues adossées à des bassins d'emploi, et en renforçant les actions d'insertion (*FLE professionnel, partenariats avec France Travail, SIAE et entreprises*).

Axe 5 – Transfert anticipé vers l'IML 3^e des personnes isolées devenues suffisamment autonomes, facilitant ainsi la réunification familiale et la libération de places en CPH.

Axe 6 – Consolidation de l'organisation interne et des pratiques professionnelles afin d'harmoniser l'accompagnement, sécuriser les parcours d'insertion et renforcer le pilotage et la lisibilité de l'activité.

Axe 7 – Diversification de l'accès aux formations qualifiantes et développement des partenariats inclusifs favorisant l'emploi.

L'accompagnement vers l'autonomie professionnelle et sociale sera renforcé grâce à des outils numériques et des dispositifs innovants. Le suivi des parcours sera optimisé afin d'adapter les actions en temps réel et maximiser l'impact des interventions.

Ces perspectives d'évaluation et d'évolution traduisent la volonté du CPH de l'AFND de s'inscrire durablement dans une démarche de qualité, de bienveillance et d'amélioration continue, au service de l'autonomie, de la dignité et de l'insertion durable des personnes accueillies.



INTERMÉDIATION LOCATIVE

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'Association a souhaité compléter son offre d'accès au logement à destination des BPI par le développement de l'Intermédiation Locative (IML), en complémentarité du Centre Provisoire d'Hébergement. Implanté sur un même site et s'appuyant sur une équipe ainsi que sur des moyens matériels et humains partiellement mutualisés, le service propose un accompagnement visant à sécuriser l'accès au logement autonome des publics réfugiés.

Le dispositif d'intermédiation locative repose sur 2 programmes ou actions complémentaires.

- Le premier concerne l'IML Réfugiés dite « classique », mise en place en 2021 avec 80 places autorisées par la DDETS. Elle a fait l'objet d'extensions successives, avec 40 places supplémentaires en 2023, puis 40 en janvier 2024 et enfin 40 nouvelles places courant 2025, portant sa capacité totale à 200 places. Ce dispositif s'adresse aux familles bénéficiaires de la protection internationale principalement hébergées dans un établissement du DN@ et en capacité d'accéder au logement de droit commun. Il vise à sécuriser leur transition vers un logement pérenne en favorisant la stabilité résidentielle. Les ménages sont accueillis en sous-location afin de renforcer leur autonomie avant un accès à un bail à leur nom, par glissement de bail ou logement adapté. Un accompagnement social, allégé par rapport à celui du CPH, est néanmoins assuré afin de sécuriser les parcours et soutenir une insertion durable.
- Le deuxième concerne la création de 20 places d'IML Réfugiés dites « 3r » (Relogement Réfugiés Réunifiés), mises en place début 2024. Ce dispositif s'adresse aux personnes isolées ou aux ménages de petite composition familiale engagés dans une procédure de réunification familiale. Il vise à éviter une orientation

systématique vers le CPH lorsque la réunification constitue le principal critère d'admission, en proposant une prise en charge plus adaptée à leur situation. Les bénéficiaires, disposant déjà d'un certain niveau d'autonomie, sont accueillis directement en IML sur des logements de petite typologie, sous statut de sous-location pendant la durée de la prise en charge. Cette modalité leur offre un cadre résidentiel transitoire et sécurisé dans l'attente de l'arrivée de leur famille. Une fois la réunification effective, un transfert vers le dispositif IML Réfugiés « classique » est organisé, en fonction des disponibilités, afin d'assurer la continuité du parcours résidentiel et de favoriser l'accès à un logement pérenne.

En 2025, cinq ménages ont été transférés du dispositif IML 3r vers l'IML Réfugiés, à la suite de leur réunification familiale, dans des logements adaptés à leur nouvelle composition. Ces situations illustrent la mise en œuvre effective et la pertinence de ce dispositif. À ce jour, parmi les 15 dossiers suivis, quatre présentent un niveau d'avancement suffisant pour envisager un transfert vers l'IML Réfugiés dans un délai raisonnable.

La prise en charge, d'une durée maximale de 18 mois, est formalisée par la signature d'un contrat de séjour et du règlement de fonctionnement lors du temps d'accueil, avec le recours à un interprète si nécessaire.

Par la mutualisation des moyens, les personnes accompagnées en IML peuvent, selon les disponibilités, bénéficier des prestations du CPH. Elles ont notamment accès aux cours de français langue étrangère proposés en interne par le Pôle Asile Réfugiés, favorisant leur intégration linguistique et sociale. Un accompagnement individualisé vers la formation professionnelle et l'emploi peut également être assuré par un(e) conseiller(e) en insertion professionnelle, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre

de leur projet professionnel. Enfin, l'accès aux actions collectives socioculturelles portées par les animateurs du Service Insertion Animations (SIA) contribue au renforcement de l'insertion sociale et au développement des compétences personnelles.

Placée sous la responsabilité du chef de service du CPH, une équipe dédiée assure la mise en œuvre du dispositif IML. Elle se compose de 4 ETP de travailleurs sociaux, presque entièrement reconstituée au cours de l'année 2025 afin de répondre aux mouvements de personnel et d'accompagner l'extension du dispositif. Ces professionnels assurent la gestion locative ainsi que l'accompagnement administratif, juridique et social des bénéficiaires, familles comme personnes isolées, pour une moyenne de 16 à 18 ménages par travailleur social à temps plein. Un agent de maintenance vient en soutien de l'équipe pour toutes les questions relatives à l'entretien des logements.

En complément, une coordinatrice intervient à hauteur d'environ un mi-temps dans l'organisation opérationnelle et le suivi quotidien du service, contribuant à la cohérence des pratiques, à la mise en œuvre des actions et à l'efficacité globale du dispositif.

Par ailleurs, l'équipe éducative bénéficie de l'appui du service juridique du Pôle Asile Réfugiés pour les questions réglementaires et législatives, notamment dans le traitement des dossiers de réunification familiale.

Le rapport d'activité présente une analyse quantitative et qualitative parfois globale, sans distinction entre les deux programmes d'Intermédiation Locative. Ce choix méthodologique repose sur une lecture consolidée des dispositifs, l'analyse ayant été réalisée à partir des 220 places cumulées agréées, afin de rendre compte de manière cohérente et lisible de l'activité globale du service.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Taux d'occupation : **93%**



Durée moyenne du séjour : **13 mois**

➔ Nombre d'entrées sur l'année : **28** ménages (135 personnes)

➔ Nombre de sorties sur l'année : **18** ménages (85 personnes)

IML classique IML 3r

Taux d'occupation : **88%**



Durée moyenne du séjour : **9,8 mois**

➔ Nombre d'entrées sur l'année : **9** ménages (10 personnes)

➔ Nombre de sorties sur l'année : **9** ménages (23 personnes)

INTERMÉDIATION LOCATIVE

IML classique

Accompagnés sur l'année : 277 personnes, soit 53 ménages



Solution de sortie :


Logements attribués : **17**

dont glissement de bail : 5 ménages

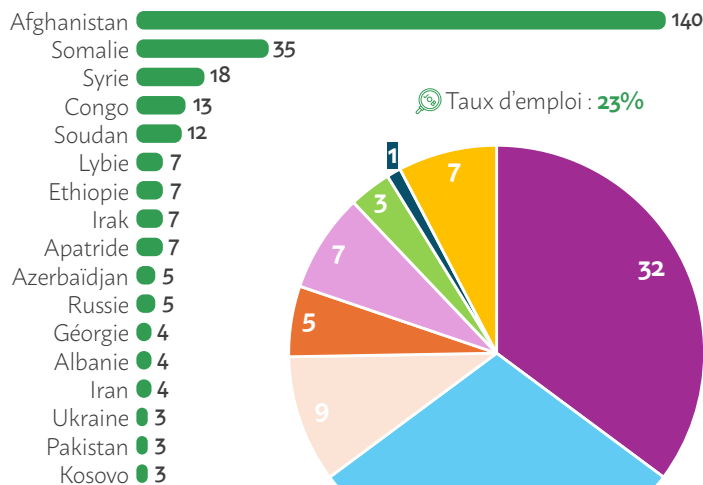
dont accès direct social : 11 ménages

dont accès direct privé : 1 ménage

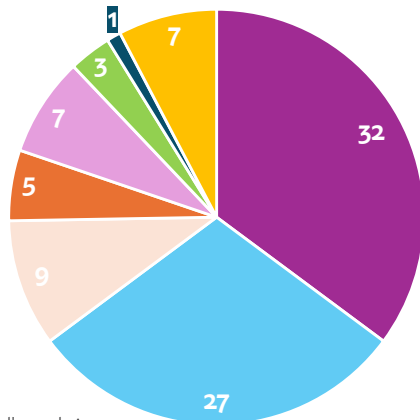
Strasbourg = 9 | EMS = 7 | hors EMS = 1

 Durée de vacance des logements : **30 jours** (entre l'ouverture des places et l'installation du ménage)

16 nationalités (en nombre de personnes sur l'année) :



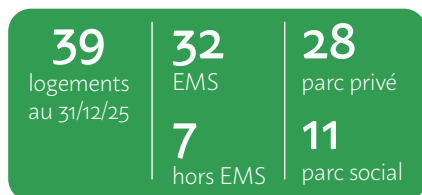
 Taux d'emploi : **23%**



Accès à l'emploi :

- Personnes suivies par un CIP de l'AFND
- A l'emploi en 2025
- CDI
- CDD
- CDDI
- Intérim
- Gérant d'entreprise
- Formation qualifiante

Parc d'hébergement :



→ 17 nouveaux logements captés en 2025

IML 3r

Accompagnés sur l'année : 33 personnes soit 23 ménages




Solution de sortie :

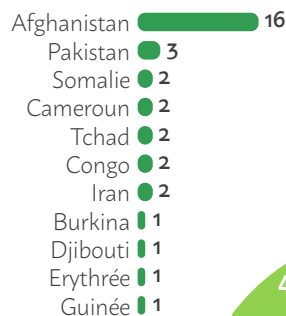
Logements attribués : **4**

dont accès direct social : 4 ménages

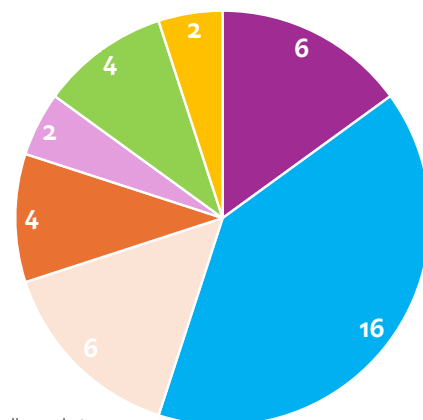
Strasbourg = 9 | EMS = 7 | hors EMS = 1

 Durée de vacance des logements : **42 jours** (entre l'ouverture des places et l'installation du ménage)

11 nationalités (en nombre de personnes sur l'année) :



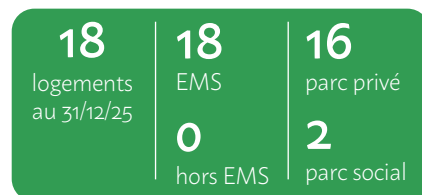
 Taux d'emploi : **59%**



Accès à l'emploi :

- Personnes suivies par un CIP de l'AFND
- A l'emploi en 2025
- CDI
- CDD
- CDDI
- Intérim
- Formation qualifiante

Parc d'hébergement :



→ 8 nouveaux logements captés en 2025

INTERMÉDIATION LOCATIVE

ACTIVITÉS DU SERVICE

ORIENTATION PRIORITAIRE ET SORTIE SÉCURISÉE : LA STRATÉGIE DN@-IML

Déjà opérationnels en 2024, les modalités et critères d'orientation vers l'IML Réfugiés et l'IML 3r visent à répondre au mieux aux exigences de fluidité au sein des établissements du DN@. Ce mécanisme repose sur des préconisations formulées à partir de l'analyse des situations des ménages BPI hébergés au sein de l'AFND, identifiés comme prioritaires, puis soumises au SIAO lors des ouvertures de places, lequel procède à la validation des orientations.

Dans ce cadre, les ménages issus du CPH bénéficient d'un processus simplifié, leur permettant un accès facilité à l'IML. Ce processus vise à renforcer l'efficacité et la pertinence des parcours d'insertion, en proposant une étape intermédiaire avant l'accès au logement autonome pour des ménages encore fragiles, notamment sur le plan budgétaire. Il permet par ailleurs de sécuriser les sorties de familles en situation d'hébergement indu ou arrivant en fin de prise en charge OFII, de manière ciblée en fonction du degré d'urgence, tout en renforçant la réactivité du dispositif par la réduction des délais d'orientation. A titre d'illustration, sur les 36 ménages orientés par le SIAO en 2025, 26 ont fait l'objet d'une préconisation interne à l'AFND (soit 90 % pour l'IML Réfugiés contre 33 % pour l'IML 3r). Par ailleurs, 27 ménages relevaient d'un établissement du DN@, dont 9 directement issus du CPH (soit 47 personnes). L'ensemble des ménages orientés par le SIAO a été admis par le service, deux refus ayant toutefois été opposés : l'un en raison de l'inadaptation du logement proposé, l'autre lié à une attribution locative effectuée en parallèle.

Cette organisation contribue directement à la fluidification des sorties du CPH et, par effet de levier, à l'amélioration de la dynamique de sortie au sein des structures du DN@, lesquelles demeurent, par ailleurs, soumises à l'exigence de sorties rapides des BPI vers le logement de droit commun.

RENFORCEMENT, DIVERSIFICATION ET ADAPTATION : L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS D'HÉBERGEMENT EN 2025

Le service mobilise à la fois des logements du parc privé à loyers modérés et des logements du secteur social, majoritairement dans le cadre de baux glissants. Au 31/12/2025, le

parc locatif compte 57 logements, contre 44 à la même date l'année précédente, soit une augmentation significative du parc disponible. La part du secteur privé demeure majoritaire, représentant 76% de l'offre totale. Par ailleurs, la répartition géographique évolue avec une ouverture progressive hors de Strasbourg : sept logements sont désormais situés à Benfeld, Sélestat et Molsheim, contre un seul l'an dernier. Cette progression s'explique par l'extension du dispositif IML Réfugiés et la montée en charge de l'IML 3r, qui ont permis la captation de 27 nouveaux logements de typologies variées au cours de l'année 2025. Deux autres logements, identifiés pour les besoins de l'IML 3r, demeurent en attente de mise à disposition, ce qui limite temporairement la capacité d'accueil du dispositif.

Des ajustements ont été opérés au sein du parc d'hébergement : une résiliation de bail, des réaffectations, échanges ou transferts entre services de l'AFND, ainsi que cinq glissements de bail au nom des familles. Ces mouvements ont nécessité une mobilisation constante des référents logement afin de préserver la capacité d'accueil du dispositif. Par ailleurs, des travaux de rénovation réalisés par les propriétaires ont entraîné des retards de livraison de certains logements, ce qui a perturbé plusieurs orientations du SIAO et prolongé les délais d'emménagement de quelques ménages au-delà des délais initialement prévus.

Enfin, plus de 60 % des logements dédiés à l'IML Réfugiés sont des logements de type T4 ou T5, permettant l'accueil de familles nombreuses (au moins trois enfants). Cette configuration du parc répond en partie aux besoins des établissements du DN@, dont le CPH, en facilitant les sorties vers le logement des grandes familles de BPI.

TAUX D'OCCUPATION IML : OPTIMISATION ET DÉFIS À VENIR

S'agissant de l'analyse du taux d'occupation, il y a lieu de distinguer les deux actions mises en œuvre : celle-ci s'établit à 93 % pour l'IML Réfugiés « Classique » et à 88 % pour l'IML 3r. En ce qui concerne le premier dispositif, après une phase initiale d'optimisation du taux d'occupation au cours des trois premiers mois, une diminution a été observée sur les périodes suivantes, en lien avec la montée en charge progressive de 40 places supplémentaires. Au 31 décembre 2025, le parc d'hébergement mobilisé permet de répondre pleinement à la capacité

d'accueil autorisée. Le taux de réalisation du dispositif IML 3r apparaît certes en progression par rapport à l'exercice précédent, avec cependant des irrégularités au cours de l'année, du fait de contraintes conjoncturelles, en particulier les délais d'orientation et les réaménagements internes.

La durée moyenne de vacance d'un logement, établie respectivement à 30 jours pour l'IML Réfugiés et à 42 jours pour l'IML 3r, entre la captation du bien ou sa libération et l'installation effective du ménage, s'explique en partie par les délais nécessaires au SIAO pour procéder aux orientations, lesquels se sont élevés en moyenne à 12 jours sur l'année 2025. S'y ajoute un délai incompressible laissé aux ménages pour l'acquisition des biens de première nécessité en amont de l'emménagement. Dans une logique de maîtrise de l'impact budgétaire du dispositif, l'enjeu pour les exercices à venir réside dans la réduction de ces délais, par la mobilisation de leviers opérationnels visant à fluidifier les circuits d'orientation et d'installation.

AUGMENTATION DES FLUX D'ACCUEIL ET DIVERSITÉ DES PUBLICS

En tenant compte des flux d'entrées et de sorties, l'année civile a enregistré la présence de 310 personnes, correspondant à 76 ménages. Cela représente une augmentation de 74 personnes, soit 17 ménages supplémentaires par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par l'extension des capacités de l'IML Réfugiés et par la montée en charge progressive de l'IML 3r, encore en phase de démarrage en 2024.

En 2025, il a été ainsi admis 37 nouvelles unités familiales, représentant 145 personnes, en hausse par rapport à 2024 et conforme à l'extension de 40 places opérée sur l'année.

Concernant les orientations réalisées par le SIAO, la politique de priorisation des ménages issus du DN@ apparaît nettement marquée dans la mesure où l'ensemble des ménages orientés provenait de ces établissements, dont 9 transférés depuis le CPH. Certaines admissions s'expliquent par des mouvements internes entre les deux dispositifs d'IML, consécutives à l'aboutissement de procédures de réunification familiale.

L'analyse des profils des 76 ménages accompagnés en 2025 met en évidence

INTERMÉDIATION LOCATIVE

plusieurs tendances :

- les familles monoparentales sont en nette diminution, passant de 17 à 9 ménages ;
- les grandes familles, composées de 4 enfants ou plus, poursuivent leur progression et atteignent 24 ménages dont 17 étaient encore présents au 31/12/2025 ;
- les couples sans enfant ont augmenté, avec 5 situations recensées contre 1 seule l'an dernier ;
- les personnes isolées s'élèvent à 19, dont presque toutes relèvent de l'IML 3r, conformément au public ciblé par ce dispositif. Parmi elles, seules 4 sont des femmes, et aucun jeune de moins de 25 ans n'est présent. Ce constat s'explique en partie par le critère d'admission centré sur la réunification familiale, qui concerne moins fréquemment les jeunes adultes.

L'activité de l'IML se distingue par la diversité du public accueilli, reflétant une grande mixité culturelle et d'origines. Comme l'an dernier, 22 nationalités se sont croisées ou côtoyées en 2025. Conformément aux tendances nationales en matière d'asile, les personnes d'origine afghane, qu'elles soient isolées ou en famille, constituent la majorité du public : près de la moitié des accueillis, soit 156 personnes réparties en 33 ménages, dont 16 pris en charge par l'IML 3r. Les 43 ménages restants représentent les 21 autres nationalités présentes. Hors ressortissants afghans, le continent africain arrive en première position, avec 86 personnes. Ces proportions sont en cohérence avec les admissions observées au CPH.

SORTIES VERS LE LOGEMENT : ENTRE RÉUSSITE ET TENSION DU MARCHÉ LOCATIF

Malgré la tension persistante sur le marché locatif et la pression exercée sur les bailleurs sociaux pour favoriser les sorties des structures d'accueil des primo-arrivants, l'IML a partiellement atteint ses objectifs en matière d'accès au logement. En 2025, 21 ménages ont quitté le dispositif pour devenir locataires, dont 16 par accès direct et 5 via un glissement de bail. Parmi ces logements, un seul appartenait au parc privé, par l'AIVS.

Plus de la moitié des logements attribués étaient de type T4 ou plus, en adéquation avec les profils et la composition des ménages accueillis à l'IML Réfugiés. Par ailleurs, trois personnes isolées relevant de l'IML 3r ont pu accéder à un logement avant la finalisation de leur réunification

familiale, dont la réalisation s'est avérée incertaine et impossible dans les délais de leur prise en charge.

En 2025, six bailleurs sociaux ont répondu à nos besoins, en fonction de leur patrimoine, avec près de la moitié des attributions concentrées chez un seul d'entre eux. Une seule personne a pu accéder à un logement hors EMS à Sélestat via l'AIVS, lui permettant de rester proche de sa famille. Parmi les 20 logements attribués dans l'EMS, 13 sont situés à Strasbourg, soulignant une concentration géographique marquée.

Les sorties du dispositif IML réfugiés par la concrétisation de glissements de bail, bien qu'elles constituent un principe fondateur de son modèle d'intervention, demeurent aujourd'hui encore insuffisantes. Cette situation s'explique par le caractère particulièrement restrictif des conditions prévues dans le cadre des conventions avec le parc privé, notamment en matière de ressources et de stabilité professionnelle, qui s'avèrent peu compatibles avec les réalités socio-économiques du public BPI accueilli.

Enfin, nous déplorons le départ précipité et non anticipé d'une famille afghane, composée d'un couple et de cinq enfants, ayant quitté son hébergement sans information préalable et sans donner de nouvelles à ce jour. Ce départ est intervenu alors que Monsieur était engagé dans des démarches d'insertion professionnelle et de formation.

La durée moyenne de prise en charge des ménages sortis au cours de l'année s'établissant à 9,8 mois pour les 23 personnes accompagnées dans le cadre de l'IML 3r, incluant celles ayant fait l'objet d'un transfert vers l'IML réfugiés après l'aboutissement de leur réunification familiale. À l'inverse, la durée moyenne atteint 13 mois pour les ménages sortis du dispositif IML réfugiés à la suite d'un accès au logement.

D'une manière générale, il existe des écarts significatifs dans les durées de séjour, allant de 2 à 41 mois. Ces variations s'expliquent par plusieurs facteurs, principalement liés à la composition et à la taille des ménages, ainsi qu'à l'instabilité des ressources, qui n'a pas toujours permis la validation d'un ACD.

Il est à noter que 85 % des ménages sortis, tous dispositifs IML confondus, ont bénéficié d'une durée de prise en charge inférieure à 18 mois.

Au 31 décembre 2025, parmi les 50 ménages accompagnés au sein des deux dispositifs IML, 33 disposent d'un ACD validé ou en

cours de renouvellement, contre 16 au moment de leur entrée. L'enjeu réside dans l'instruction de cette démarche dans les meilleurs délais, dans la mesure où l'obtention d'un ACD constitue un levier déterminant d'accès au logement et d'accélération des sorties. À cet égard, l'ancienneté moyenne de la demande au moment de l'attribution d'un logement s'établit à 370 jours, avec des variations observées selon la typologie de logement concernée. Pour l'IML Réfugiés « Classique », au moins deux tiers des ménages attendent un logement T4 ou plus, dont la moitié un T5/T6. Parmi ceux-ci, 6 ménages présentent une durée de prise en charge proche ou supérieure aux 18 mois contractualisés. S'agissant de l'IML 3r, la recherche de logement est, pour la majorité des ménages, temporairement suspendue dans l'attente de l'aboutissement des démarches de réunification familiale et, le cas échéant, d'un transfert ultérieur vers le dispositif IML Réfugiés.

En 2025, 5 refus de propositions de logement ont été recensés. Ceux-ci ont été principalement motivés par des considérations d'ordre médical, financier ou par une inadéquation de la typologie proposée aux besoins des ménages. L'ensemble de ces ménages, à l'exception d'un seul, a pu bénéficier d'une solution de sortie alternative quasi immédiate, soit par la mise en œuvre d'un glissement de bail dans le logement occupé, soit par l'attribution d'un nouveau logement plus conforme à leur situation. Un ménage a, par ailleurs, fait le choix de renoncer à son statut de réfugié auprès de l'OFPPA afin de bénéficier d'une aide au retour vers la Syrie ; les démarches afférentes étaient en cours de finalisation au 31 décembre 2025.

Enfin, parce qu'il joue un rôle clé dans le bon fonctionnement du dispositif, le service technique, renforcé par un agent recruté en septembre 2025, assure la maintenance de l'ensemble du parc d'hébergement des dispositifs IML et du CPH, avec le soutien ponctuel d'intérimaires pour les opérations de manutention. Afin de faire face à l'augmentation du volume d'attributions locatives, le recours à un prestataire externe pour l'appui aux opérations de déménagement a permis la réalisation de 14 déménagements sur l'exercice.

EMPLOI ET LOGEMENT : UN DÉFI POUR LES MÉNAGES EN QUÊTE DE STABILITÉ

L'accès à l'emploi constitue un levier déterminant facilitant l'attribution d'un logement dans le parc social, dans la mesure où il contribue à sécuriser la situation

INTERMÉDIATION LOCATIVE

financière des ménages. En revanche, dans le parc privé, la stabilité professionnelle est une condition quasi indispensable pour les propriétaires, ce qui limite significativement les possibilités d'accès au logement de ce type, par voie directe ou en glissement de bail. Il convient par ailleurs de souligner que la situation au regard de l'emploi n'a pas les mêmes incidences ni les mêmes perspectives en matière d'accès au logement selon le dispositif d'IML concerné. Ainsi, les personnes isolées relevant de l'IML 3r, dont les ressources ont été consolidées par la signature d'un contrat à durée indéterminée ou autres (*au nombre de 16 soit un taux d'emploi de 59%*), traduisant un niveau d'autonomie socio-professionnelle globalement plus avancé, ne s'inscrivent pas systématiquement dans une démarche active d'accès au logement. Pour ces personnes, l'enjeu prioritaire demeure l'aboutissement des démarches de réunification familiale, préalable à toute projection vers un accès au logement autonome (*ce qui constitue l'enjeu du dispositif*).

Quant aux ménages de l'IML Réfugiés, seuls 36 % disposaient, à leur entrée en 2025, de ressources autres que les aides sociales, issues d'une activité professionnelle. Afin de lever ces freins à l'accès au logement, 32 personnes ont été orientées vers les conseillers en insertion professionnelle (CIP) internes au service, pour un accompagnement individualisé vers l'emploi. Cet accompagnement vise à renforcer leur employabilité et à favoriser

l'accès à un emploi durable, notamment en contrat à durée indéterminée. Ces démarches ont abouti à la mise à l'emploi de 27 personnes au cours de l'année, dont 9 en CDI, certaines à l'issue de démarches autonomes mais le plus souvent avec l'appui d'un CIP.

SOUTENIR L'AUTONOMIE DES MÉNAGES PAR UNE GESTION LOCATIVE RESPONSABLE

Dans le cadre de la mise en sous-location des logements d'hébergement, les ménages sont liés au service par une convention d'occupation temporaire, qui prévoit le règlement d'un loyer résiduel ainsi que le paiement des charges afférentes (*gaz, électricité, assurance, etc.*). Le référent social assure un suivi individualisé et une gestion locative rapprochée, dans une logique de prévention des risques, notamment en matière d'impayés et d'usages inappropriés du logement. En fonction des ressources du ménage et du coût du logement, des aménagements de participation peuvent être proposés afin de garantir un reste à vivre suffisant et d'assurer la stabilité du parcours résidentiel. Sur les 76 ménages présents au cours de l'année, sept en ont bénéficié. Pour des motifs similaires, 45 ménages ont pu être dispensés de la souscription à au moins un abonnement de fourniture d'énergie, représentant une charge financière conséquente pour le dispositif. Ces ajustements sont régulièrement réévalués en fonction de

l'évolution budgétaire et professionnelle de chaque ménage, sachant que plus de 50 % d'entre eux sont exclusivement bénéficiaires d'aides sociales à leur entrée dans le dispositif.

PERSPECTIVES 2026

Pour l'année 2026, plusieurs objectifs opérationnels seront déployés afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des ménages au sein de l'IML Réfugiés et de l'IML 3r.

- Explorer et expérimenter de nouvelles solutions locatives dans des zones géographiques moins tendues, en articulant cette démarche avec un accompagnement renforcé vers l'emploi de proximité. L'objectif est de diversifier l'offre de logements tout en favorisant l'accès à un emploi durable dans des territoires en tension de main-d'œuvre.
- Actualiser les documents d'admission et de pilotage de l'activité.
- Renforcer la gestion et la prévention des impayés locatifs, notamment par la mise en place de commissions mensuelles, intégrant des procédures de commandement de payer dans une logique à la fois préventive et responsabilisante.
- Réduire les délais d'installation des ménages afin de limiter les périodes de vacance des logements en sous-location et d'optimiser le taux d'occupation du parc.



LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Service Insertion Animations (SIA) a pour mission de favoriser et de soutenir l'accès à l'autonomie afin de faciliter l'intégration à la vie en France.

À travers ses actions, le service vise à renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées et à les rendre pleinement actrices de leur projet de vie. Cet accompagnement passe par l'apprentissage des codes sociaux et culturels, la compréhension et la pratique du système administratif français, l'appropriation des codes de la vie citoyenne ainsi que l'apprentissage de la langue française. Le SIA œuvre également à la valorisation des talents et des savoir-faire de chacun, dans une dynamique de promotion de l'interculturalité et du « *vivre-ensemble* ». L'objectif central demeure l'accès à une autonomie durable, associée au bien-être et à une qualité de vie épanouissante en France.

Service transversal du Pôle Asile Réfugiés, le SIA s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement social individuel. Il se distingue par une approche collective, reposant sur l'organisation d'ateliers, d'actions de sensibilisation et de sorties à visée pédagogique. Les missions du service s'articulent autour de 5 grandes thématiques :

- citoyenneté / vie en France
- logement / habitation
- famille / parentalité
- santé
- insertion.

Chaque action menée s'inscrit dans ces grandes thématiques, avec un objectif préalable et un bilan.

Plus précisément, le service a pour vocation de transmettre aux usagers un certain nombre de clés de compréhension sur :

- la société française (*et cadre européen, quand c'est nécessaire*)
- la langue française et/ou des minima de communication en français
- le Numérique
- l'hébergement, la gestion de l'Habitat et les conditions d'accès au logement
- l'environnement de proximité, l'environnement social et économique
- le soutien à la parentalité et l'exercice de la parentalité en France
- l'accès aux soins et/ou au système d'accompagnement à la santé (*y compris santé mentale*)
- l'expression des difficultés et du droit à la communication
- le droit au répit et au bien-être, le partage de sa culture par la cuisine et la nutrition
- l'accès aux besoins de premières nécessités.

Pour mener à bien ses missions, l'équipe du SIA peut s'appuyer sur sa pluridisciplinarité :

- 4 formatrices de FLE : 2 répondent de manière prioritaire aux besoins du CADA, 1 propose du FLE classique ou

à visée professionnelle prioritairement au CPH et 1 formatrice intervient strictement pour du FLE à visée professionnelle. Une vigilance toute particulière est apportée afin de ne jamais laisser une place vacante dans un cours. Ainsi, le public d'autres dispositifs (AGIR, HUDA, etc...) est susceptible de participer à ces cours.

- 3 animateurs mettant en place des actions collectives autour des thématiques prioritaires
- 1 cheffe de service
- 5 bénévoles qui interviennent de manière régulière.

En 2025, l'équipe est restée stable, en dehors du remplacement temporaire de la Cheffe de service, absente pour une longue durée à partir de septembre 2025. Pour la partie FLE, un dispositif spécifique a été subventionné pour proposer du FLE à un public ukrainien, ce qui a mobilisé en partie deux des formatrices de l'équipe. Pour la partie animation, l'absence d'un membre de l'équipe en début d'année a impacté temporairement le fonctionnement et la capacité de mobilisation.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

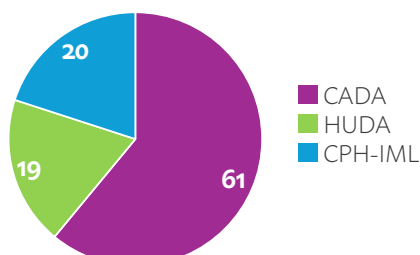
Chiffres de participation globale aux actions collectives de l'animation : CADA / CPH / HUDA



(1) visites de LAPE, de médiathèques, découverte du système scolaire en France, sensibilisation aux écrans, etc.
(2) activités sportives, atelier cuisine nutrition, etc.
(3) fêtes, Semaine des Réfugiés, distribution de boîtes solidaires pour les fêtes de fin d'année...

Total de participations (en %) aux actions collectives (hors FLE) :

2 653 participations, avec 5 à 8 personnes (en moyenne) par activité et 30 personnes en préparation d'événements



LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

L'apprentissage du Français Langue Etrangère : socle de communication et réponse aux besoins

FLE à visée professionnelle : **98** personnes accompagnées (CPH/IML/AGIR/Public Ukrainien)

- 25 personnes des dispositifs CPH/IML ont bénéficié de 3 parcours FLE pro
- 73 personnes dans le cadre du dispositif spécifique à destination d'un public Ukrainien ont bénéficié de 8 parcours

FLE général : **272** personnes accompagnées (CPH/Public Ukrainien)

- 24 personnes du CPH accompagnées 3 sur des parcours de FLE général
- 44 personnes dans le cadre du dispositif spécifique à destination d'un public Ukrainien sur 3 parcours

Pour le CADA : **204** personnes accompagnées en cours collectif FLE au CADA

- 8 classes ouvertes durant l'année
- Plus de 1 000 heures de FLE dispensées (*formatrices et bénévoles*)
- 138 demandes de cours de FLE traitées (*tests de positionnement, RDV préalables, constitution de nouveaux groupes d'apprenant-e-s*) :
 - dont 63 femmes
 - dont 75 hommes
 - dont 6 personnes en situation d'alphabétisation, soit 4,35 % des personnes
 - dont 6 usagers du dispositif AGIR
 - dont 4 usagers du dispositif HUDA

L'implication des formatrices sur le dispositif spécifique à destination du public ukrainien a impacté le nombre de possibilités d'ouverture de classe. Mais il a donné la possibilité à **117** personnes de bénéficier d'un **accompagnement en cours collectif** dans le cadre de ce dispositif.

Par ailleurs, un travail transversal avec les Conseillers en Insertion professionnelle du CPH et l'une des formatrices FLE s'est mis en place en fin d'année pour une meilleure adaptation aux besoins du public statutaire et faire progresser les sorties positives vers l'emploi.

Globalement sur le service SIA, la mobilisation et l'accompagnement ont été impactés par le temps de prise en charge des personnes accueillies, qui a diminué au regard des délais de traitements des demandes d'asile. Cette évolution dans l'accompagnement est néanmoins compensée par une bonne connaissance du public et un travail de communication renforcé sur les actions proposées par les animateurs.

ACTIVITÉS DU SERVICE

ZOOM SUR LES ACCOMPAGNEMENTS SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DU FLE

Au-delà de l'amélioration des compétences linguistiques et de l'insertion dans la société civile, l'apprentissage du français favorise l'intégration dans un collectif, réduit l'isolement et a un impact positif sur la santé mentale. L'expertise des formatrices et les parcours d'apprentissage proposés contribuent ainsi à une meilleure intégration des publics et à la continuité de l'accompagnement social.

Les formatrices FLE jouent donc un rôle transversal essentiel. Elles constituent une ressource clé pour la mobilisation des publics, la transmission de l'information, l'acquisition des bases de la communication grâce aux outils qu'elles développent, notamment en FALC. Par exemple, les programmes d'activités sont présentés lors des cours de français afin de proposer une diffusion encore plus large des propositions d'animations.

Voici quelques exemples d'accompagnements plus spécifiques et

transversaux proposés lors de l'année 2025.

Une classe B2/C1 a ouvert en juillet 2025 à la faveur de l'arrivée de 3 apprenants non francophones attestant d'un niveau de FLE B2 validé dans leur pays d'origine. Ce groupe a été complété avec des apprenants de français langue seconde, habituellement non intégrés en cours FLE, qui présentaient des difficultés d'expression et compréhension orales et écrites. La rencontre de ces deux types de profil a créé une belle dynamique de classe : les uns apportant la rigueur grammaticale et les autres la fluidité du langage.

Une classe de soutien aux BPI a été ouverte en octobre 2025 par une bénévole de l'association AGIR ABCD. L'objectif était de maintenir un rythme d'apprentissage avant l'intégration aux cours de l'OFII.

Un atelier d'alphabétisation a été lancé par un animateur et une bénévole à destination de personnes en besoin d'acquisition des bases d'apprentissage d'écriture / lecture. Il a permis de proposer à 2 groupes, soit 13 personnes, d'obtenir un petit niveau de départ pour avancer dans la

pratique de la langue écrite.

Un atelier de conversation, mené par un animateur, proposait un complément de pratique de la langue française orale, ainsi que la confiance en soi. A partir de thématiques telles que savoir se présenter, apprendre à se repérer dans Strasbourg ou encore comprendre la bonne posture à avoir lors d'un entretien d'embauche, les bénéficiaires progressent à la fois dans l'usage de la langue et dans la découverte de la vie en France.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF SPÉCIFIQUE D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS À DESTINATION D'UN PUBLIC UKRAINIEN

Dans le cadre de conventions conclues fin 2024 avec la DREETS pour la mise en place de cours de français à destination d'un public ukrainien, une modification du fonctionnement de l'équipe FLE a été décidée. Ainsi, deux formatrices ont pu réaliser des parcours avec ce public : l'une dans le cadre de cours d'apprentissage général de la langue française et l'autre dans un cadre à visée professionnelle. Grâce à un

LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

travail conséquent de communication et de mobilisation de ce public non accompagné par l'association, il a été possible de réaliser 11 parcours d'apprentissages regroupant 117 apprenants, avec un taux de sorties positives vers de la formation ou vers l'emploi de plus de 70% sur les groupes à visée professionnelle.

FOCUS SUR L'ÉQUIPE D'ANIMATION AVEC QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS QUI AIDENT À L'INSERTION ET À L'AUTONOMIE

►► Atelier gestion de budget

L'accompagnement vise à sensibiliser les personnes à la gestion des ressources, notamment budgétaires, afin de mieux appréhender le contexte de consommation français et faire face aux différents besoins. Le SIA s'inscrit dans cet objectif en proposant un outil complémentaire au travail des intervenants sociaux.

Depuis cette année, l'équipe d'animation propose un jeu permettant d'apprendre à gérer son budget de manière ludique. Cet atelier est l'occasion d'évoquer les différentes charges, s'adapter aux imprévus et de hiérarchiser les dépenses.



►► Atelier découverte du Bénévolat en France

Lors de leur parcours, les bénéficiaires souhaitent souvent se rendre utile et rencontrer d'autres personnes. S'engager dans le bénévolat est une action concrète permettant l'insertion, la découverte du milieu associatif et bien souvent d'approfondir le travail de l'apprentissage du français.

Depuis maintenant un an, un animateur du SIA propose un atelier autour du bénévolat en France, qui présente notamment le cadre juridique, le tissu associatif, comment préparer un Cv et une lettre de motivation. Cet atelier a pour objectif de permettre aux participants de s'impliquer au sein d'une association. Depuis la mise en place de cette action, 12 participants sur 32 ont pu s'engager dans des actions de bénévolat.

►► Ateliers d'initiation à l'informatique

Face aux difficultés rencontrées par de nombreuses personnes dans l'appropriation des outils numériques, des actions d'accompagnement spécifiques ont été mises en place afin de favoriser l'autonomie et l'inclusion numérique. Anciennement menés par RECONNECT, les ateliers d'initiation à l'informatique ont été repris par un animateur de l'équipe. Basés sur des cycles de 4 séances, à raison d'un atelier par semaine, ils ont permis aux personnes d'acquérir une certaine autonomie quant à l'utilisation d'un ordinateur.

Par ailleurs, d'autres ateliers sur la parentalité numérique (*accompagnement dans la scolarité de son enfant notamment*) ont été proposés par RECONNECT, afin de développer l'autonomie des personnes accompagnées.

►► Atelier cuisine



Cet atelier vise à promouvoir une alimentation saine et équilibrée, adaptée aux petits budgets, tout en favorisant l'autonomie et le partage. Il rencontre beaucoup de succès. L'animatrice propose aux participants des recettes de saison (*plat et dessert*), faciles à reproduire chez soi et accessibles aux budgets modestes. Les recettes sont adaptées au public non francophone et un lexique est transmis afin d'apprendre du vocabulaire en lien avec la cuisine. Le repas est pris en commun dans une ambiance conviviale et bienveillante.



►► La culture, un autre levier vers l'insertion et l'autonomie

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées afin de favoriser l'ouverture sur le quartier, l'accès à la culture et le renforcement de l'autonomie des personnes accompagnées. Des visites de médiathèques ont permis de mieux connaître l'environnement de proximité, de réduire l'isolement et de faciliter l'accès à des ressources utiles à l'apprentissage du FLE, notamment grâce à l'adhésion à la carte Pass'relle.

Dans cette même dynamique, des visites de Lieux d'Accueil Parents-Enfants ont été proposées aux parents de jeunes enfants, offrant des espaces de soutien, d'écoute et de conseils, avec pour objectif une fréquentation autonome par la suite. Par ailleurs, de nombreuses sorties culturelles, patrimoniales et dans la nature ont été organisées, permettant aux participants de découvrir des lieux variés et de développer leur capacité à s'approprier de nouveaux environnements. Le fil conducteur de ces actions est de montrer aux personnes tout ce qui est facilement accessible, peu onéreux et qu'ils peuvent refaire seuls.



Ces actions favorisent par ailleurs la création de liens sociaux et de partage et s'appuient sur des partenariats pérennes (*visite Pôle Photographique Stimultania, association Tôt ou t'art*) qui enrichissent l'offre de visites et facilitent l'organisation d'événements collectifs.



LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

►► Événement : le Pôle Asile fait son cirque !

En 2025, la fête du pôle Asile Réfugiés a transformé, le temps d'une après-midi, le centre culturel Marcel Marceau en un véritable chapiteau de cirque, placé sous le signe de la fantaisie et de l'émerveillement. Petits et grands ont été invités à participer à de nombreuses animations autour de cet univers haut en couleur.

L'association Graine de Cirque a proposé des ateliers de jonglage (*massues et foulards*) ainsi que des ateliers d'équilibre, avec le fil, la boule chinoise et le rouleau américain, permettant aux participants de tester leur adresse dans une ambiance ludique et bienveillante. Les professionnels ont également animé divers ateliers créatifs : maquillage et paillettes, fabrication de balles de jonglage et de baguettes magiques, tatouages éphémères, ainsi qu'un coin photo pour immortaliser ces moments.



L'après-midi s'est poursuivie autour d'un goûter convivial, avant un spectacle de magie présenté par un magicien, puis s'est clôturée par un atelier de sculpture sur ballons, apportant une touche finale joyeuse et colorée à cette journée festive.

Au total, près de 250 spectateurs ont répondu présents à cette fête, faisant de cet événement un succès collectif, rythmé par la convivialité, la créativité et la magie du cirque.

►► L'atelier peinture et dessin

Tout au long de l'année 2025, à raison de 2 fois par mois, un atelier peinture composé d'enfants (*à partir de 8 ans*) accompagnés de leurs parents mais aussi d'hommes et de femmes débutants ou confirmés, regroupe 16 nationalités différentes. 117 personnes sont passées par cet atelier. Ce sont aussi bien des personnes en demande d'asile, que réfugiées, toutes accompagnées par les services du Pôle (CADA, HUDA, CPH, IML, HLM, AGIR). L'animatrice de cet atelier a proposé de travailler sur le thème des émotions (*à l'aide d'outils, comme par exemple le photolangage*), les participants se sont ensuite orientés vers la création d'un dessin

ou peinture représentant des souvenirs joyeux ou nostalgiques...

Des volontaires de cet atelier ont eu l'opportunité d'exposer leurs peintures et/ou dessins lors de l'après-midi des familles dans le cadre de la Semaine des Réfugiés.

Sous chaque peinture présentée, un petit texte a été travaillé en français pour expliquer leur travail. A l'exemple de celui d'A., originaire d'Ethiopie : "*les oiseaux sèment des graines et grâce à eux maintiennent notre monde vert*".



Lors de l'exposition, les participants ont été fiers de montrer leurs œuvres à leurs amis, travailleurs sociaux, professeurs de FLE, bénévoles et visiteurs...

►► La Semaine des Réfugiés 2025

La 7^e édition de la Semaine des Réfugiés s'est déroulée, comme les années précédentes, en s'appuyant sur un co-portage entre l'Association Foyer Notre Dame, la Ville de Strasbourg et l'association Stamtish, ainsi qu'un réseau d'une soixantaine de partenaires engagés.

Cette Semaine, sur la thématique de l'Enfance sans frontières, a permis de mettre en lumière les parcours, les talents et le quotidien des personnes réfugiées, tout en créant des espaces d'échange ouverts à tous.

Parmi les temps marquants, la Marche des Parapluies, symbole de protection des personnes réfugiées, a constitué un moment fort de visibilité et d'engagement collectif, avec la présence de la Maire de Strasbourg et du Président de l'Association



Foyer Notre Dame. Ce rassemblement symbolique, coloré et porteur de messages d'espoir, a permis de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'exil et de rappeler l'importance de l'accueil et de la solidarité.

L'Après-midi dédiée aux familles, qui a suivi la Marche, a favorisé la rencontre dans un cadre chaleureux et accessible. Au programme : fresque, musique, peinture marbrée, démonstration et initiation à la capoeira, ateliers créatifs, coin lecture, histoires multilingues, moments de partage et échanges interculturels, sans oublier un jeu de piste multi-acteurs sur la thématique du droit des enfants.

À travers ces initiatives, la Semaine des Réfugiés 2025 a illustré notre engagement en faveur de l'inclusion, du dialogue et de la cohésion sociale.

PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 du Service Insertion Animation débutera par un changement conséquent en raison du déménagement du service. Le travail s'articulera cependant sur les thématiques similaires aux années précédentes, qui sont au cœur du projet de service. Elle se veut également une année de travail sur la transversalité des actions entre les services du Pôle mais aussi de l'association d'une manière générale.

Suite au bilan 2025, l'année 2026 sera l'occasion d'approfondir ces problématiques :

►► **Continuer d'apprendre la langue française** – L'accompagnement des bénéficiaires dans leur découverte et apprentissage de la langue restera au cœur des actions de l'équipe. Les missions seront également restructurées sur l'accompagnement vers l'emploi pour les personnes statutaires, avec de nouvelles ouvertures de parcours FLE à visée professionnelle, permettant une avancée sur cette problématique clé de l'insertion.

►► **Améliorer sa santé** – Une approche globale de la santé continuera d'être proposée avec un développement des actions et de partenaires, notamment autour de la santé mentale, mais également la réduction des risques en matière de santé sexuelle ou encore l'alimentation et la nutrition.

►► **Mieux-être dans le logement** – Continuer à renforcer l'accompagnement des usagers dès leur entrée dans le logement, notamment par des actions de sensibilisation au fonctionnement d'un appartement, à l'utilisation des équipements et aux règles de sécurité. Des ateliers pédagogiques, entre autres dans les logements, permettront une mise en pratique immédiate et une meilleure gestion du cadre de vie.

ACTION D'INSERTION POUR PERSONNES RÉGULARISÉES

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le dispositif "Action d'Insertion pour Personnes Régularisées" (AIPR) est un service d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion sociale, professionnelle et locative des personnes admises au séjour sur le territoire français par la Préfecture du Bas-Rhin. Le service prend en charge des personnes titulaires d'une autorisation de séjour délivrée par la Préfecture qui souhaitent accéder à un logement autonome. Le dispositif a une autorisation de 150 places au total, avec l'accueil possible de familles en logement diffus et de personnes isolées, sous forme de colocation. Les orientations vers ce dispositif sont prononcées par le SIAO67 : il peut s'agir de ménages hébergés à l'hôtel, en présence indue dans d'autres structures ou en situation de rue. Les ménages orientés sont rencontrés par le binôme chef de service/coordonnateur dans le cadre de la

préadmission, afin de faire le point sur la motivation du ménage à adhérer aux démarches d'insertion et de s'assurer de la compréhension par les personnes des conditions de l'accompagnement. La prise en charge des ménages est contractualisée par le biais d'un contrat de séjour établi pour une durée de 6 mois, renouvelable de la même durée, à défaut d'attribution d'un logement social dans ce délai.

Les ménages accompagnés s'acquittent d'une participation financière basée sur le montant de leurs ressources. Ils s'engagent à accepter la première attribution d'un logement social qui leur sera faite par un bailleur social, en cohérence avec leur situation financière, familiale et leurs éventuelles problématiques médicales.

L'accompagnement social est global et vise à l'autonomie du ménage à la sortie

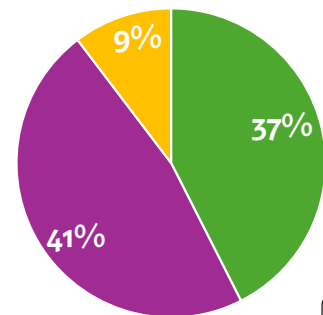
du dispositif. La finalité est d'une part l'accès locatif, préparé grâce à un soutien aux démarches administratives, et d'autre part l'accès à des ressources financières pérennes, notamment par l'emploi.

Encadrée par une cheffe de service et soutenue par un coordinateur, l'équipe est historiquement composée de trois travailleurs sociaux et d'un agent de maintenance chargé de l'entretien des logements (0,5 ETP). L'AIPR peut également s'appuyer sur les autres services de l'association, notamment en sollicitant ponctuellement le concours d'un conseiller en insertion professionnelle du CPH pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le dispositif bénéficie également du soutien du service Insertion Animations, des deux chargés de prospection logement et, depuis cette année, de l'appui du service juridique.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

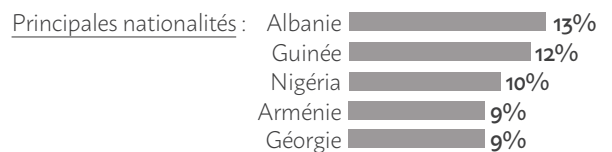
➔ Nombre d'entrées sur l'année : **25** ménages, soit **87** personnes

➔ Nombre de sorties sur l'année : **27** ménages, soit **100** personnes



Structures d'origine des personnes entrées en 2025 :

- Associations du secteur social (Etage, Antenne, Adoma, etc.)
- SIAO67 (dispositif hôtel)
- Autre (secteur, Utams)



Principales nationalités :



Motif de sortie :

100% en accès locatif



La durée moyenne de la prise en charge des ménages sortis en 2025 était de **15 mois** (en 2025 : 12 mois).

Profil des personnes accompagnées (sur une file active de 36 ménages, soit 132 personnes)



16%, soit 6 personnes
- isolés homme/femme -



42%, soit 15 personnes
- familles monoparentales -



42%, soit 15 ménages
- familles avec mineurs -

ACTIVITÉS DU SERVICE

FAITS MARQUANTS 2025

L'année 2025 a été source de changements au sein du service. Au mois de janvier, le dispositif a quitté les locaux de la RPH pour rejoindre ceux de la SPADA. Par soucis de cohérence et de proximité de l'encadrement, le service a ensuite été rattaché à la cheffe de service de la SPADA à compter du 1^{er} avril 2025. L'année a été marquée par plusieurs mouvements dans l'équipe et par le recrutement d'un nouveau travailleur social au mois de mai, puis par le remplacement d'un agent de maintenance. A l'issue du temps de formation et du passage de relai entre

l'ancien et la nouvelle cheffe de service, l'équipe du dispositif a pu se stabiliser.

L'année 2025 a permis de constater que la visibilité du dispositif ne pouvait être prise pour acquise et qu'il convenait de travailler de manière régulière à l'entretien des partenariats institutionnels, notamment en cas de changements d'interlocuteurs au sein des structures partenaires.

A plusieurs reprises, les orientations vers le dispositif ont été freinées, relevant la nécessité du travail déjà en place quant au partenariat et à la communication.

Le parc de logements d'insertion du service reste stable ; l'année 2025 se termine avec

149 places théoriques. Le dispositif possède à ce jour 36 logements d'insertion en diffus, principalement issus du parc social.

Le taux d'occupation pour l'année 2025 s'élève à 87 %, un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente (95%). Il s'explique principalement par des difficultés d'orientation, surtout en lien avec une méconnaissance du service.

EVOLUTION DU PUBLIC

La majorité des ménages accompagnés sont des familles avec mineurs et des familles monoparentales, principalement des femmes avec des enfants en bas âge.

ACTION D'INSERTION POUR PERSONNES RÉGULARISÉES

La nouveauté de l'année 2025 a été la prise en charge de familles avec des enfants déjà majeurs (ou avec enfants devenant majeurs en cours d'accompagnement), s'intégrant à la demande de logement social de la famille ou souhaitant réaliser leurs propres démarches d'insertion professionnelle et/ou locative. La part des personnes âgées de plus de 60 ans a également augmenté (5 ménages en 2025).

Dans la continuité de l'année 2024, le service poursuit la prise en charge de femmes victimes de violence conjugale ou en parcours de sortie de prostitution.

Les motifs de régularisation sont divers : admission exceptionnelle au séjour, conjoint de réfugié, étranger malade, parent d'enfant français ou réfugié ou encore carte de séjour « *salarié* ».

Les principales difficultés dans l'accompagnement des ménages restent les blocages administratifs :

- délivrance des attestations préfectorales pour l'obtention des prestations familiales lorsque les enfants sont nés à l'étranger ;
- suspension des droits dans l'attente de l'obtention des cartes de séjour ou des renouvellements des attestations de prolongation d'instruction des demandes de titres.

Cela entraîne des retards dans l'ouverture des droits, d'éventuelles suspensions de contrats de travail et, par conséquent, un allongement de la durée de prise en charge. Les situations matrimoniales parfois complexes, nécessitant un accompagnement pour entamer une procédure de divorce, peuvent également ralentir le projet locatif de certaines familles monoparentales.

SORTIE DU DISPOSITIF ET INSERTION LOCATIVE

En 2025, 100 personnes sont sorties du dispositif vers une insertion locative par l'accès à un logement autonome, soit la totalité des sorties. La durée moyenne de présence s'est élevée à 15 mois, soit un résultat particulièrement satisfaisant bien qu'en légère hausse, au vu des fragilités du public accueilli.

Après l'attribution d'un logement, la sortie est préparée avec les ménages, qui sont accompagnés pour l'ensemble des démarches : souscription d'une assurance habitation, ouverture des contrats énergétiques, accompagnement aux changements éventuels de mode de garde ou d'école des enfants, FSL, prêt CAF, changements d'adresse...

Un passage de relai de l'accompagnement social est effectué vers les dispositifs

d'ASLL via une demande FSL si cet accompagnement est nécessaire (*suivant l'autonomie du ménage*). Dans l'attente de la mise en place de cet accompagnement ou du relai pris par le service social de secteur, l'accompagnement se poursuit pendant un mois afin de sécuriser l'installation, notamment quant au règlement du premier loyer.

SITUATION PROFESSIONNELLE À LA SORTIE

A l'exclusion des parents d'enfants reconnus bénéficiaires de la protection internationale, les ménages accompagnés par le dispositif ne remplissent pas la condition d'antériorité de titres de séjour pour prétendre aux minimas sociaux ou aux compléments de salaire tels que la prime d'activité. Un des axes principaux de l'accompagnement social va donc être le travail sur l'insertion professionnelle.

Le référent social va adapter son accompagnement à la situation spécifique du ménage. L'insertion professionnelle tout particulièrement, notamment par le soutien aux démarches de recherches d'emploi, de stages ou de formations, sera travaillée avec les personnes éloignées de l'emploi. Il est toutefois à noter que le service accueille une part non négligeable de personnes déjà en emploi à leur entrée dans le dispositif. Ainsi, en 2025, sur 43 personnes entrées en âge de travailler, 14 étaient déjà en emploi (*dont 4 en intérim et 6 en contrat à temps partiel*). Avec ces ménages, l'accompagnement reste cependant primordial pour assurer la stabilisation de l'emploi et des ressources.

Le travail réalisé s'adapte donc à la situation familiale et professionnelle propre à chaque ménage.

Dès le pré-accueil, les personnes sont sensibilisées aux réalités du marché locatif et à la nécessité de s'investir dans leurs démarches pour que leurs ressources puissent, à terme, leur permettre d'accéder au parc locatif social avec un reste à vivre suffisant.

Parmi les ménages sortis en 2025, 22 personnes sur 48 en âge de travailler étaient en emploi (*soit 45 %*) :

- en CDI pour 10 personnes
- en CDD pour 4 personnes
- en CDDI pour 5 personnes
- en intérim pour 3 personnes

PERSPECTIVES 2026

Depuis le mois d'avril, l'équipe de l'AIPR a retrouvé une réelle stabilité qui se ressent sur l'accompagnement des personnes accueillies et sur la réactivité exigée par les situations parfois urgentes inhérentes à un service d'hébergement.

Cette stabilité permet également aux travailleurs sociaux de se projeter sur des initiatives à moyen ou long terme, qui pourraient être bénéfiques au service et au public accompagné : réflexions communes quant aux procédures en place, à la lisibilité des règles de participations financières pour les personnes accompagnées, projet d'ateliers collectifs sur des points spécifiques et propres au public régularisé...

La capacité d'accueil du service est stable à 150 places et devra être maintenue. L'année 2025 a toutefois permis de constater qu'il était nécessaire de poursuivre le travail de communication et de visibilité du service vis-à-vis du SIAO67 et des partenaires pour permettre une meilleure fluidité et éviter la vacance de places. Dans cet objectif, plusieurs rencontres sont déjà planifiées début 2026.

Une certaine incertitude demeure quant aux évolutions administratives et législatives récentes, notamment le durcissement de l'accès au séjour et l'exigence de réussite du nouvel examen civique pour les renouvellements de titres, qui risquent d'avoir un impact sur le public accompagné. A ce jour, et grâce à un travail important de l'équipe sur les situations administratives des ménages, nous n'avons pas été confrontés à la situation où un ménage perdrait son droit au séjour. Il faudra redoubler de vigilance sur ces questions pour éviter toute rupture dans le parcours d'intégration des personnes, notamment en travaillant en amont la question de l'examen civique.

Il n'est ainsi plus à prouver que l'expertise développée par l'équipe de l'AIPR, tant sur l'accompagnement administratif que sur le travail soutenu vers l'emploi, seul levier d'accès au logement, contribue positivement à l'insertion sociale, professionnelle et locative des ménages régularisés. Il est à souhaiter que les modalités de financement du dispositif puissent permettre de poursuivre cet accompagnement renforcé. Les fragilités du public accueilli peuvent entraîner des débuts incertains et des ruptures de ressources, ayant un impact quant au versement des participations financières par les familles.

L'année 2026 sera décisive face au changement programmé des modalités de financement de l'AIPR, qui seront alignées sur celles de l'Intermédiation Locative. Cela nécessitera une adaptation de l'équipe et des pratiques, mais également un changement progressif des règles de participation financière, pour aller petit à petit vers le paiement d'un loyer résiduel et non plus d'un versement indexé sur les ressources.

PRÉSENTATION DU SERVICE

CONTEXTE ET ACTIVITÉ 2025

Le programme d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR) vise à accompagner les bénéficiaires de la protection internationale vers l'emploi et le logement et à coordonner les acteurs de l'intégration et de l'insertion professionnelle.

Le programme AGIR, déployé dans tous les départements métropolitains, est porté par l'Association Foyer Notre Dame dans le Bas-Rhin depuis le 02/09/2024. Le contenu du cahier des clauses techniques particulières s'organise autour de deux prestations.

- La prestation 1, qui correspond à un accompagnement global et individualisé des BPI en subsidiarité du droit commun. Dans ce cadre, AGIR propose un suivi en binôme par un travailleur social et un conseiller en insertion professionnelle (CIP) sur une durée maximale de 24 mois dans l'accès aux droits, la recherche d'un logement, d'un emploi ou d'une formation.
- La prestation 2, qui consiste en une action de coordination des acteurs du territoire destinée à favoriser l'interconnaissance des dispositifs d'accompagnement, à encourager

les échanges entre les acteurs de l'intégration et à structurer des partenariats durables, dans le but de faciliter les parcours d'intégration des BPI.

L'entrée des BPI dans le programme AGIR dépend d'un certain nombre de critères. En effet, ils doivent en premier lieu :

- avoir obtenu une protection internationale l'année N ou N-1 ;
- avoir signé le contrat d'intégration républicaine (CIR) à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Pour ceux ayant obtenu le statut après le déploiement du programme AGIR, l'orientation s'effectue lors de la signature du Contrat d'intégration républicaine (CIR) à l'OFII. Ce dernier examine les critères d'éligibilité et, s'ils sont remplis, oriente sur rendez-vous vers AGIR (*flux principal*). Pour ceux ayant d'ores et déjà signé le CIR, l'orientation vers AGIR est également réalisée par l'OFII après examen des critères sur orientation de prescripteurs (*flux secondaire*).

Le programme AGIR 67 est installé depuis son ouverture au 5 rue Eugénie Brazier à Illkirch-Graffenstaden, en banlieue de Strasbourg, à proximité du tramway.

Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 13 professionnels, 6,5

ETP de travailleurs sociaux, 4 CIP, une chargée de mission responsable de la Prestation 2, un coordinateur à mi-temps et un chef de service.

Depuis juillet 2024, des files actives départementales plafonnées ont été mises en place pour garantir le respect de la file active nationale de 25 000 BPI accompagnés. Aussi pour le Bas-Rhin, la file active cible pour 2025 était de 645 signataires du contrat d'engagement.

Dans ce contexte, l'équipe du programme AGIR poursuit son renforcement afin d'atteindre la file active cible fixée pour 2026. Si cette dernière n'est pas encore précisément arrêtée, elle sera a priori supérieure à la file active constatée au 31 décembre 2025.

L'objectif initialement prévu n'a en effet pas été atteint, la première partie de l'année ayant été marquée par des difficultés dans la montée en charge du programme, conduisant les services de l'État à assouplir les critères d'entrée mis en place en juillet 2024.

La file active du programme AGIR s'élevait donc, au 31/12/2025, à 423 signataires du contrat d'engagement pour un total de 684 personnes accompagnées (*enfant mineur, majeur, conjoint...*).

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

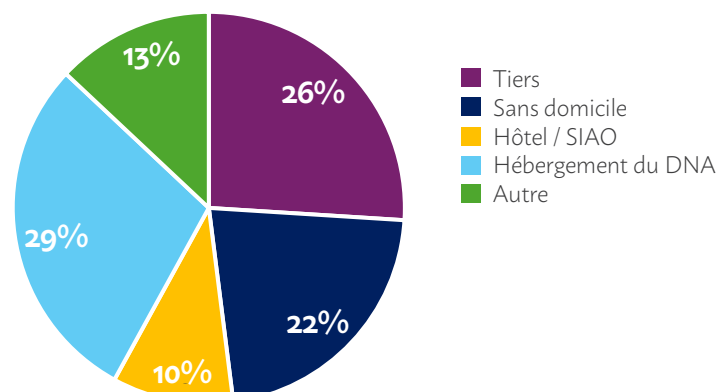


423 personnes signataires du contrat d'engagement, pour 684 personnes accompagnées au 31/12/2025.

Principales nationalités :

Afghanistan	39%
Syrie	8%
Russie	5%

Type d'hébergement des personnes accompagnées à l'entrée du dispositif :



Typologie familiale :



➔ Nombre de sorties : **42**
dont **11** positives (*emploi et logement*)

Accompagnement vers l'emploi et la formation :

29 personnes accompagnées vers l'IAE via la plate-forme « inclusion »

79 personnes accompagnées vers l'emploi (CDI CDD ou intérim)

16 personnes accompagnées vers la formation qualifiante

ACTIVITÉS DU SERVICE

Sur 423 signataires du contrat d'engagement, on peut identifier 246 hommes et 177 femmes. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 16 % des BPI accompagnés. Le public isolé constitue plus de la moitié des ménages accompagnés dans le dispositif, suivi des familles avec enfants.

Les nationalités présentes au sein du programme AGIR sont le reflet des décisions positives des instances de l'asile sur le territoire du Bas-Rhin. Les BPI en provenance d'Afghanistan restent prédominants (39%) suivis de la Syrie (8%) et de la Fédération de Russie (5%).

L'une des spécificités du programme est la présence de Syriens, désormais en faible nombre sur la demande d'asile. Il s'agit majoritairement de BPI en provenance d'autres territoires et principalement de Guyane. En effet, dès l'obtention du statut et avec des ressources suffisantes, ce public voyage en métropole pour y trouver des conditions de vie plus satisfaisantes. L'Est de la France est privilégié en raison de familles ou de connaissances vivant en Allemagne.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DE LA PRESTATION 1

Le programme AGIR s'est déployé dans un contexte particulier dans le département du Bas-Rhin. Initialement conçu comme un guichet unique départemental pour tous les réfugiés, le programme AGIR 67 a changé d'approche.

Du fait de mesures de régulation mises en place en juillet 2024, soit moins de deux mois avant le démarrage du programme, les services de l'Etat ont recentré le public éligible vers les plus vulnérables. Comme précédemment évoqué, il a également été décidé de mettre en place des files actives cibles par département avec, pour le Bas-Rhin, un objectif de 645 BPI pour l'année 2025.

Ainsi, en lien avec la Direction territoriale de l'OFII de Strasbourg et la DDETS, il a été convenu, outre les critères précédemment énoncés (*obtention du statut l'année N et N-1 et signature du CIR*), de se concentrer en premier lieu sur les BPI qui remplissent 3 conditions :

- ne pas bénéficier d'un hébergement stable (*situation de rue, hébergement précaire chez des tiers, hébergement 115...*);
- être sans emploi ;
- ne pas disposer d'un accompagnement social et administratif rapproché.

Le programme AGIR 67 a donc dû s'adapter à cette nouvelle direction et travailler avec l'ensemble de ses partenaires pour identifier et accompagner les BPI répondant à ces critères.

Au regard des nouvelles conditions d'entrée, les premiers mois d'AGIR ont été très progressifs. Ces critères, peut-être trop restrictifs, n'ont pas permis de faire entrer suffisamment de BPI pour espérer atteindre la file active cible de l'année 2025 malgré des assouplissements en milieu d'année.

Les critères d'entrée au sein du programme AGIR ont donc été revus par les directives nationales afin que les dispositifs puissent augmenter leur file active et intervenir sur les freins que connaissent les BPI dans leur démarche d'accès à l'emploi et au logement. Le nouveau guide d'AGIR, paru en mai 2025, permet d'accompagner notamment :

- les ménages déjà en emploi mais sans hébergement ou logement ;
- les ménages hébergés dans le Dispositif National d'Accueil (DNA) en présence induite, vers l'emploi et la formation ;
- les ménages hébergés en suroccupation ou dans un logement insalubre.

Ces assouplissements ont permis à l'équipe de diversifier le profil du public accompagné. En effet, le programme AGIR 67 dispose des ratios d'accompagnement suivants :

- accompagnement droit et logement : 1 ETP / 80 BPI ;
- accompagnement formation et emploi : 1 ETP / 90 BPI.

Ces ratios ne permettent pas de proposer un accompagnement suffisant pour le public BPI le plus vulnérable. Or, ce dernier a justement besoin de rendez-vous fréquents, étant souvent victime de ruptures de droits multiples. Les éclairages du guide AGIR ont donc permis d'apporter une mixité dans les publics pris en charge et, par conséquent, de se concentrer sur ceux nécessitant un accompagnement rapproché (*rendez-vous réguliers...*).

Néanmoins, cette situation de montée en charge perpétuelle est également complexe à organiser au quotidien pour l'équipe car les entrées dans le programme nécessitent un travail intensif qui limite l'accompagnement sur le long terme des personnes d'ores et déjà présentes (*premier rendez-vous d'évaluation, gestion des nombreuses ruptures de droits...*).

A partir du dernier trimestre 2025, une

augmentation importante des orientations vers AGIR par l'OFII a été constatée. Cette accélération a permis d'accueillir de nombreux BPI vulnérables mais a également complexifié l'organisation du service au quotidien. Il a fallu régulièrement réajuster son fonctionnement et certaines pratiques, telles que la réorganisation des premiers rendez-vous AGIR, la gestion des ruptures de droits du public orienté, le recrutement permanent des travailleurs sociaux et des CIP ainsi que la nécessité d'aménager les locaux pour les adapter à la nouvelle composition de l'équipe.

Par ailleurs, conformément au cahier des charges, le programme AGIR n'a pas vocation à se substituer à l'existant. En effet, l'accompagnement individualisé des BPI est mené dans une logique de complémentarité avec le droit commun, de prise de relais sur les situations d'urgence et de sécurisation du parcours. Le contrat d'engagement, signé avec le BPI, contractualise les droits et devoirs de chaque signataire et permet d'établir un plan d'action personnalisé en lien avec le référent de proximité.

Ce travail avec le droit commun est néanmoins rendu complexe par la saturation des Centres Communautaires d'Action Sociale (CCAS) et des Centres Médico-Sociaux (CMS), qui ne sont pas en mesure d'accompagner les BPI à la hauteur de leurs besoins. L'équipe d'AGIR se trouve souvent dans une situation de « *faire à la place* » de services compétents pour éviter des décrochages brutaux de personnes déjà vulnérables.

Dans ce cadre, le dispositif permet de s'assurer qu'un certain nombre de droits sont ouverts, à l'instar des prestations sociales et familiales ou de l'accès à la santé.

Outre la sécurisation des droits, les objectifs finaux du programme AGIR sont de permettre à chaque BPI d'accéder à un logement adapté à sa situation personnelle et familiale et d'obtenir un emploi ou une formation dans les 24 mois d'accompagnement.

L'ACCÈS AU LOGEMENT

Au regard des critères d'éligibilité, une majorité des personnes accompagnées ne disposent pas d'un logement autonome.

En effet, 22% du public accompagné est sans domicile, 10% dans un hébergement d'urgence et 26% déclare être hébergé chez un tiers. Ces points reflètent également la réalité de la demande d'asile. Ayant vécu leur parcours d'asile sans proposition

d'hébergement par l'OFII, ces BPI sont restés en situation de rue, ont trouvé des solutions autres, souvent chez plusieurs tiers en roulement, et parfois contre rémunération.

L'accompagnement vers et dans le logement est donc l'une des priorités du dispositif. L'équipe d'AGIR réalise et met à jour les demandes de logement social et/ou les demandes de logement d'insertion et s'appuie sur le SIAO 67 au quotidien.

Dans les faits, la saturation des logements au sein de l'Eurométropole de Strasbourg pousse l'équipe à rechercher des solutions d'hébergement sur d'autres territoires du Bas-Rhin. Dans toutes ces situations, les ressources liées à l'emploi restent le levier prioritaire à activer pour qu'une solution d'hébergement puisse être trouvée. Néanmoins, l'insécurité et l'instabilité liées à l'absence de logement complexifient le travail sur les autres axes.

Depuis le milieu de l'année 2025 et l'assouplissement des critères d'entrée dans le programme, presque un tiers des BPI d'AGIR sont hébergés dans les centres d'hébergement du DNA. Par la signature de nombreuses conventions, il est entendu que ces centres continuent d'accompagner vers le logement et la sécurisation des droits tandis qu'AGIR se consacre, grâce aux CIP, à l'orientation vers l'emploi et la formation. Par ailleurs, certains BPI, en activité professionnelle, intègrent le programme dans l'objectif d'être accompagnés vers un logement autonome. La situation est complexe pour une partie d'entre eux qui se retrouve dans une zone grise, ayant trop de ressources pour le logement social et souvent pas de garanties pour le logement privé.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LA FORMATION

L'accompagnement vers l'emploi ou la formation des bénéficiaires est également essentiel pour accéder à l'autonomie et au logement. Celui-ci s'effectue en lien étroit avec les acteurs du Réseau Pour l'Emploi (RPE). La plupart des ménages entrant dans le dispositif du programme AGIR se trouve majoritairement sans activité professionnelle. Parmi eux, certains ne sont toujours pas inscrits à France Travail.

Les CIP du programme AGIR vont donc en premier lieu vérifier si les bénéficiaires sont bien inscrits à France Travail et, si ce n'est pas le cas, les accompagner dans cette démarche en lien étroit avec les acteurs du RPE, en utilisant notamment le diagnostic de France Travail.

De la même manière, en lien avec

l'organisme, AGIR va travailler sur une feuille de route professionnelle afin de mener le BPI vers l'emploi, permettant d'obtenir des ressources et, par conséquent, un logement autonome.

Par ailleurs, les orientations vers les services de l'insertion par l'activité économique sont, à l'instar de la formation, des tremplins vers l'emploi. En ce sens, AGIR travaille avec de nombreux dispositifs de l'IAE et y a orienté 29 personnes en 2025.

AGIR a enfin pu collaborer avec des dispositifs plus spécifiques, répondant au besoin de la personne accompagnée, comme par exemple l'EPIDE pour les jeunes BPI ou encore des formations qualifiantes pour des remises à niveau.

Néanmoins, l'accès au travail, et par conséquent au logement autonome, est complexe si le niveau de langue n'est pas suffisant.

En effet, 81% des personnes entrant dans le dispositif présentent un niveau de français débutant, tandis que seulement 15% disposent d'un niveau compris entre A2 et B2. La formation linguistique constitue donc un enjeu majeur, dans la mesure où elle conditionne l'accès à l'emploi, lequel facilite ensuite l'accès à un logement adapté. Dans ce cadre, AGIR travaille en partenariat avec plusieurs associations afin de proposer des cours de FLE, comme par exemple les associations Plurielles, Contact et Promotion et JSK.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées par le public accompagné, telles qu'un niveau de français insuffisant, un hébergement instable ou encore une méconnaissance des codes du marché de l'emploi, les professionnels du programme AGIR ont su proposer des réponses adaptées aux enjeux d'insertion des bénéficiaires. Les CIP se sont ainsi appuyés sur les dispositifs de droit commun, notamment l'offre de services de la Plateforme de l'inclusion, tout en développant des partenariats avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et les entreprises.

Ce travail a permis d'enregistrer un nombre significatif de sorties du dispositif. Depuis la mise en œuvre du programme, 42 BPI ont ainsi été orientés vers des solutions en adéquation avec la feuille de route définie et le projet formalisé dans le contrat d'engagement, répartis comme suit :

- 11 sorties positives, répondant aux critères cumulatifs d'accès au logement et à l'emploi ou à la formation
- 29 sorties dites simples, principalement orientées vers des structures d'insertion (*résidences sociales, résidences jeunes, intermédiation locative*), proposant un

accompagnement social

- 2 exclusions, consécutives à un refus de proposition de logement.

LA PRESTATION 2

La prestation 2 du programme AGIR a pour objectif de soutenir la réalisation de la prestation 1, grâce notamment à la signature de conventions de partenariat. Pour cela, AGIR doit être en mesure d'identifier les difficultés des BPI pris en charge et qui retardent l'accès à l'emploi et au logement.

Dans ce cadre, grâce à la chargée de mission dédiée à cette prestation, de nombreuses rencontres partenariales ont eu lieu afin de faire connaître le programme dans le département, notamment auprès des partenaires institutionnels. Outre l'OFII, la DDETS et la Préfecture du Bas-Rhin ont été rencontrés, le SIAO67, le CCAS de la Ville de Strasbourg, la CAF, la CPAM, la DGFIP ou encore les UTAMS du département.

Concernant les partenaires de l'emploi, l'équipe AGIR a rencontré les acteurs du RPE, notamment France Travail, les missions locales de Strasbourg, Schiltigheim et Haguenau, des structures d'insertion par l'activité économique, des chantiers d'insertion ou encore des associations œuvrant pour l'emploi. Pour le logement, les bailleurs ont été sensibilisés aux difficultés que rencontrent les BPI pour obtenir un logement. Des pistes sont à l'étude, notamment en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg, qui combinerait emploi et logement.

Afin d'alimenter en flux secondaire le programme, de nombreuses associations se sont vues présenter AGIR, comme l'Etage, Antenne ou encore Entraide Le Relais, dans le cadre de demandes d'orientations via les fiches de liaisons dédiées.

Des réunions thématiques, organisées tout au long de l'année, sont venues consolider ces premières rencontres et permettre un travail partenarial autour d'une meilleure prise en charge des spécificités des BPI. Plusieurs thématiques ont ainsi été abordées, notamment le logement, l'IAE ou encore le FLE.

Dans ce cadre, de nombreuses conventions ont été signées, en particulier avec les acteurs du Dispositif National d'Accueil (DNA), l'URSIEA, le Réseau pour l'Emploi (RPE) ou encore l'EPIDE. D'autres conventions sont en cours de rédaction ou de signature, afin de renforcer la coordination des acteurs et d'améliorer la prise en charge globale des BPI sur le territoire.

La prestation 2 a également évolué afin de

s'adapter aux nouveaux critères d'entrée dans le programme. Alors qu'elle avait initialement vocation à accompagner l'ensemble des BPI, elle s'inscrit désormais dans une logique de « *programme ressources* », visant à soutenir les opérateurs et à renforcer leurs compétences sur l'accompagnement de ce public spécifique.

PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2026

Le programme AGIR demeure dans l'attente de la définition de la file active cible pour l'année 2026. Cette incertitude limite les capacités d'anticipation et de pilotage du dispositif.

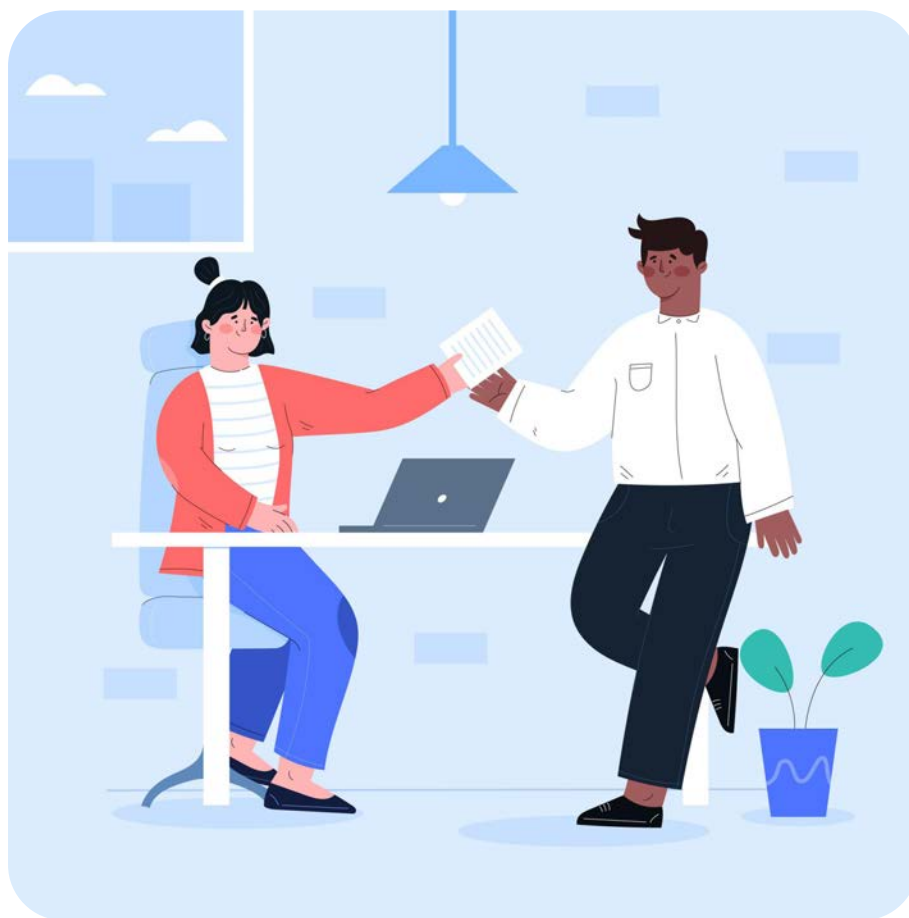
Dans ce contexte, les principaux axes de

travail identifiés pour 2026 sont les suivants :

- atteindre la file active cible afin de sortir d'une logique de montée en charge permanente ;
- stabiliser l'équipe pluridisciplinaire du programme AGIR ;
- trouver un équilibre entre l'accompagnement proposé dans le cadre du programme AGIR et celui relevant du droit commun ;
- consolider et développer les relations partenariales existantes avec les acteurs de l'intégration et de l'insertion, plus particulièrement les acteurs économiques et les bailleurs sociaux ;
- répondre aux besoins d'accompagnement des BPI en flux

principal, tout en proposant des entrées pour ceux du flux secondaire, afin de mieux équilibrer les modalités de prise en charge.

Enfin, il est à noter que le programme AGIR entre dans sa dernière année de marché. Le marché subséquent pour le département du Bas-Rhin devrait être publié au cours de l'année 2026. Celui-ci ne devrait pas entraîner de modifications structurelles majeures par rapport au marché actuel, tout en confirmant, dans son cahier des charges, la priorité donnée aux BPI les plus vulnérables. La question du ratio d'accompagnement demeure toutefois essentielle et constituera un élément déterminant de l'ambition et du dimensionnement du futur programme.



PRÉSENTATION DU SERVICE

Mis en place le 4 mars 2022, au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le dispositif Accueil Ukraine a entamé en 2025 sa quatrième année mais a évolué dans son fonctionnement. Il a été initialement conçu comme un sas visant à identifier, avec les services de la Préfecture, les ukrainiens pouvant bénéficier de la protection temporaire, mais aussi à coordonner l'accueil et l'orientation vers des places dédiées. Il est aujourd'hui uniquement un bureau accueillant la Préfecture, chargée d'examiner les situations administratives et l'éligibilité des Ukrainiens à la protection temporaire.


Cette protection temporaire, instaurée par le Conseil de l'Union européenne le 3 mars 2022, est désormais prolongée jusqu'au 4 mars 2027. Elle permet d'accorder une protection immédiate aux personnes déplacées en raison du conflit en Ukraine.

En France, ce statut ouvre notamment droit à une autorisation provisoire de séjour, à l'accès au travail, à l'allocation pour demandeurs d'asile, à certaines prestations sociales et familiales ainsi qu'aux soins, avec l'ouverture sans délai de carence des droits à l'assurance maladie.

Aujourd'hui, alors que la majorité des dispositifs départementaux similaires ont cessé leur activité, l'Accueil Ukraine n'oriente plus vers des hébergements dédiés aux Ukrainiens en raison de la fermeture progressive de ces places qui leur étaient réservées.

Cette année est par ailleurs marquée par une baisse significative des arrivées. Aussi, depuis octobre 2024, l'Accueil Ukraine est désormais ouvert un lundi sur deux dans les locaux de la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) du Bas-Rhin.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

 **275** ukrainiens, soit une baisse de 45% par rapport à 2024



De janvier à mai 2025, **27** personnes orientées sur les dernières places disponibles (*places isolées*)

Profils des personnes accompagnées :



104 personnes isolées



63 familles
- 115 adultes et 56 enfants -



138 personnes non-orientées, faute de places.

ACTIVITÉ DU SERVICE

Au 31 décembre 2025, 275 personnes ont été accueillies lors des permanences de l'Accueil Ukraine, soit une baisse de 44% par rapport à 2024. A titre de comparaison, 4 269 personnes avaient été reçues dans le Bas-Rhin en 2022. Le nombre de personnes seules est également important car il représente 62% des ménages, contrairement aux premières années du dispositif, au cours desquelles la majorité des personnes déplacées étaient des familles.

Initialement organisées de manière hebdomadaire, les permanences sont devenues bimensuelles à compter d'octobre 2024, avec 22 permanences assurées au cours de l'année 2025.

À partir de la fin d'année 2024, l'Accueil Ukraine a été confronté à une saturation quasi complète des capacités d'hébergement, rendant difficile la mise à l'abri des primo-arrivants déplacés ukrainiens, pourtant éligibles à la protection temporaire.

Entre janvier et avril 2025, 27 personnes,

majoritairement isolées, ont pu être orientées vers les dernières places encore ouvertes. A compter du mois de mai, plus aucune orientation n'a pu être validée. Ainsi, 138 personnes primo-arrivantes s'étant présentées au cours de l'année 2025 n'ont pu être orientées vers un hébergement, faute de places.

Dans ce contexte, les missions de l'Accueil Ukraine se sont recentrées sur l'information des personnes, la transmission de fiches de signalement 115 au SIAO 67 pour les personnes sans solution d'hébergement, ainsi que l'orientation vers les dispositifs de droit commun relevant du secteur de la grande précarité (*douches, accueils de jour, etc.*).

En parallèle, la baisse du nombre d'arrivées s'est accompagnée d'une évolution des profils, avec une diminution des primo-arrivants au profit de personnes déjà présentes en France. La fermeture de places d'hébergement a entraîné, lors de plusieurs permanences d'accueil, l'arrivée de bénéficiaires en fin de prise en charge par un opérateur Ukraine, souhaitant obtenir

une nouvelle place d'hébergement. Cela a généré des situations d'incompréhension voire d'agressivité et a nécessité une mobilisation accrue des équipes pour l'explication du cadre et des possibilités existantes.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Ces évolutions interviennent dans un contexte paradoxal, marqué par la prolongation du dispositif de protection temporaire à l'échelle européenne jusqu'en mars 2027, alors que les moyens opérationnels dédiés à l'accueil et à l'hébergement, déjà fortement diminués en 2024, sont désormais très faibles.

La suppression de nombreuses places entraîne désormais l'impossibilité d'orienter les primo-arrivants vers le parc d'hébergement initialement dédié à leur accueil. Cette évolution modifie substantiellement les fondements du dispositif, dont la mission était initialement la mise à l'abri immédiate des déplacés ukrainiens sans solution d'hébergement.

ÉQUIPE JURIDIQUE

PRÉSENTATION DU SERVICE

Au début de l'année 2025, les ressources juridiques de l'Association Foyer Notre Dame étaient composées de huit juristes répartis dans les services et intervenant auprès des publics accompagnés par les différents dispositifs : demandeurs d'asile, bénéficiaires d'une protection internationale, mineurs non accompagnés et jeunes majeurs.

L'année 2025 a été marquée par une évolution majeure dans l'organisation de ces interventions, avec la création d'un service juridique transversal, rattaché au Pôle Asile Réfugiés. Ainsi, les juristes précédemment affectés aux dispositifs CADA (500 places) et HUDA (206 places), ainsi que la juriste intervenant de manière transversale sur l'ensemble du Pôle, ont été regroupés au sein de ce nouveau service, placé sous la responsabilité d'un chef de service.

Par ailleurs, deux juristes sont restés dans leur service respectif et ne relèvent donc pas de cette nouvelle entité : il s'agit du juriste de la SPADA et de celle des résidences jeunes au sein du Pôle Jeunesse. Les spécificités de leur activité étaient difficilement compatibles avec l'organisation d'un service transversal : le choix a donc été fait de les laisser sur leurs dispositifs propres. Ils sont cependant intégrés dans des réunions régulières de l'ensemble des juristes de l'association afin d'échanger sur leurs actualités.

La création d'une nouvelle équipe à part entière a permis de renforcer la coordination des interventions, d'harmoniser les pratiques professionnelles et d'élargir les missions confiées aux juristes. Inscrit dans une logique de transversalité, le service s'intègre pleinement dans l'approche globale de

l'accompagnement des publics, en lien étroit avec les équipes socio-éducatives.

Aujourd'hui, le service juridique assure l'accompagnement individuel des résidents de l'HUDA et du CADA et intervient en appui des équipes socio-éducatives du CPH (293 places), de l'IML (220 places), de l'AIPR (150 places) et du dispositif AGIR. De cette manière, l'expertise des juristes contribue à sécuriser les parcours et à renforcer l'accompagnement des 1369 personnes hébergées dans le Pôle, sans compter les bénéficiaires du dispositif AGIR.

En cas d'afflux important de primo-demandeurs d'asile, le service peut également être mobilisé en soutien de la SPADA.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Taux de protection HUDA : **73,33%**

Taux de protection CADA : **57,79%**

Taux de protection des demandeurs d'asile hébergés au sein du Pôle : **60,94%**

ACTIVITÉS DU SERVICE

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES PUBLICS CADA ET HUDA

En 2025, le service juridique a assuré l'accompagnement juridique des personnes hébergées au sein du CADA et de l'HUDA tout au long de leur parcours de demande d'asile et, le cas échéant, de protection internationale. Les personnes suivies peuvent être en procédure normale, en procédure accélérée ou en procédure Dublin. Cet accompagnement s'inscrit dans une approche individualisée, prenant en compte la situation personnelle, administrative et familiale de chaque personne accompagnée.

Les missions du service incluent l'analyse juridique des situations, l'information sur les droits et les procédures, la constitution et le suivi des dossiers de demande d'asile, ainsi que la préparation aux entretiens auprès de l'OFPPA. Les juristes expliquent les décisions, qu'elles soient favorables ou non, accompagnent la constitution de l'aide juridictionnelle devant la CNDA et préparent les personnes à l'audience si elle a lieu. Ils peuvent également apporter un appui à la rédaction des recours et des mémoires complémentaires sur demande des avocats en charge des dossiers, en

veillant à fournir toutes les informations nécessaires pour soutenir la défense des résidents devant la CNDA.

L'expertise générale demandée aux juristes couvre des sujets très variés : procédure d'asile, conditions matérielles d'accueil, droits sociaux et réunification familiale. La pluralité des disciplines et des thématiques liées au droit d'asile nécessite une veille juridique permanente et approfondie. Dans un contexte juridique complexe et en constante évolution, marqué par des délais de prise en charge en structure de plus en plus courts, le service vise à sécuriser les parcours administratifs et à prévenir les ruptures de droits.

Les résultats observés en 2025 témoignent de la qualité de l'accompagnement proposé : le taux de protection pour l'HUDA est de 73,33 %, de 57,79% pour le CADA, avec un taux cumulé pour les deux structures qui s'élève à 60,94% de décisions positives. Ce résultat est largement supérieur aux moyennes nationales. Une part importante de ces chiffres s'explique également par les décisions favorables accordées aux ressortissants afghans. Au CADA, 82 des 204 décisions positives concernaient des personnes venant d'Afghanistan, soit environ 40,2%, tandis qu'à l'HUDA, 50

des 66 décisions positives concernaient des Afghan-es, soit environ 75,8%. En cumulant les deux structures, 132 des 270 décisions positives concernaient des Afghan-es, soit environ la moitié. Ces chiffres illustrent l'impact significatif des décisions liées à cette nationalité sur le taux global de protection, tout en reflétant la complexité des parcours et la nécessité d'un accompagnement juridique individualisé et adapté à chaque situation.

APPUI TRANSVERSAL ET SOUTIEN AUX ÉQUIPES SOCIO-ÉDUCATIVES

Au-delà de l'accompagnement individuel des publics hébergés en CADA et HUDA, le service juridique s'est installé en 2025 dans une fonction centrale de ressource transversale pour l'ensemble du Pôle Asile Réfugiés. Les juristes ont été régulièrement sollicités par les équipes socio-éducatives, notamment par courriel, pour apporter des conseils sur des situations juridiques variées et parfois complexes.

Les demandes ont porté sur des thématiques variées, notamment la réunification familiale, les démarches de régularisation administrative, les droits sociaux des bénéficiaires d'une protection

EQUIPE JURIDIQUE

internationale, ainsi que sur les titres de séjour et de voyage des BPI. Dans ce cadre, le service apporte également son expertise sur le droit des étrangers, en particulier pour l'AIPR. Il est également venu en appui des équipes du CPH, de l'IML et du dispositif AGIR, contribuant à sécuriser juridiquement les accompagnements et à soutenir les missions des professionnels socio-éducatifs.

Cette fonction d'appui transversal contribue à la cohérence des pratiques au sein du Pôle et permet de prévenir les risques juridiques liés à des situations complexes ou évolutives. En cas d'afflux important de primo-demandeurs d'asile, le service juridique a également été mobilisé pour soutenir la SPADA, apportant un renfort aux équipes afin de continuer à accompagner les usagers tout en respectant les délais légaux de la procédure d'asile.

En 2025, le service juridique a également développé des outils pour diffuser son expertise à l'ensemble des salariés de l'association. Une newsletter mensuelle a été mise en place, regroupant des informations sur le droit d'asile et le droit des étrangers, des actualités géopolitiques ainsi que des points culturels destinés à ouvrir la réflexion et enrichir la compréhension des contextes dans lesquels les publics évoluent. Parallèlement, des fiches pratiques ont été créées et diffusées sur des thématiques juridiques clés, telles que la réunification familiale ou la complétude de l'annexe 1 de l'OFPPA. De nouvelles fiches sont actuellement en préparation, portant sur l'acte d'allégeance et le titre de séjour pour raison de santé, afin de renforcer l'accompagnement et la sécurisation juridique des pratiques des équipes socio éducatives.

STRUCTURATION DU SERVICE ET FORMALISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'année 2025 a été marquée par un important travail de structuration interne du service juridique, rendu nécessaire par sa création et par l'élargissement de ses missions. La diversité des publics accompagnés et des sollicitations reçues a conduit à la formalisation de procédures communes afin d'harmoniser les pratiques et de renforcer la lisibilité du fonctionnement du service.

Plusieurs chantiers structurants ont ainsi été engagés au cours de l'année :

- la mise en place d'une procédure de saisine du service juridique, visant à clarifier les modalités de sollicitation par les autres équipes et à prioriser les demandes ;
- l'élaboration d'une procédure

relative à la réunification familiale, actuellement en cours de finalisation, afin d'uniformiser et de sécuriser les pratiques ;

- la rédaction d'une procédure concernant la prise en charge des frais de traduction, répondant à des enjeux juridiques, financiers et organisationnels ;
- la création des fiches de poste des juristes, permettant de clarifier les rôles, missions et responsabilités au sein du service.

Ces outils constituent une base essentielle pour garantir la cohérence des interventions, soutenir l'intégration de nouveaux professionnels et renforcer la qualité de l'accompagnement juridique proposé.

OUTILS DE SUIVI DE L'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

Dans une logique d'amélioration continue et de pilotage de l'activité, le service juridique a engagé en 2025 un travail de réflexion et de création d'outils statistiques, destinés à être pleinement opérationnels en 2026. Ces outils permettront un suivi plus précis de l'activité du service, tant en volume qu'en type d'interventions réalisées.

Ils offriront notamment la possibilité d'analyser les taux de protection, les types de procédures accompagnées dans les dispositifs CADA et HUDA, les nationalités représentées et la nature des décisions négatives rendues par les instances de l'asile (par exemple les ordonnances de rejet). À terme, ces données constitueront un support essentiel pour analyser les besoins et anticiper les évolutions de l'activité.

PERSPECTIVES 2026

Pour l'année 2026, l'objectif principal du service juridique est de renforcer la coordination avec les autres juristes de l'association, notamment à la SPADA et au Pôle Jeunesse. Cette dynamique vise à favoriser le partage des bonnes pratiques, l'harmonisation des méthodes d'accompagnement et la montée en compétence collective.

Dans ce cadre, des rencontres régulières seront mises en place afin de permettre des échanges de pratiques professionnelles et de renforcer la cohérence des interventions au sein de l'association.

Par ailleurs, le service prévoit la création et la mise en place d'outils de suivi et statistiques pour analyser les sollicitations émanant des professionnels socio-éducatifs des autres dispositifs du Pôle Asile et Réfugiés. Ces outils permettront

d'identifier les besoins, de mesurer l'impact des appuis transversaux et d'optimiser la coordination entre juristes et équipes socio-éducatives.

Enfin le service juridique est aussi un outil au service de la plate-forme Infos réfugiés et du centre de formation. En cela, il participe pleinement à la visibilité, au rayonnement et à une des missions de l'association qui est de défendre les droits des usagers.

FOCUS SUR LA DEMANDE D'ASILE DES FEMMES

Dans le cadre de leur accompagnement, les juristes sont régulièrement confrontés à des situations où la demande d'asile repose sur des motifs liés à l'appartenance à un groupe social, notamment les femmes victimes de violences. La demande d'asile trouve en effet ses fondements dans plusieurs motifs définis par la Convention de Genève de 1951, qui encadre l'octroi du statut de réfugié, incluant notamment l'appartenance à un groupe social.

Cette dernière est volontairement formulée de manière générale afin de permettre une interprétation adaptée aux contextes géopolitiques et sociaux. Sont ainsi concernées, par exemple, les personnes LGBTQIA+ ou, depuis janvier 2024, les femmes victimes de violences, reconnues comme un groupe social à part entière par un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne.

La reconnaissance juridique de la protection des femmes demeure toutefois partielle. Si la CNDA applique cette logique pour certaines nationalités, comme les Afghanes, elle reste plus restrictive pour d'autres, en s'appuyant sur l'existence de législations nationales censées protéger les femmes. Selon l'OFPPA, elles représentaient en 2024 plus de 60 % des premières demandes d'asile, un chiffre qui reflète l'intensification des violences sexistes et sexuelles dans le monde ainsi que les risques spécifiques encourus lors des parcours migratoires.

Les juristes de l'association doivent donc adapter leur accompagnement à ces enjeux, que ce soit pour l'information, le suivi des procédures, la constitution de dossiers ou l'appui aux équipes socio-éducatives. Des évolutions positives sont toutefois observables, portées par une prise de conscience collective et par des initiatives politiques et juridiques croissantes, telles que les appels à reconnaître l'apartheid de genre comme crime de guerre. Ces évolutions témoignent d'une volonté renforcée de mieux protéger les femmes et d'améliorer leur accompagnement, un enjeu majeur pour les années à venir.

PLATEFORME INFO-RÉFUGIÉS

PRÉSENTATION DU SERVICE

La Plateforme Info-réfugiés s'adresse aux professionnels et aux bénévoles qui rencontrent des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) dans le cadre de leurs missions. Financée par la Ville de Strasbourg et partant du constat que la situation de ces personnes présente souvent des particularités inédites pour les acteurs de terrain, elle a été créée

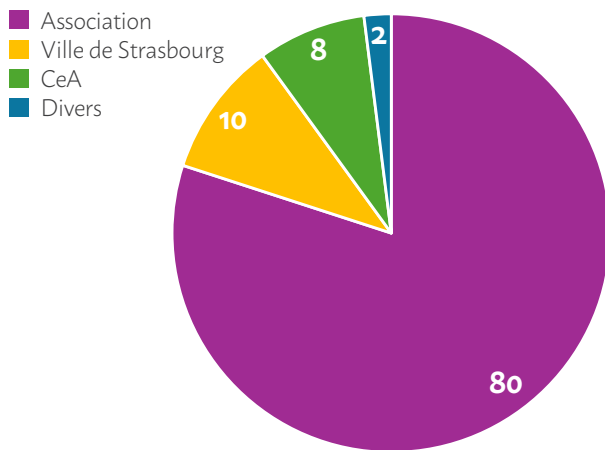
afin d'apporter un appui juridique et administratif adapté aux besoins identifiés.

Depuis janvier 2022, le dispositif propose des actions de deux ordres. D'une part, la tenue d'une permanence téléphonique et mail permet de répondre à des questions précises relatives aux droits et aux démarches des BPI. D'autre part,

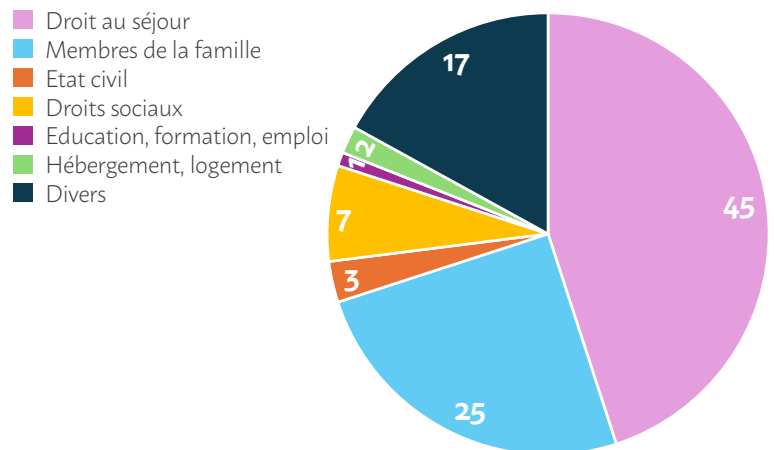
l'organisation de réunions d'information visent à renforcer les connaissances des professionnels et bénévoles sur les enjeux liés à l'intégration de ce public, les dispositifs existants et les évolutions législatives. Ces actions contribuent à sécuriser l'accompagnement des personnes réfugiées et à soutenir les acteurs de terrain dans leurs pratiques quotidiennes.

CHIFFRES CLÉS

Origine des interlocuteurs (en %)



Thématiques (en %)



ACTIVITÉS DU SERVICE

Au cours de l'année 2025, la Plateforme Info-réfugiés a été sollicitée à 60 reprises, selon les données consolidées à la fin du mois de décembre. Ce volume est en nette diminution par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle 150 sollicitations avaient été recensées (chiffres arrêtés à fin novembre 2024).

Cette diminution ponctuelle du nombre de sollicitations ne traduit pas une moindre utilité du dispositif, mais s'explique principalement par la période de transition liée au changement de référent interne et à la nécessité de renforcer la communication auprès des partenaires.

Elle souligne l'importance du soutien continu de la Ville de Strasbourg, dont le financement permet à la Plateforme de maintenir un accompagnement de qualité et de garantir la disponibilité de réponses individualisées et adaptées aux besoins des professionnels et bénévoles.

Comme les années précédentes, les sollicitations proviennent d'interlocuteurs divers, avec une très large majorité

émanant du secteur associatif : 48 demandes en 2025, soit une proportion comparable à celle observée en 2024. Les professionnels de la Ville de Strasbourg ont formulé six demandes, ceux de la Collectivité européenne d'Alsace cinq, tandis qu'une sollicitation provenait d'une autre structure.

LES PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET MAILS

Les permanences téléphoniques et mails demeurent le principal mode de sollicitation de la Plateforme, permettant d'apporter des réponses individualisées à des situations administratives et juridiques souvent complexes. Depuis juillet 2025, la mise en place d'une newsletter mensuelle est venue compléter ces modalités d'intervention. À l'instar des actions menées les années précédentes, celle-ci vise à informer régulièrement les acteurs de terrain, à valoriser les ressources produites par la Plateforme et à partager les retours d'expérience issus des sollicitations traitées,

contribuant ainsi à renforcer la visibilité du dispositif.

Comme en 2024, l'analyse des sollicitations met en évidence une irrégularité dans leur fréquence au cours de l'année. Cette fluctuation peut s'expliquer à la fois par la saisonnalité de certaines démarches administratives et par la nécessité de maintenir un effort constant de communication auprès des partenaires.

S'agissant des thématiques abordées, les tendances observées en 2025 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. Les questions soumises à la Plateforme concernent majoritairement le droit au séjour, notamment les conditions de délivrance et de renouvellement des titres pour les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire, ainsi que l'accès aux droits associés. Un nombre important de sollicitations porte sur la situation des membres de famille, en particulier dans le cadre des procédures de réunification familiale. Les interrogations portent autant sur le cadre juridique applicable que sur

PLATEFORME INFO-RÉFUGIÉS

sa mise en œuvre concrète, notamment les délais, les pièces justificatives requises, l'articulation entre les différents acteurs, les obstacles fréquemment rencontrés par les usagers ou encore les pratiques divergentes observées sur le terrain. Ces constats confirment la récurrence des problématiques rencontrées et l'utilité durable du dispositif Info-réfugiés en tant que service d'appui technique et juridique auprès des professionnels et bénévoles.

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES ACTEURS DE TERRAIN ET VISIBILITÉ DE LA PLATEFORME

Dans le cadre de la Journée de l'Accueil et de l'Inclusion, organisée par la Ville de Strasbourg le 5 décembre 2025, la Plateforme Info-réfugiés a participé à un atelier consacré à l'accompagnement des professionnels et bénévoles sur l'accès aux droits des personnes exilées. Cet atelier a permis de réunir différents acteurs locaux — associations, collectivités, services publics et opérateurs spécialisés — pour partager les pratiques et identifier

les besoins en matière de formation et d'appui juridique. Les échanges ont mis en évidence les difficultés rencontrées par les professionnels face à un cadre législatif dense et en constante évolution, notamment en matière de droit d'asile et de droit des étrangers, ainsi que les limites des réponses existantes. La participation de la Plateforme Info-réfugiés a permis de promouvoir ses missions et de valoriser ses ressources.

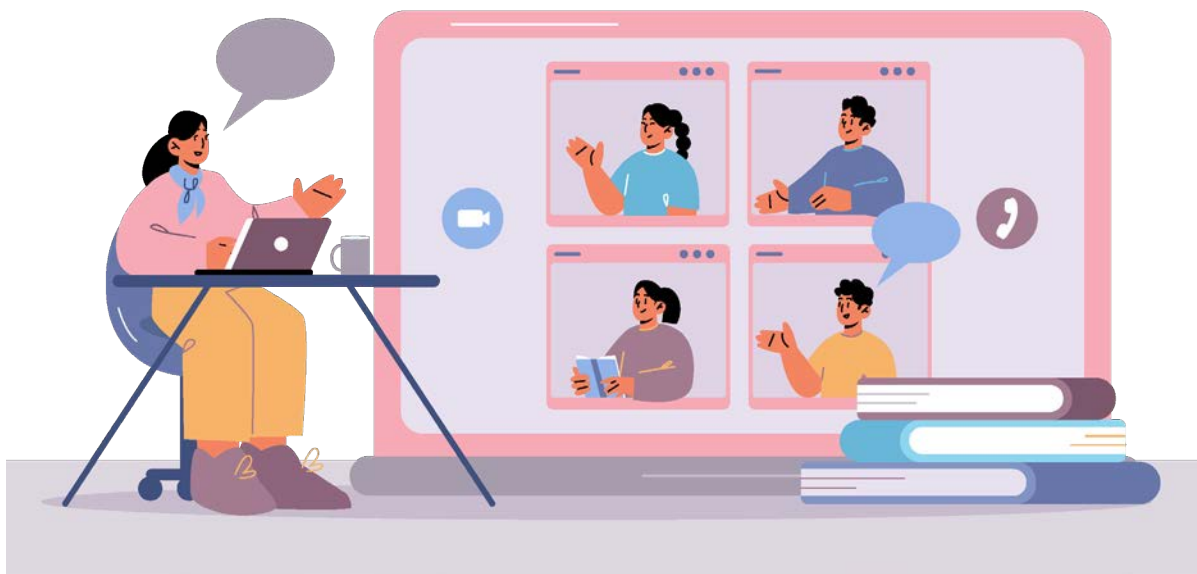
PERSPECTIVES 2026

Après une année 2025 marquée par une baisse ponctuelle du volume de sollicitations et par une phase de consolidation du dispositif, la Plateforme Info-réfugiés poursuivra en 2026 ses deux grandes actions structurantes : la permanence téléphonique et mail, ainsi que l'organisation de réunions d'information à destination des acteurs du territoire. Ces modalités d'intervention demeurent complémentaires, les réponses individualisées apportées dans le cadre de la permanence restant essentielles

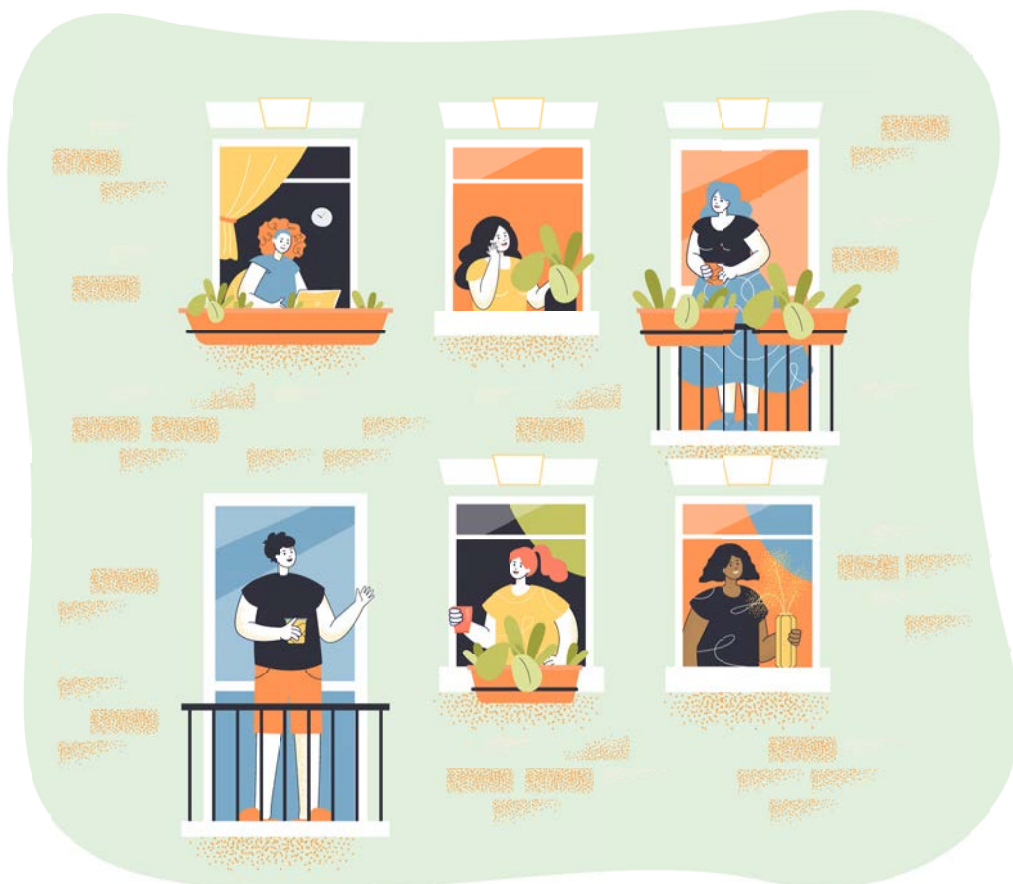
et ne pouvant se substituer aux actions collectives.

La relance des matinales d'information, à raison d'une session par trimestre, s'inscrit dans une logique de continuité avec les années précédentes. Elles permettront d'aborder aussi bien des sujets d'actualité que des thématiques de fond, en lien avec les évolutions législatives, les pratiques administratives et les besoins identifiés sur le terrain. Ces temps d'échange contribueront à renforcer la montée en compétences des acteurs, à favoriser les échanges de pratiques et à consolider la visibilité du dispositif dans la durée.

Enfin, le suivi des sollicitations sera maintenu et renforcé afin de disposer de données consolidées et comparables d'une année sur l'autre. Cette démarche permettra d'affiner l'analyse des tendances, d'anticiper les besoins des acteurs et de garantir que la Plateforme Info-réfugiés demeure un service de référence pour l'accès aux droits des bénéficiaires d'une protection internationale et pour l'accompagnement des professionnels et bénévoles qui les soutiennent.



LE PÔLE JEUNESSE



L'ÉDITO DE LA DIRECTION DE PÔLE

L'ÉDITO



L'année 2025 confirme la nécessité d'un accompagnement structuré, progressif et cohérent des jeunes vers l'autonomie. Au sein du Pôle Jeunesse de l'AFND, notre responsabilité est d'assurer une continuité de parcours, depuis l'accueil des mineurs jusqu'à l'accès au logement autonome, en sécurisant chaque étape et en prévenant les ruptures.

À la Maisonnée, qui accueille des mineurs non accompagnés âgés de 12 à 16 ans, l'année a été marquée par une réduction temporaire de la capacité d'accueil liée à la mise en conformité du bâtiment. Cette contrainte a nécessité des orientations vers d'autres structures, avec une vigilance particulière pour préserver les repères éducatifs et la continuité des parcours. Dans ce contexte, l'équipe a maintenu un accompagnement attentif autour de la

scolarité, de l'apprentissage du français, de la santé et des premiers apprentissages de l'autonomie.

Les Résidences Jeunes, avec 189 logements répartis sur quatre sites et 20 logements en diffus dans le cadre du dispositif VIA, constituent une étape structurante vers l'indépendance. En 2025, 1 113 candidatures ont été enregistrées, en nette augmentation par rapport à l'année précédente, illustrant la pression croissante sur le logement des jeunes. Les taux d'occupation, supérieurs à 90 % dans la majorité des résidences, et des durées moyennes de séjour dépassant souvent 500 jours, traduisent à la fois la pertinence du dispositif et la difficulté d'accéder ensuite au parc locatif classique. La majorité des résidents sont engagés dans l'emploi ou l'apprentissage, confirmant la dynamique d'insertion à l'œuvre.

Le Centre Rosa Parks poursuit sa mission auprès des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance. En 2025, 37 jeunes ont été accompagnés en logement diffus, avec un taux d'occupation proche de 98 %. L'absence de rupture brutale témoigne de la qualité du suivi éducatif proposé. Souvent confrontés à des fragilités administratives, linguistiques ou financières, ces jeunes bénéficient d'un accompagnement renforcé visant à consolider leur insertion professionnelle et leur capacité à gérer un logement de manière autonome.

Le Dispositif Baux Glissants Jeunes vient compléter ce parcours en sécurisant l'accès au logement pérenne. Vingt-trois jeunes ont été accompagnés cette année. Dans un marché locatif particulièrement tendu, cette étape représente un aboutissement exigeant, fondé sur la responsabilisation progressive et la confiance.

L'année 2025 a également été marquée par des évolutions institutionnelles importantes dans la politique jeunes majeurs et par des étapes structurantes pour nos services : évaluations externes positives, renouvellement de l'agrément Foyer Jeune Travailleur, stabilisation des équipes et renforcement des partenariats. Ces éléments consolident la qualité et la lisibilité de notre action.

Au-delà des chiffres, ce rapport d'activité raconte des trajectoires : des adolescents qui trouvent un cadre sécurisant après l'exil, des jeunes qui accèdent à leur premier emploi, d'autres qui signent leur premier bail. Dans un contexte où le mal-logement touche durement la jeunesse la plus vulnérable, notre engagement consiste à offrir bien plus qu'un toit : un accompagnement global, exigeant et bienveillant, permettant de construire des bases durables.

Je tiens à saluer l'engagement des équipes du Pôle Jeunesse. Leur professionnalisme, leur capacité d'adaptation et leur attention constante à la dignité des jeunes sont au cœur de la réussite des parcours.

En 2026, nous poursuivrons la consolidation de ce continuum d'accompagnement : stabilisation des organisations, renforcement de la gestion locative, poursuite des évaluations, réflexion sur de nouvelles réponses adaptées aux besoins émergents. Investir dans la jeunesse, c'est refuser les ruptures et affirmer une responsabilité collective envers l'avenir.

Yasmina FERCHIOU,
Directrice du Pôle Jeunesse

LA MAISONNÉE

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'ouverture du service datant du 2 janvier 2023, l'année 2025 marque la troisième année d'activité de la Maisonnée.

Le service de la Maisonnée est un foyer d'accueil pour MNA garçons (*Mineurs Non Accompagnés*) de 12 à 16 ans au sein duquel l'équipe travaille autour des capacités d'autonomie, de responsabilisation, d'insertion sociale et d'accompagnement éducatif en vue d'être réorientés vers des dispositifs en logements éclatés avant leurs 16 ans. La Maisonnée est un service relais, entre les premiers services d'accueils (*principalement le SAMI*), et les partenaires territoriaux gérant les appartements partagés sur le Bas-Rhin.

La Maisonnée est une maison collective où

les jeunes, au nombre de 18, vivent en semi-autonomie. Ils vivent en studios, seul ou à deux, lesquels sont équipés de kitchenette (*plaque de cuisson, frigo*) et d'une salle de bain, dont les jeunes ont la responsabilité.

Pour compléter cette autonomisation, les jeunes accueillis reçoivent des aides financières de plusieurs natures : aide alimentaire, argent de poche, aide à la vêture.

Les jeunes accueillis en 2025 sont âgés de 13 à 16 ans. Nous avons pour mission d'accompagner les jeunes afin qu'ils soient suffisamment autonomes et sécurisés, pour que leur accession et leur acclimatation en appartement se déroulent dans les meilleures conditions. Il s'agit de suivre le

développement de ces jeunes adolescents en se focalisant sur les objectifs prioritaires suivants : le suivi alimentaire, apprendre à cuisiner seul et de façon équilibrée, le suivi budgétaire, la scolarité, l'apprentissage de la langue française, l'accès à la santé, l'autonomie dans le quotidien, l'hygiène, le maintien des liens familiaux, «*l'intégration*», les loisirs.

Pour mettre en œuvre cet accès à l'autonomie et atteindre nos objectifs, l'équipe de la Maisonnée était composée de trois travailleurs sociaux, d'une coordinatrice pédagogique (*formatrice F.L.E*), d'une maîtresse de maison en contrat d'apprentissage à mi-temps et d'une cheffe de service.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Cette année, certains indicateurs chiffrés ne reflètent pas pleinement l'activité du service, en raison du passage de la commission de sécurité ayant entraîné le passage à 6 jeunes en mars 2025.

➔ Nombre d'entrées sur l'année : **3**

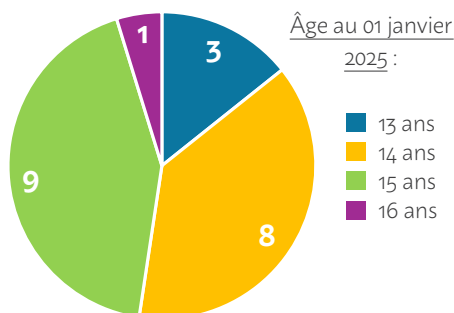
➔ Nombre de sorties sur l'année : **15**

Structures d'accueil en 2025 :

SAMNA de Haguenau	6
DOMIE	5
Château d'Angleterre / EEP	4



La durée moyenne de prise en charge des jeunes était de moins d'un an pour 5 jeunes, de moins de 2 ans pour 14 jeunes et de plus de 2 ans pour 2 jeunes.



Nationalités des jeunes en 2025 :

Tunisie	6
Guinée	4
Côte d'Ivoire	2
Afghanistan	2
Pakistan	2
Bangladesh	1
Arménie	1
Egypte	1
Algérie	1

ACTIVITÉ DU SERVICE

2025 : UNE ANNÉE IMPACTÉE PAR LA NÉCESSITÉ DE LA MISE EN CONFORMITÉ POUR LA QUALIFICATION D'ERP DU BÂTIMENT DE LA MAISONNÉE ET PAR LE RENFORCEMENT DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE

En mars, un nombre important de jeunes a dû quitter la Maisonnée suite aux conclusions de la Commission de sécurité. Aucune nouvelle admission n'a pu être effectuée tant que les travaux de mise en conformité pour la qualification d'ERP du bâtiment n'étaient pas effectués. À partir

du 18 mars, le nombre de jeunes présents sur le site a été limité à six.

La sortie rapide du dispositif a suscité de la colère et de l'incompréhension chez les jeunes orientés vers d'autres structures. Les orientations à Strasbourg ont été toutefois plus facilement acceptées que celles à Haguenau ou Bouxwiller. Nous avons maintenu le soutien scolaire pour ceux qui le souhaitaient, notamment les jeunes de 3^{ème} qui passaient le brevet des collèges et/ou le Certificat de Formation Générale en juin 2025. Par ailleurs, nous avons continué à accueillir les jeunes sortis durant leur temps libre, afin que cette séparation, imposée par les circonstances, ne soit

pas perçue comme un nouvel abandon ou comme une rupture trop brutale. Progressivement, les jeunes orientés ont espacé leur visite à la Maisonnée et leurs appels téléphoniques.

Pour les jeunes restés à la Maisonnée, le départ des camarades fut tout d'abord ressenti comme un grand vide puis, peu à peu, ils se sont habitués au fait d'avoir plus d'espace. Ils ont reconnu l'avantage de cette diminution du nombre de locataires dans la plus grande proximité et disponibilité des professionnels, dans le calme plus fréquent des espaces communs, dans la plus grande sérénité de l'ambiance générale.

LA MAISONNÉE

UN PARCOURS VERS L'AUTONOMIE DANS UN CADRE SÉCURISANT

L'équipe dédiée accompagne les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, en assurant un suivi éducatif individualisé et en promouvant des valeurs de responsabilisation et d'intégration sociale. L'environnement chaleureux et organisé de La Maisonnée a permis aux jeunes de se sentir en sécurité, de retrouver des repères stables et de bâtir une relation de confiance avec l'équipe éducative. Ce sentiment de sécurité a constitué une base essentielle pour que chaque jeune puisse s'ouvrir, partager ses besoins et engager un parcours constructif. La Maisonnée a su recréer une ambiance familiale où les jeunes se sentent entourés, écoutés et soutenus. Ce climat de confiance et de bienveillance a permis d'atténuer leur sentiment d'isolement et de compenser, dans une certaine mesure, l'absence des figures parentales.

UN FOCUS SUR LES PRINCIPAUX AXES D'ACCOMPAGNEMENT

►► Un accompagnement individualisé et valorisant

Chaque jeune bénéficie d'un projet éducatif personnalisé, qui prend en compte son parcours, ses besoins et ses aspirations. Cet accompagnement individualisé, renforcé par des moments d'écoute privilégiés, a permis à plusieurs jeunes de retrouver confiance en eux et de développer une vision positive de leur avenir.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Les jeunes présents à la Maisonnée en 2025 ont poursuivi, ou pour certains entamé, leur scolarité en UPE2A NSA, en UPE2A, en DEFA, en collège et lycée (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, CAP).

L'un de ces jeunes bénéficie d'une RQTH. Nous sommes en cours d'évaluation de la nécessité d'établir un dossier MDPH pour 3 autres jeunes présents en fin d'année.

Les missions de la coordinatrice pédagogique sont multiples et variées. Elle évalue, à leur arrivée, les capacités scolaires et cognitives des jeunes, les accompagne dans la mise en œuvre de leur projet de scolarisation ou de formation, et coordonne les interventions des bénévoles qui participent, avec elle, au soutien scolaire. Elle assure également le lien avec les partenaires suivants : les établissements scolaires, l'Académie de Strasbourg et les entreprises. Elle soutient, au travers de ces missions, les jeunes dans l'accès à leur

autonomie et à leur insertion sociale et professionnelle.

Elle est, sans conteste, identifiée par les jeunes comme la référente scolaire à la maisonnée. De ce fait, les jeunes s'adressent prioritairement à elle pour toutes les questions relatives à leur scolarité ou à leur orientation. Le suivi des devoirs et le soutien scolaire contribuent efficacement à leur progrès scolaire, à leur confiance en eux et à leur réussite dans leur parcours scolaire. Ces séquences de soutien scolaire viennent rythmer leur temps libre et assurer une régularité soutenante.

L'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Les missions de la maîtresse de maison sont également essentielles et contribuent fortement au développement de l'autonomie personnelle des jeunes, en vue de leur sortie vers d'autres structures. Elle intervient dans plusieurs domaines : l'entretien du linge et de l'espace de vie, l'hygiène personnelle, l'aide aux courses, la confection des repas individuels ou partagés, les règles élémentaires de conservation alimentaire. Au terme de plusieurs semaines, voire mois, les jeunes ont été réellement tous en capacité de gérer seuls les achats alimentaires, le ménage et l'entretien du linge. Après un temps de formation, plus ou moins long selon les jeunes, l'accompagnement s'est progressivement limité à une supervision et à de l'encouragement.

L'ACCÈS À LA SANTÉ

Tous les jeunes ont été suivis par un médecin généraliste du quartier et si besoin par les spécialistes du service pédiatrique de l'hôpital de Haute-pierre. Lorsqu'ils arrivent dans la structure, ils sont accompagnés par la Boussole tant qu'ils n'ont pas la CSS. Dès qu'ils ont obtenu la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), les jeunes sont accompagnés à la MGEN pour un bilan de santé complet. Des tests de dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles et les vaccinations de l'hépatite B et du HPV ont été menés par le CeGIDD de Strasbourg. Une mise à jour des autres vaccins est en cours pour l'ensemble des jeunes au centre de vaccination de la mairie de Strasbourg, ou à la pharmacie du quartier.

UNE INCLUSION SOCIALE PROGRESSIVE

Grâce aux activités collectives, culturelles

et sportives, les jeunes ont pu découvrir leur nouvel environnement et développer des compétences sociales essentielles. L'organisation de sorties, d'ateliers et de moments de partage a favorisé l'émergence d'un sentiment d'appartenance, renforçant ainsi leur inclusion dans la société locale.

Nous avons soutenu et encouragé l'inscription des jeunes dans des clubs sportifs (*judo, karaté, badminton, natation et football*), organisé des randonnées et des colonies de vacances permettant la découverte des environs proches et plus lointains, et proposé des ateliers manuels variés (*cuisine, pâtisserie, réparation de vélo, jardinage, peinture, nettoyage extérieur, cerf-volant, décorations*).

Par ailleurs, des temps festifs et des sorties culturelles et de loisirs ont été organisés : marché de Noël, visite d'une caserne de pompiers, spectacles, musées, animations, cinéma, médiathèque, patinoire, trampoline, karting, bowling et luge.

2026 ET PERSPECTIVES

- Finaliser les travaux de mise en sécurité et de mise aux normes ERP du bâtiment, condition indispensable au retour à la capacité d'accueil initiale de la Maisonnée.
- Assurer une organisation adaptée et sécurisante de l'accompagnement éducatif durant la période de travaux, afin de garantir la continuité des parcours et la stabilité des repères pour les jeunes.
- Procéder au recrutement d'un travailleur social et d'une maîtresse de maison dès que l'effectif des jeunes sera de nouveau complet, afin de consolider l'équipe et maintenir la qualité de l'accompagnement.
- Poursuivre le travail sur le projet de service de la Maisonnée, en l'adaptant aux besoins spécifiques des jeunes accueillis et aux enseignements tirés de l'année 2025.



RÉSIDENCES JEUNES, VIA & CJMI

PRÉSENTATION DU SERVICE

LES RÉSIDENCES JEUNES : UN TREMPLIN VERS L'AUTONOMIE

L'année 2025 a constitué une étape structurante dans le développement et la consolidation du service des Résidences Jeunes. Fidèles à leur engagement en faveur de toutes les jeunesses, les résidences ont accueilli des jeunes aux parcours variés, parfois marqués par des situations de grande vulnérabilité, mais animés par un même besoin fondamental : être accompagnés vers l'autonomie.

Véritable espace de transition, le service des Résidences Jeunes propose un cadre sécurisant et bienveillant, favorable à l'épanouissement personnel et à l'insertion sociale et professionnelle. Accéder à un logement stable, construire un réseau social et culturel, s'engager dans un parcours de formation ou d'emploi, comprendre ses droits et ses devoirs en tant que jeune adulte : autant d'enjeux majeurs que les résidents peuvent travailler avec l'appui d'une équipe spécialisée.

ACTIVITÉ DU SERVICE

L'année 2025 a été riche en temps forts et en évolutions au sein des Résidences Jeunes. Malgré ces changements, notre engagement est resté constant : accompagner chaque jeune vers l'autonomie, en répondant à ses besoins en matière de logement, d'accompagnement éducatif et d'insertion professionnelle, dans un cadre sécurisant et bienveillant.

UN SERVICE EN CONSTANTE AMÉLIORATION

►► Stabilisation de l'équipe

L'année 2025 a été marquée par le renouvellement et la stabilisation des équipes – travailleurs sociaux, secrétariat, gestion locative et cheffe de service. L'accompagnement par un cabinet de conseil en ressources humaines a permis de co-construire le projet de service, clarifier les rôles et responsabilités, structurer l'organisation et faciliter l'intégration des nouveaux salariés.

►► Deux évaluations en 2025

Les résidences Tomi Ungerer et Saint-Exupéry ont été évaluées par la Haute Autorité de Santé (HAS) en septembre et octobre 2025. Les appréciations générales sont très positives et soulignent la qualité du travail de l'équipe :

« L'évaluation a permis de recueillir la

Ce chemin vers l'indépendance est parfois jalonné d'obstacles, en particulier pour les jeunes ayant connu des ruptures de parcours ou l'exil. Conscientes de ces réalités, les Résidences Jeunes s'attachent à proposer un accompagnement individualisé, adapté à chaque situation, avec la conviction que chaque jeune, quelle que soit son histoire, doit pouvoir se projeter dans l'avenir avec confiance et sérénité.

UN RÉSEAU DE LOGEMENTS ADAPTÉ AUX BESOINS DES JEUNES

Le service des Résidences Jeunes, c'est une capacité d'accueil de 189 logements, répartis au sein de 4 structures :

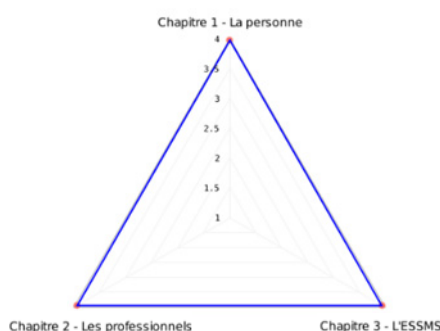
- Résidence Tomi Ungerer : 96 logements
- Résidence Paul Haerberlin : 60 logements
- Résidence Ève Luquet : 19 logements
- Résidence Saint-Exupéry : 14 logements

satisfaction des jeunes hébergés, interviewés dans le cadre des accompagnés traceurs et du Conseil de la Vie Sociale. Ils ont exprimé leur reconnaissance pour la qualité des conditions d'hébergement et l'accompagnement des professionnels.» (RTU)

« On notera la plus-value apportée par la présence d'une juriste au sein du Pôle Jeunesse que l'on ne rencontre pas systématiquement dans les foyers de jeunes travailleurs. Elle assure une veille et des conseils auprès des professionnels et des résidents.» (RTU)

« L'établissement et ses professionnels se montrent très prévenants et respectueux de la dignité et de l'intimité des personnes, avec une recherche constante de l'autonomie des jeunes.» (Saint-Exupéry)

Synthèse de la cotation des trois chapitres RTU :



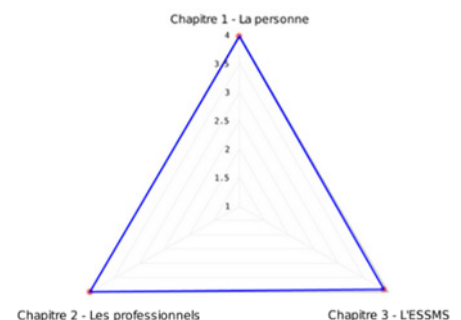
À ces établissements s'ajoutent 20 logements en diffus situés à Strasbourg, dédiés aux jeunes accompagnés par le dispositif Vers l'Insertion et l'Autonomie (VIA).

Les Résidences Jeunes s'adressent à une diversité de profils : apprentis, alternants, étudiants boursiers, jeunes actifs, chercheurs d'emploi, stagiaires, bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeune, du Contrat Jeune Majeur Insertion ou encore anciens Mineurs Non Accompagnés devenus majeurs.

Les Journées portes ouvertes organisées chaque année au mois de mai permettent à toute personne de découvrir et de visiter les Résidences Jeunes.

Chaque jour, une équipe de professionnels engagés accompagne cette jeunesse dynamique et plurielle, en lui donnant les moyens d'agir et de construire son avenir.

Synthèse de la cotation des trois chapitres Saint-Exupéry :



RENOUVELLEMENT DE L'AGRÈMENT CAF

En 2025, la démarche de renouvellement de l'agrément FJT pour les 4 résidences a été menée à son terme avec la CAF du Bas-Rhin. À l'issue du bilan du projet socio-éducatif et de l'élaboration d'un nouveau projet fondé sur un diagnostic territorial et partenarial, l'agrément a été renouvelé pour une durée de cinq ans.

DES INITIATIVES POUR FAVORISER L'INSERTION ET LA PARTICIPATION À LA VIE CITOYENNE

En 2025, de nombreuses actions ont été menées pour favoriser la santé et la sensibilisation des résidents.

RÉSIDENCES JEUNES, VIA & CJMI

- Dépistages par TROD et FibroScan en partenariat avec l'Équipe Mobile des Maladies du Foie (EMMAF) et SOS Hépatites (septembre, RTU)
- Ateliers égalité de genre et sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec Eklosion et Mad'emoiselle (mars, RTU et RPH)
- Mis en place de soirées avec Unis-Cité qui permettent de proposer gratuitement aux jeunes des interventions de sensibilisation et d'échange autour de thématiques de citoyenneté et de santé, animées par des volontaires en service civique. Fondées sur une approche de pair à pair, ces actions favorisent une parole plus libre et des échanges adaptés aux réalités et aux besoins des jeunes.
- Les résidences sont animées tout au long de l'année en soirée à travers les activités suivantes : repas partagés, soirée jeux, apprentissage du code de la route, barbecue ou pique-nique, permanences impôts, cinéma, etc.

ses collaborations afin d'offrir un accompagnement diversifié et efficace :

- Action Logement : insertion locative pour les jeunes éligibles ;
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : amélioration de la prise en charge des jeunes en difficulté ;
- Collectivité européenne d'Alsace (CeA) : partenariat avec le dispositif VIA pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Reconnect : mise à disposition d'un coffre-fort numérique gratuit pour conserver documents et informations importantes ;
- Banque alimentaire : création d'une épicerie solidaire pour soutenir les résidents confrontés à des difficultés financières ponctuelles.

Grâce à ces collaborations et à l'engagement constant des équipes, les Résidences Jeunes poursuivent leur évolution pour répondre aux défis de l'accompagnement des jeunes et leur offrir un cadre propice à la réussite de leur projet de vie.

d'autonomie.

- Évaluations des résidences RPH et REL : poursuivre le travail de qualité et de suivi initié en 2025, afin de renforcer les pratiques professionnelles et l'accompagnement individualisé des jeunes.
- Réflexion sur un nouveau FJT féminin de 30 places : répondre aux besoins spécifiques des jeunes femmes, notamment celles sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance ou confrontées à des situations de vulnérabilité.
- Renforcement de la gestion locative : améliorer le suivi des impayés et sécuriser l'accès au logement stable pour tous les résidents.
- Participation citoyenne : accompagner la mobilisation des jeunes pour les élections des Conseils de Vie Sociale, renforcer leur implication dans la vie de leur résidence et favoriser l'apprentissage des responsabilités citoyennes.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des efforts de 2025 et visent à offrir aux jeunes un cadre toujours plus sûr et stimulant, leur permettant de progresser vers l'autonomie et de construire un projet de vie durable.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS : UN RÉSEAU TOUJOURS PLUS DYNAMIQUE

Le service a consolidé et développé

PERSPECTIVES 2026

Pour 2026, les Résidences Jeunes poursuivent leur démarche d'amélioration continue et de consolidation des parcours

CHIFFRES CLÉS DES RÉSIDENCES JEUNES



Nombre de candidatures en 2025, toutes résidences confondues : **1113** (contre 925 en 2024)

Nombre de refus : **525**

	Taux d'occupation	Durée moyenne du séjour	Entrées / sorties	Profils
Résidence Tomi Ungerer	93%	532 jours	46 / 48	Salarié 60% Apprentis 18% Etudiants 11% Formation Professionnelle 3% Recherche d'emploi 8%
Résidence Paul Haeberlin	92%	542 jours	35 / 37	Salariés 37% Apprentis 29 % Etudiants 18% Formation Professionnelle 3% Recherche d'emploi 13%
Résidence Eve Luquet	92%	507 jours	12 / 10	Salariés 48% Apprentis 29% Etudiants 10% Recherche d'emploi 13%
Résidence Saint Exupéry	87%	480 jours	9 / 8	Salariés 38% Apprentis 35 % Etudiants 14 % Formation Professionnelle 10 % Recherche d'emploi 3%

CHIFFRES CLÉS DU VIA

→ Arrivées sur le dispositif en 2025 : **24**

↳ Sorties du dispositif en 2025 : **21**



88% ont entre 18 et 20 ans

Salariés 30% | Apprentis 42 % | Etudiants 13 %
Formation 10 % | Recherche d'emploi 5%

RTU | entrées : 10 / sorties : 13

RPH | entrées : 4 / sorties : 2

ST EX | ntrée : 1 / sortie : 0

REL | entrées : 3 / sortie : 0

Logement Diffus | entrées : 6 / sorties : 6

CENTRE ROSA PARKS

PRÉSENTATION DU SERVICE

LE CENTRE ROSA PARKS

Le Centre Rosa Parks (CRP) accueille et accompagne des jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance, missions renforcées par la loi du 7 février 2022 dite "Loi Taquet", visant à renforcer l'accompagnement et la protection des enfants confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Depuis près de 20 ans, le Centre Rosa Parks (CRP) inscrit donc son action dans les missions de protection de l'enfance de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA 67).

L'établissement accueille des jeunes âgés de 18 à 21 ans, tous bénéficiaires d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM). Ce dernier, aussi appelé « Contrat Jeune Majeur insertion (CJMI) », est généralement fixé pour une durée de 6 mois éventuellement renouvelable par la CeA 67.

À ce jour, le CRP dispose de 25 places d'hébergement en diffus, réparties sur l'Eurométropole de Strasbourg sur la commune d'Haguenau, ainsi qu'un studio à Obernai.

Ce choix de dispositif d'hébergement en individuel doit permettre une mise en situation réelle d'autonomie et d'exercice d'un « savoir-habiter » tout en assurant un accompagnement social et éducatif

individualisé.

Notre projet d'établissement s'articule autour de trois axes majeurs :

- l'autonomie : construction du projet de vie, gestion du quotidien, accès aux droits ;
- l'insertion : accès à l'emploi, à la formation, à la santé et à la citoyenneté ;
- le savoir-habiter : appropriation du logement, entretien, gestion budgétaire et respect du voisinage.

MISSIONS PRINCIPALES DU CRP

Depuis son origine, le CRP poursuit des objectifs clairs et ambitieux visant à soutenir la transition vers l'autonomie des jeunes majeurs en leur offrant un accompagnement individualisé et structuré.

L'insertion sociale et professionnelle constitue une priorité, avec la mise en place de projets personnalisés favorisant l'accès à la formation, à l'emploi et à la citoyenneté.

Par ailleurs, l'apprentissage du « savoir-habiter » en toute autonomie (hébergements individuels) est considéré comme un levier central d'inclusion, permettant aux jeunes de se repérer dans leur quotidien,

de gérer leur cadre de vie et de renforcer leur autonomie, condition essentielle pour réussir leur insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement des jeunes majeurs au CRP repose à la fois sur une approche globale et individualisée. Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé assuré par un référent socio-éducatif dédié, garantissant une écoute attentive et un accompagnement adapté aux besoins du jeune majeur.

Des ateliers collectifs sont également proposés, portant sur des thématiques essentielles, telles que le logement, la santé, la citoyenneté et l'emploi, afin de renforcer les compétences pratiques et sociales des jeunes. Le suivi administratif, juridique et budgétaire complète cet accompagnement, offrant un cadre sécurisant pour la gestion des démarches et des ressources.

Enfin, la coordination étroite avec les partenaires du territoire (missions locales, France Travail, associations d'insertion, bailleurs sociaux), permet de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour soutenir efficacement les parcours d'autonomie et d'insertion des jeunes majeurs.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Nombre totale de places autorisées : **25**

Taux d'occupation annuel : **97,80%**

18,46 ans : moyenne d'âge à l'entrée



37 Nombre total de jeunes accueillis sur l'année (dont 14 entrées et 13 sorties)



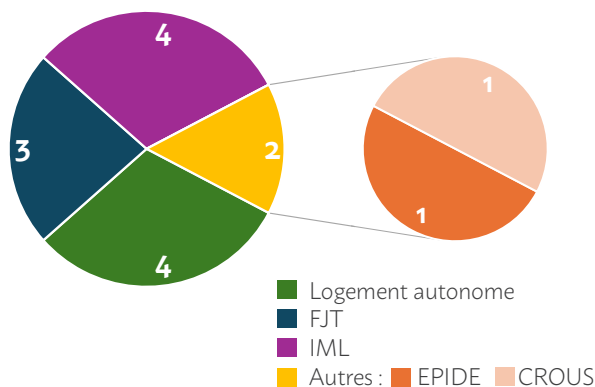
Durée moyenne de séjour : (en jours)

504

Répartition par statut administratif :

Sortants ASE "classiques" **11**
Ex-MNA **26**

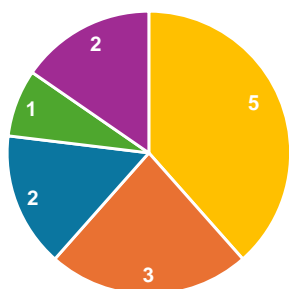
Nombre de jeunes accompagnés / orientés vers :



Ressources à l'entrée en 2025 :

Jeunes sans ressources : **5/14**

Jeunes avec des ressources allant de 300€ à 1000€ : **11/14**



Nombre de jeunes en formation ou en emploi à la sortie :

■ CDD/CDI
■ alternance
■ étudiants
■ intérim
■ recherche d'emploi

25 Logements d'insertion
20 à Strasbourg
4 à Haguenau
1 à Obernai

L'ACTIVITÉ DU SERVICE

QUI SONT LES JEUNES MAJEURS ACCUEILLIS AU CRP

Les jeunes majeurs accueillis au CRP se distinguent par leur diversité et leurs richesses de parcours, regroupant deux profils complémentaires, chacun porteur de singularités et de besoins spécifiques tout en partageant des aspirations communes vers l'autonomie et l'insertion.

D'une part, les jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) « classiques », dont l'accompagnement vise à consolider les acquis éducatifs et à soutenir la transition vers l'indépendance.

D'autre part, les Mineurs Non Accompagnés (MNA) devenus majeurs, dont les parcours migratoires complexes nécessitent un soutien particulier en matière d'apprentissage de la langue, de démarches administratives et d'insertion professionnelle.

Cette diversité de parcours constitue une richesse pour l'établissement et souligne l'importance d'un accompagnement personnalisé, attentif aux besoins de chacun et propice au développement de compétences solides pour l'avenir.

UN BILAN TRÈS POSITIF AU REGARD DE NOS MISSIONS

En 2025, la situation des jeunes à l'issue de leur accompagnement au CRP témoigne de l'engagement tant des personnes accompagnées que de l'équipe éducative dans la réussite de leur projet d'insertion.

Aucune sortie brutale ni rupture de contrat n'a été à « déplorer » cette année. C'est le résultat d'une année durant laquelle l'établissement a poursuivi son action en faveur de l'autonomie des jeunes majeurs, en mettant en œuvre des situations réelles de vie autonome grâce à l'hébergement diffus, favorisant la responsabilisation et l'appropriation de leur quotidien.

C'est aussi grâce à la relation de confiance établie avec les référents sociaux, éducateurs spécialisés et assistante de service social, qu'un socle, essentiel pour accompagner chaque jeune de manière individualisée et sécurisée, a pu être constitué.

Les réussites observées, qu'il s'agisse de l'accès à la formation, au dispositif d'hébergement et logement, à la connaissance et à l'exercice des droits ou à la citoyenneté, témoignent de l'énergie et de la motivation déployées par les jeunes pour construire leur parcours.

L'équipe éducative, mobilisée et attentive, a su soutenir cette dynamique, en favorisant l'implication des jeunes dans la vie du dispositif et dans la co-construction des actions collectives, renforçant ainsi la responsabilisation, la créativité et le sentiment d'appartenance de chacun.

LES FREINS À LEVER ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA CONDUITE DE NOTRE INTERVENTION

L'accès à un logement autonome demeure particulièrement difficile, en raison d'un marché saturé et des exigences strictes des bailleurs. Cette situation restreint la capacité des jeunes à stabiliser leur parcours et rend d'autant plus indispensable un accompagnement individualisé, appuyé sur l'expérience et le savoir-faire de l'équipe éducative pour repérer les solutions disponibles et proposer des conditions adaptées.

Les interruptions ou variations des aides et ressources financières, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) ou les contrats d'apprentissage constituent un obstacle supplémentaire à la sécurisation des parcours. L'accompagnement proposé vise à anticiper ces discontinuités et à soutenir les jeunes dans la gestion de leurs ressources, afin de maintenir la continuité de leur parcours et de renforcer leur capacité d'autonomie financière.

Les démarches administratives demeurent un défi majeur pour les jeunes étrangers, notamment en matière d'obtention de titre de séjour, de régularisation de leur situation ou d'autorisation de travail. Pour soutenir ces démarches, la juriste du Pôle Jeunesse peut être mobilisée afin d'accompagner l'équipe éducative et les jeunes dans la compréhension et la sécurisation de leurs droits, apportant un appui juridique précieux dans un contexte souvent complexe et anxiogène.

Aussi, certains jeunes présentent une fragilité psychologique liée à l'isolement et aux expériences antérieures. L'équipe éducative met en œuvre un accompagnement attentif et sécurisant, favorisant la mise en place de relations de confiance et le développement des compétences psychosociales nécessaires à l'autonomie et à l'insertion sociale.

Enfin, il nous faudra souligner que les arrivées de plus en plus tardives sur le territoire des MNA, et donc de la barrière linguistique, constituent un défi majeur pour l'équipe éducative qui doit adapter ses

méthodes pour accompagner efficacement les jeunes vers l'autonomie et l'insertion.

Malgré ces défis, l'investissement constant de l'équipe éducative, soutenue par les dispositifs d'appui juridique et partenarial, permet aux jeunes de progresser vers l'autonomie, tout en consolidant leur confiance et leur capacité à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et personnels.

PARTENARIATS ET TRAVAIL EN RÉSEAU

L'année 2025 a été ponctuée par des collaborations fructueuses avec de nombreux partenaires, chacun contribuant à un maillage d'accompagnement solide pour les jeunes.

La Mission Locale aura soutenu l'insertion professionnelle et l'accès à la formation des jeunes accompagnés.

Les relais et maillage du territoire en termes de solutions d'hébergement (IML, FJT, CROUS), qu'ils soient sociaux ou privés, ont permis de repérer et de proposer des solutions d'hébergement et/ou de logements adaptés aux parcours de notre public.

Parallèlement, le réseau associatif local a enrichi le quotidien des jeunes à travers la médiation, les activités culturelles et sportives, et l'insertion citoyenne.

Néanmoins, malgré ces efforts concertés, un manque de relais spécifique dans le domaine des soins psychologiques demeure, appelant à renforcer ce soutien essentiel.

L'ÉQUIPE DU CRP EN 2025

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions structurantes en matière de gestion des ressources humaines.

L'établissement a accueilli, en janvier, une nouvelle salariée disposant d'une expérience antérieure au sein du SAMI, contribuant au renforcement des compétences professionnelles de l'équipe.

Un recrutement à temps partiel est également intervenu à compter de juin 2025 afin d'adapter les moyens humains aux besoins identifiés.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un dispositif de retraite progressive permettant d'assurer une transmission des compétences et une continuité de service a pu être menée.

L'équipe a également accompagné un apprenti durant les six derniers mois de sa formation au Diplôme d'Etat d'Educateur

CENTRE ROSA PARKS

Spécialisé (DEES).

Ces évolutions ont soutenu un travail d'expertise fondé sur l'accompagnement individualisé des jeunes majeurs, inscrit dans une réflexion éthique et professionnelle, et ont contribué à l'élaboration d'une réponse structurée dans le cadre d'un appel à projet.

UNE NOUVELLE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE JEUNES MAJEURS EN 2026

L'année 2025 s'est inscrit dans un contexte d'évolution significative des orientations territoriales en matière de politique publique à destination des jeunes majeurs.

La réorganisation engagée par la CeA 67, visant à confier le suivi des situations aux équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance, entraîne une transformation des modalités d'accompagnement et de coordination des parcours.

Dans ce cadre, la suppression définitive, au 31 décembre 2025, de l'Unité spécialisée Jeunes Majeurs (UPJM), jusqu'alors dédiée à l'orientation vers les établissements et à l'accompagnement des jeunes majeurs, constitue un changement structurel de taille.

Cette évolution génère de nouveaux enjeux partenariaux, notamment en matière de clarification des rôles, de communication institutionnelle et de lisibilité des prérogatives de l'établissement. Elle invite à un travail approfondi autour du projet d'établissement, afin d'en réaffirmer le positionnement, les modalités d'intervention et les articulations avec les

acteurs du territoire. L'année 2026 devra ainsi être consacrée à la consolidation de ces partenariats, à l'adaptation des pratiques professionnelles et à l'inscription de l'établissement dans un cadre renouvelé, au service de la continuité et de la sécurisation des parcours des jeunes majeurs accompagnés.

SAVOIR-FAIRE ET ENGAGEMENT AU SERVICE DES PARCOURS DES JEUNES MAJEURS

En 2026, le Centre Rosa Parks entend toujours renforcer et développer son engagement en faveur de l'autonomie des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le travail d'accompagnement autour de l'apprentissage de la langue française, orale et écrite, devra être soutenu, afin de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes majeurs étrangers et de leur permettre de participer pleinement à la vie citoyenne.

Les partenariats emploi et formation seront élargis et renforcés, particulièrement pour les jeunes sans diplôme, afin de transformer les obstacles en opportunités concrètes et de sécuriser des parcours d'insertion durable.

L'accompagnement global gardera une place centrale, avec la volonté de mise en œuvre de parcours santé coordonnés avec les services médico-sociaux, garantissant prévention, suivi et soutien individualisé.

La participation et l'engagement des jeunes continuera d'être initié et valorisé par la création d'un groupe d'expression

(« Les Idées Claires »), acteurs et relais de leur propre expérience, contribuant à la compréhension et à la pertinence du projet d'établissement.

Enfin, le suivi post accompagnement veillera à être coordonné, pour assurer la consolidation des acquis et accompagner durablement les jeunes dans la construction de leur projet de vie, tout en renforçant la continuité et la cohérence des interventions au sein de l'établissement.

CONCLUSION

L'année 2025 confirme la pertinence du projet d'établissement ainsi que du modèle d'hébergement diffus, articulé à un accompagnement global et individualisé vers l'autonomie. Dans un contexte marqué par des obstacles persistants, notamment liés à la complexité des parcours administratifs, à la précarité économique et à la tension sur l'accès au logement, les jeunes majeurs accompagnés ont néanmoins fait preuve d'une capacité notable de résilience, d'adaptation et de progression.

Les actions menées ont permis de soutenir le développement de leurs compétences sociales, administratives et d'insertion, favorisant ainsi la sécurisation de leurs parcours.

L'équipe éducative demeure pleinement mobilisée afin de consolider ces acquis, d'ajuster les réponses aux besoins repérés et de poursuivre le renforcement des partenariats institutionnels et territoriaux, dans une logique d'insertion durable et de continuité des parcours des jeunes majeurs accompagnés.



DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

PRÉSENTATION DU SERVICE

LE DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES (DBGJ)

Ce dispositif d'insertion par le logement a pour vocation d'accompagner des jeunes de 18 à 25 ans sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, orientés par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), vers un logement durable et autonome.

Ce projet de service s'appuie sur le principe du bail glissant : le logement est d'abord loué par l'association (*bail principal*) puis transféré au jeune (*bail glissé*) après une période d'accompagnement en sous location évaluée positivement (*contrat d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois*).

Les logements sont captés dans le parc privé ou public, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les propriétaires privés solidaires.

L'objectif principal est de favoriser l'insertion des jeunes par un accès au logement autonome en soutenant le développement de l'autonomie résidentielle et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

OBJECTIFS ET MISSIONS DU DISPOSITIF

Ce dispositif vise à accompagner les jeunes vers un logement pérenne et autonome, en sécurisant leur parcours résidentiel et en prévenant les ruptures susceptibles de freiner leur stabilité.

Il s'inscrit également dans une démarche globale de soutien à l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne, en prenant en compte l'ensemble des dimensions de leur situation.

Enfin, il repose sur la mobilisation et la coordination des acteurs du logement et de l'insertion afin de construire des parcours cohérents, adaptés et durables.

Les missions principales s'organisent autour de la captation et de la gestion locative adaptée.

Dans le cadre de l'Intermédiation Locative (IML), le dispositif DBGJ a pour objectif de faciliter l'accès au logement à travers une phase transitoire, permettant aux

jeunes de développer et de acquérir et de consolider les compétences nécessaires à une vie autonome.

Notre intervention repose sur une médiation continue entre le bailleur et le jeune. Elle s'accompagne d'un accompagnement social personnalisé, centré sur l'ouverture des droits, l'insertion sociale et professionnelle, la gestion budgétaire et l'apprentissage du savoir-habiter.

Le dispositif intègre également la préparation et le suivi du bail glissant, comprenant l'évaluation des situations, la contractualisation et le transfert progressif du bail.

Enfin, des actions de médiation et de prévention sont menées, en lien avec une coordination étroite des partenaires (SIAO, services sociaux, et bailleurs), afin de garantir un accompagnement cohérent, sécurisé et efficient.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Nombre totale de places autorisées : **20**

➔ Nombre d'entrées sur l'année : **12**

➔ Nombre de sorties sur l'année : **7**

443€ : moyenne des loyers en 2025, pour l'ensemble du parc en bail glissant (*fourchette de 283€ à 626€*)

Profil du public



- **18 à 25 ans**

- **19,4 ans** : moyenne d'âge à l'entrée

- Situation à l'entrée : **l'ensemble des jeunes orientés par le SISIAO sont issus des dispositifs ASE.**

- Ex MNA : **21** (*dont : 12 cartes de séjour temporaire (CST) "travailleur temporaire", 1 BPI, 1 protection subsidiaire*)

- ASE classique : **2**

- Ressources moyennes à l'entrée (*emploi, allocation, formation, etc.*) : **1083€** (*dont 7 jeunes accompagnés avec des ressources inférieures à 900€*)

- Situation professionnelle à l'entrée : CDD / CDI **4**
intérimaire **1**
alternance **7**

Parcours et accompagnement

Durée moyenne d'accompagnement (*en jours*) :



422,52

Nombre de baux glissés effectifs sur l'année : **5**

Nombre de ruptures de bail ou de réorientations (*accès direct*) : **2**

Âge moyen au glissement de bail : **20,56** ans

22

Total de logements mobilisés sur l'année

12

logements en baux glissants sur l'EMS

10

logements en baux glissants hors EMS

19

dans le parc public

3

dans le parc privé



23

Nombre total de jeunes accompagnés sur l'année

DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

L'ACTIVITÉ DU SERVICE

PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNÉS EN DBGJ

Les jeunes accompagnés par notre dispositif sont tous originaires d'établissements éducatifs et, dans une moindre mesure, de services Jeunes Majeurs ou de familles d'accueil. Ce sont principalement de jeunes hommes (*en 2025, seules 2 jeunes femmes ont été accueillies*) en apprentissage avec un salaire mensuel d'au minimum 800€ et disposant d'une épargne raisonnable (1500€ à 2000€).

Les jeunes orientés vers le dispositif sont majoritairement de jeunes isolés nécessitant un accompagnement socio-éducatif soutenu.

Issus pour la plupart de parcours relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance en fi de prise en charge, les jeunes accompagnés connaissent un changement de cadre majeur en intégrant un dispositif d'intermédiation locative. Jusqu'alors, ils bénéficiaient d'un cadre de vie encadré, souvent collectif et sécurisant qui, s'il est protecteur, favorise peu l'acquisition d'une autonomie réelle et la compréhension des responsabilités liées à l'occupation d'un logement autonome.

Ainsi, au-delà du manque d'expérience de la vie en appartement, de nombreux jeunes accueillis sont confrontés pour la première fois à l'exigence d'une autonomie rapide. Ils passent d'une prise en charge où la majorité des décisions et démarches étaient effectuées pour eux, dans un cadre où certains droits leur étaient acquis, à une réalité où les contraintes et responsabilités de la vie adulte leur sont encore largement inconnues.

UNE MAJORITÉ DE JEUNE ISSUS DE DISPOSITIF MNA

Une fois encore en 2025, une majorité des jeunes accompagnés au DBGJ est issue des dispositifs Mineurs Non Accompagnés (MNA), nécessitant un accompagnement socio-éducatif adapté. Sur 23 jeunes suivis, 21 sont d'anciens Mineurs Non Accompagnés (*ex-MNA*). Arrivés récemment sur le territoire pour la plupart, ils sont encore en phase d'apprentissage de la langue française, ce qui impacte également leur maîtrise de la lecture et de l'écrit. Par ailleurs, leur parcours d'exil peut laisser des séquelles psychologiques et/ou physiques qu'il nous faudra prendre en compte.

Pour ce profil de jeunes, il est essentiel

de porter une attention particulière à l'accès aux soins et à la santé, tant physique que psychologique, et de les accompagner pour lever les freins liés à la méconnaissance de la société d'accueil. Cela concerne notamment les démarches administratives, la culture, les codes sociaux et la connaissance de leurs droits.

Il est important de souligner que, malgré ces vulnérabilités, les jeunes ex-MNA font preuve d'une grande maturité, reflet de leur parcours migratoire, et manifestent une réelle volonté d'accéder à un statut social et de s'intégrer pleinement dans le pays d'accueil.

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL VERS L'INSERTION RÉSIDENNELLE DES JEUNES

Pour répondre aux besoins des jeunes adultes orientés vers le DBGJ, l'équipe assure un accompagnement socio-éducatif global visant à garantir l'accès et le maintien dans un logement autonome.

Axes de l'accompagnement :

- résidentiel : accompagnement sur les démarches liées au logement, la gestion quotidienne et budgétaire, la découverte des ressources locales et la compréhension réaliste du marché locatif ;
- socio-professionnel : soutien à l'insertion et à la pérennisation de l'emploi, ou orientation professionnelle adaptée, socle indispensable à une autonomie raisonnée et raisonnable ;
- santé et relationnel : prise en compte de la santé physique et mentale, de l'accès à la citoyenneté, à la culture et au sport, et développement du lien social.

Modalités pratiques de l'accompagnement

- Des entretiens individuels sont programmés au minimum toutes les deux semaines, avec une fréquence ajustable selon les besoins. Ce rythme volontairement espacé favorise la prise de conscience progressive de l'autonomie et de la responsabilité liées à l'indépendance résidentielle.
- Des visites à domicile (VAD) sont réalisées pour travailler le « *savoir-habiter* » : entretien du logement, respect des relations de voisinage et application du règlement.
- L'accompagnement inclut également un soutien intensif dans les démarches

administratives, permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances nécessaires pour accéder aux droits et aux aides financières (*CPAM, CAF, Impôts, Chèques Energie, VISALE, droit au séjour*) et la connaissance et prise en main des formulaires liés à leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, le DBGJ propose un accompagnement structuré et complet, combinant autonomie résidentielle, insertion professionnelle et inclusion sociale, tout en soutenant les jeunes dans l'acquisition des compétences indispensables à une vie adulte responsable.

LA RECHERCHE ET LA CAPTATION DE LOGEMENT : UN VÉRITABLE DÉFI EN 2025

Dans le cadre d'une convention budgétaire renouvelable d'une durée de trois ans depuis 2023, le dispositif DBGJ a connu plusieurs évolutions organisationnelles au cours de l'année 2025.

Le contexte immobilier particulièrement contraint sur le territoire de l'Eurométropole, périmètre d'intervention initial du DBGJ, marqué par une faible disponibilité de logements de petite taille (*Studio, T1*), a conduit, avec l'accord de l'ensemble des partenaires (*CeA 67, SIAO*), à une réflexion collective sur l'élargissement du périmètre d'action du dispositif.

Un travail de fond a ainsi été mené tout au long de l'année, portant à la fois sur la prospection de logements et sur la communication autour du projet, au bénéfice de l'insertion des jeunes, sur un territoire élargi. Ce nouveau périmètre a été défini en fonction des besoins et des différents bassins de vie identifiés, incluant les communes de Haguenau, Saverne, Brumath et Bischwiller.

Cette phase de structuration et de déploiement explique que le taux d'occupation en 2025 ait mis du temps à atteindre son niveau effectif, tout en coexistant avec la poursuite des glissements de baux pour les jeunes déjà accompagnés.

Néanmoins, le travail engagé a porté ses fruits à partir de la fin de l'été. À la fin de l'année, 17 jeunes sont accompagnés par le dispositif, dont 2 sur le territoire de Saverne, 1 à Bischwiller, 1 à Brumath et 2 sur la commune de Haguenau.

Aujourd'hui, le DBGJ est en mesure de

DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

confirmer sa capacité à répondre à un besoin élargi en matière de localisation, renforçant ainsi son rôle au service de l'insertion résidentielle des jeunes sur un territoire plus étendu.

L'accès à un logement stable constitue un véritable levier d'insertion globale pour les jeunes accompagnés, favorisant la sécurisation des parcours, la reprise de confiance et l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Les jeunes sont fortement impliqués dans la gestion de leur logement et dans la construction de leur projet personnel, renforçant ainsi leur autonomie et leur responsabilisation.

Le dispositif s'appuie également sur des partenariats consolidés avec les bailleurs sociaux et privés, indispensables à sa mise en œuvre.

Enfin, la réussite du principe de bail glissant illustre l'efficacité d'une responsabilisation progressive, permettant un accès durable et sécurisé au logement autonome.

L'année 2025 a confirmé la reconnaissance, par l'ensemble de nos partenaires, de la pertinence et de la qualité de l'accompagnement proposé dans le cadre de notre dispositif de bail glissant, au service de l'insertion sociale et locative des jeunes sortant de l'ASE.

LE DBGJ 2026 : CONSOLIDATION ET PERSPECTIVES

En 2026, le DBGJ continuera d'accompagner des jeunes vers l'accès à un logement stable et à une vie autonome, sur un territoire élargi, hors Eurométropole comprenant Haguenau, Saverne, Brumath et Bischwiller.

Notre dispositif repose sur le principe du bail glissant, qui permet une progression étape par étape, tout en offrant un cadre sécurisant et un suivi régulier. Chaque jeune suivi sera encouragé à prendre progressivement ses responsabilités : gérer son appartement, organiser son budget, et construire son projet professionnel et personnel.

Au quotidien, les travailleurs sociaux seront aux côtés des jeunes pour les guider dans leurs démarches administratives, leur découverte de la vie locale, l'accès à la santé, à la culture et aux activités sportives. Avec toujours une attention particulière portée aux jeunes ex-MNA ou nouvellement arrivés, pour les aider à surmonter les difficultés liées à la langue, à la connaissance des règles et à la compréhension de leur nouvel environnement.

L'année 2026 sera consacrée à la consolidation : les efforts porteront à la fois sur la stabilisation de l'occupation des

logements sur les nouvelles localisations définies en 2025, sur la sécurisation des parcours professionnels, et sur le renforcement de l'autonomie des jeunes.

L'extension progressive du dispositif à l'ensemble du Bas-Rhin, toujours dans l'objectif de proposer des parcours d'insertion locative de qualité, permet d'apporter des réponses adaptées aux projets et aux besoins des jeunes accompagnés.

L'équipe aborde cette nouvelle année avec enthousiasme et engagement, au service de l'insertion locative des jeunes sur le territoire.

Grâce à cet accompagnement global et personnalisé, le DBGJ offre à chaque jeune un véritable tremplin vers l'indépendance et l'insertion dans la société, en combinant protection, soutien et responsabilisation progressive.

Enfin, cette évolution du dispositif DBGJ nous invite à repenser collectivement nos pratiques et nos actions, afin de poursuivre la sécurisation des parcours d'insertion des jeunes accompagnés.



REVUE DE PRESSE



Une journée de l'accueil et de l'inclusion au centre Marcel-Marceau

Le 5 décembre, Strasbourg consacrera une journée à l'accueil et à l'inclusion, réunissant institutions, associations et citoyens. Entre une matinée de travail pour les professionnels et un forum ouvert au public durant le temps de l'après-midi, l'événement vise à renforcer les réseaux d'accueil, valoriser les initiatives locales et favoriser la rencontre entre nouveaux arrivants et acteurs du territoire.

La Ville de Strasbourg, à travers la mission "ville hospitalière", l'association Tunaweza et l'association Foyer Notre Dame (AFND) s'unissent pour organiser la journée de l'accueil et de l'inclusion, aux côtés de nombreux partenaires associatifs

du territoire. Un temps fort dédié à la rencontre, à l'échange et à la coconstruction autour des questions d'hospitalité et d'inclusion.

La matinée (8 h 30 à 12 h 30) sera consacrée à la mise en réseau des acteurs de l'accueil et de l'inclusion. À travers des temps collaboratifs et participatifs, les professionnels pourront partager leurs expériences, identifier des besoins communs et réfléchir collectivement à des pistes d'amélioration de l'accueil des personnes exilées dans le territoire. Le temps de la matinée sera introduit par Floriane Varietas, adjointe à la maire en charge de la ville inclusive, et clôturé par une intervention de Jacob Rogozinski, professeur émérite à la Faculté de philosophie

de Strasbourg.

Les ateliers proposés (désormais complets) aborderont des enjeux majeurs tels que la participation des personnes exilées, le travail en réseau, l'accès aux droits, la santé, l'engagement, la lutte contre les préjugés ou encore l'apprentissage du français. Un buffet orchestré par Kuirado et Jabiru réunira ensuite les partenaires inscrits et permettra de poursuivre les échanges de manière conviviale.

Un forum l'après-midi

La 3^e édition du forum "Bienvenue à Strasbourg" (14 h 30 à 17 h 30) proposera un temps d'accueil convivial et informatif, ouvert à l'ensemble des nouveaux arrivants : demandeurs d'asile, réfugiés, étu-

dants, expatriés, travailleurs sociaux ou habitants curieux de découvrir les ressources du territoire.

Ce rendez-vous permettra de rencontrer une quarantaine d'acteurs locaux, de s'informer sur les dispositifs existants (accès aux droits, santé, numérique, langue française, emploi, culture, bénévolat...) et de favoriser la création de liens. Un moment festif conclura l'événement, avec un goûter et un concert assuré par Ballade et la fanfare FEIS.

Vendredi 5 décembre de 8 h 30 à 17 h 30 au centre Marcel-Marceau, 5 place Albert-Schweitzer, Strasbourg. Publics : professionnels, associations, nouveaux arrivants, habitants. Ateliers du matin complets. Entrée libre au forum de l'après-midi.

mama.etcetera
Alsace, France

Après-midi des Familles

Mercredi 18 juin | 14h00 | Place du Saint Thomas

Rendez-vous sur la place **Saint-Thomas à Strasbourg**, pour une **après-midi festive dédiée aux enfants et aux familles** !

Au programme : ateliers créatifs, maquillage, coin lecture, jeu de piste, fresque, peinture marbrée, musique et exposition autour des droits des enfants. Des animations ponctuelles rythmeront l'après-midi : danse iranienne, percussions corporelles, capoeira, berceuses du monde et goûter partagé.

Un événement joyeux, engagé et créatif à vivre en famille !

Événement dans le cadre de la semaine des réfugiés

Marche des parapluies : mobilisés pour la protection des réfugiés

Symboles de la protection des réfugiés, des centaines de parapluies ont déambulé ce mercredi 18 juin, de la place du Château à la place Saint-Thomas. Migrants, enfants et soutiens sont venus en nombre participer à cette marche, événement central de la Semaine des réfugiés qui se poursuit jusqu'au 20 juin.

« Les parapluies que vous tenez entre vos mains ne sont pas qu'un accessoire, ils sont le symbole de la protection des personnes réfugiées. Ils évoquent cet abri, ce refuge que chaque personne devrait trouver », a rappelé Antoine Breining, le président de l'association Foyer Notre Dame qui a organisé avec Forum Réfugiés la marche des parapluies de ce mercredi 18 juin. Vers 13 h 15, plus de 250

personnes se sont retrouvées sur la place du Château pour participer à cet événement central de la septième Semaine des réfugiés. Cette dernière pour lui de sensibiliser les personnes réfugiées afin de défendre leurs droits et de renverser les clichés.

Visibiliser et défendre des droits

Si de nombreuses personnes sont venues montrer leur soutien, les premiers concernés étaient là également. Sajjad, un Pakistanais arrivé à Strasbourg en 2018, a scotché sur son parapluie des images choquantes rappelant les conditions souvent tragiques dans lesquelles les réfugiés émigrent. « Cette marche permet de rappeler les difficultés que nous traversons et l'espoir que l'Europe représente pour nous », explique-t-il. Souleymane, 14 ans, est



Cette marche est au cœur de la septième Semaine des réfugiés qui propose cette année un focus sur les enfants. Photo Franck Kobi



Au fil de la manifestation, des démonstrations de capoeira. Photo Franck Kobi

ambiance musicale jusqu'en fin de journée.

Également présente, la maire de Strasbourg a tenu à rappeler son soutien à la cause. « Le racisme et le rejet tuent. Face à la montée des extrémistes et des populistes, nous devons montrer qu'un autre chemin existe. Nous défendons une ville hospitalière, humaine et solidaire », a-t-elle soutenu avant de rappeler les dispositifs d'aide locaux comme l'espace d'accueil la T'Rêve et l'accès pour tous aux services communaux.

● **Allée Cheboub-Courtin**
La Semaine des réfugiés continue jusqu'au vendredi 20 juin. Le programme détaillé est à retrouver sur le web semainedesrefugiés-strasbourg.unicomplatt-form.page

« Les parapluies évoquent cet abri, ce refuge que chaque personne devrait trouver »

Antoine Breining, président de l'association Foyer Notre Dame

Les services de **PROximité**

Une semaine pour changer les regards sur la migration

Du 13 au 20 juin, l'Association Foyer Notre Dame, la Ville de Strasbourg et Stamtis h organisent la 7^e édition de la Semaine des réfugiés, avec une soixantaine d'acteurs associatifs, institutionnels et culturels, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés le 20 juin. Une cérémonie de clôture se tiendra au Phare Citadelle.

Dominique Duwig - Hier à 20:48 - Temps de lecture : 3 min



Comme lors des précédentes éditions, une « marche des parapluies » dans la ville symbolisera la protection des réfugiés. Elle aura lieu le mercredi 18 juin. Photo archives Laurent Réa

L'enfance sans frontières, thème de la semaine des réfugiés

Accueil | L'actu | Actualités | Actualité



« Nous ne sommes pas seulement des jeunes en difficulté, mais des adolescents pleins de rêves et d'espoir. » Arrivée il y a sept mois de République démocratique du Congo, Belle-Vida, 16 ans et demi, s'est exprimée au micro dans la cour de l'Hôtel de Ville en ouverture de la semaine des réfugiés, ce 13 juin. La mineure non-accompagnée, prise en charge par le centre Bernanos, a parlé des premières nuits passées dehors après son arrivée en France, de la difficulté d'évoluer sans repère dans un pays qu'on ne connaît pas. « Je prends la parole au nom de tous les jeunes réfugiés », a-t-elle assuré en préambule de la 7^e édition de cette manifestation qui a pour thème « Enfance sans frontières ».

Un job dating inclusif pour les bénéficiaires de l'Association Foyer Notre Dame

Le centre provisoire d'hébergement (CPH) de l'Association Foyer Notre Dame (AFND) à Strasbourg, a organisé son deuxième job dating inclusif le jeudi 9 octobre, en présence de la préfète déléguée pour l'égalité des chances. Un temps fort pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'AFND.

L'objectif de cette deuxième édition était de favoriser la mise en relation directe entre les personnes accompagnées par l'Association Foyer Notre Dame (AFND) et les employeurs, dans une démarche inclusive et valorisante. Un niveau de français A2 était demandé aux participants.

Cette édition s'est tenue en présence de Marilyne Poulain, préfète déléguée pour l'égalité des chances de la région Grand Est et du Bassin, témoignage de l'intérêt porté par l'État pour cette démarche en faveur de l'insertion et de l'inclusion professionnelle.

Une soixantaine de bénéficiaires de l'AFND a participé à ce temps d'échange professionnel. Les personnes accompagnées étaient issues de différents services de l'association : centre provisoire d'hébergement (CPH), hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (Huda), centre d'accueil des demandeurs d'asile (Cada), action d'insertion



Coralie Tijou, directrice générale de l'AFND, a accueilli des chefs d'entreprise et des personnes en recherche d'emploi. Photo DR

tion des personnes régularisées (AIPR) et dispositif Agir 67. Ce rendez-vous visait à favoriser l'accès à l'emploi et à encourager la diversité des parcours, en offrant à chacun la possibilité de rencontrer directement des recruteurs et des structures d'accompagnement.

Entreprises mobilisées et partenaires engagés
Une dizaine d'entreprises locales ainsi que plusieurs structures d'accompagnement étaient présentes afin

d'orienter les participants dans leurs démarches d'insertion et de formation, offrant aux candidats une large palette de secteurs d'activité. Parmi ces structures : EMI Cremo (propriété et nettoyage), Génis (agriculture, BTP, logistique), Scopobart (propriété, espaces verts, BTP), Relais Chantier (BTP), Carjoui (recochage de jouets, vente, rénovation), Arasc (service à la personne), Start People (interim multisectoriel), ACI J'offre (BTP), Umih 67 (hôtellerie-restauration), France Travail, Ursica (accompagnement ad-

ministratif), Mission Locale, Epidé (insertion professionnelle), Afa et Alaji (centres de formation). Ce deuxième job dating inclusif a permis de créer un espace d'échanges constructifs entre les bénéficiaires, les entreprises et les acteurs institutionnels.

En favorisant la mise en relation directe et la valorisation des compétences, cet événement a contribué à renforcer les parcours d'insertion socio-professionnelle et à soutenir l'accès à l'emploi durable pour tous.

L'Association Foyer Notre Dame dans ses nouveaux murs

Plus que centenaire, l'Association Foyer Notre Dame a investi fin juin son nouveau siège social, 21 rue du Dôme à Strasbourg, à quelques pas du site historique. Elle lance une démarche collective et participative qui vise à mettre à jour son projet associatif et à élaborer son plan stratégique 2026-2030.



Antoine Breining et Coralie Tijou vont fixer un nouveau cap à l'Association avec tous les acteurs de l'AFND. Photo DR

Le lieu est étonnant, la bâtisse a de l'allure. « En ces lieux furent accueillis cinq empereurs : Rodolphe I^{er} de Habsbourg - 1274; Robert Le Palatin Wittelbach - 1400; Frédéric II - 1485; Maximilien I^{er} - 1494; Charles Quint - 1552. » Voici ce que l'on peut lire sur la plaque de l'immeuble du 21, rue du Dôme à Strasbourg, à quelques mètres de la cathédrale. C'est au premier et au deuxième étage que l'Association Foyer Notre Dame (AFND) a élu domicile fin juin. « Tous nos services administratifs sont enfin regroupés sur deux niveaux, se félicite Antoine Breining, le président de l'AFND. Nous avons racheté un local à un cabinet d'avocats. » Vingt personnes occupent désormais les 360 m² du nouveau siège social.

Un déménagement nécessaire

Avec plus de 100 ans d'histoire au service des personnes en situation de vulnérabilité, l'association a vendu fin 2023 l'ancien bâtiment qu'elle occupait depuis des lustres. Ce bâtiment historique, propriété un temps de la famille de Geroldseck, abritait pendant un certain nombre d'années la famille de Charles de Foucauld qui, lui-même, a habité les lieux dans sa jeunesse. « La vente du siège historique était indispensable, poursuit Antoine Breining. Faute de quoi, nous aurions été dans l'obligation d'engager des

travaux de mise aux normes extrêmement lourds. » Le président de l'Association préfère donner de l'air et opter pour un déménagement dans un bâtiment qui a vu la cathédrale, avec le soutien unanime de son conseil d'administration. Une opération gagnante, selon lui, qui permet à l'AFND de « redémarrer sur des bases solides. »

Un cap pour les années à venir

L'ambition est de perpétuer sa mission d'hébergement et d'accompagnement. Fidèle à ses valeurs fondatrices d'ac-

cueil, de respect et de solidarité, l'Association Foyer Notre Dame va poursuivre le travail engagé pour construire son projet associatif et son plan stratégique à cinq ans. Démarche qui vise à établir une feuille de route claire qui définira les priorités de l'association pour renforcer ses actions, répondre aux nouveaux besoins des publics accompagnés et soutenir au quotidien les équipes dans leurs missions. « Il s'agit à la fois de reconstruire notre identité, nos valeurs et nos missions... et de se questionner collectivement sur les évolutions possibles », explique Coralie Tijou, directrice générale de l'AFND et porteuse du projet. Cette démarche stratégique est conduite avec l'appui du groupe SPQI Conseil, reconnu pour son expertise auprès des structures sociales et médico-sociales. La construction du projet associatif et du plan stratégique se déroulera en trois phases, annonce Antoine Breining. Un premier temps de diagnostic vise à dresser un état des lieux objectif et partagé des forces, des axes d'amélioration et des attentes. Suivra une deuxième étape de construction du projet associatif à travers un séminaire collectif qui permettra de travailler sur la vision commune, les orientations et l'identité de l'association pour les années à venir. Une dernière phase visera à élaborer le plan stratégique et la feuille de route opérationnelle. Ce qui permettra de dégager les actions prioritaires à mener entre 2026 et 2030. ■ Dominique Ducrocq

Au Foyer Notre Dame, voici venu le temps du changement

L'association Foyer Notre Dame a réuni ses équipes, ses bénévoles et les membres d'un conseil d'administration le mardi 20 mai à Strasbourg, dans la salle du Miroir. Ce temps fort a permis de revenir sur une année 2024 marquée par des engagements renforcés, des transformations profondes et une dynamique renouvelée.

Un nouveau siège social avant fête

Une autre page marquante de l'année 2024 est la vente du siège historique de l'association, situé au 21, rue des Écluses, et l'acquisition d'un nouveau siège, 21, rue du Dôme. L'installation des équipes y a débuté avant l'été 2024. Ce changement symbolise un tournant pour l'AFND, offrant de nouvelles perspectives de développement pour les équipes et de meilleures conditions de travail pour les salariés.



Le conseil d'administration de l'Association Foyer Notre Dame réuni autour de son président Antoine Breining (tout à droite) et de sa directrice générale Coralie Tijou (en bleu). Photo DR

nationale vers l'insertion professionnelle, un engagement renouvelé pour l'association dans sa mission de solidarité et d'inclusion. Ces renouvellements, signes de confiance dans l'accompagnement des publics vulnérables, sont le fruit du travail quotidien des équipes de l'association. Le président a également

souligné les excellents résultats des évaluations externes, menées par un cabinet indépendant au Centre Iona Park et au Centre provisoire d'hébergement CPH, témoignage de la qualité de la prise en charge des personnes accueillies et des professionnels des équipes. « Je tiens à remercier également

mes pouvoirs être fleur, collectivement, du travail réalisé et à les féliciter », a-t-il indiqué. L'Assemblée générale a aussi été l'occasion de revenir sur l'arrivée, en janvier 2024, de la nouvelle directrice générale, Coralie Tijou, qui a, dès sa prise de fonction, impulsion une dynamique de change-

ment a permis de consolider la dynamique engagée, tout en restant pleinement ouverte aux réalités quotidiennes du terrain. Elle a également travaillé avec les équipes affectées par la fermeture de plusieurs services en 2024, notamment l'Accueil Hébergement (AH) et le service de la Maison du Dôme (MD), transféré entre les mains de la Maison du Dôme, dont la fin d'activité s'est faite avec humanité. Malgré ces obstacles, l'engagement des équipes n'a jamais faibli et a permis de maintenir le cap vers les missions essentielles de l'association.

Stratégie à cinq ans

L'année 2025 ouvre sur des perspectives structurantes pour l'association. Fidèle à ses valeurs fondatrices d'accueil, de respect et de solidarité, l'AFND va poursuivre le travail engagé pour construire son projet associatif et son plan stratégique à cinq ans. Cette démarche vise à établir une feuille de route claire qui définira les priorités de l'association pour renforcer ses actions, répondre aux nouveaux besoins des publics accompagnés et soutenir au quotidien les équipes dans leurs missions. « Il s'agit à la fois de reconstruire notre identité, nos valeurs et nos missions... et de se questionner collectivement sur les évolutions possibles », explique Coralie Tijou, directrice

Une fête dédiée à la jeunesse



La fête du pôle jeunesse a constitué un moment privilégié de rencontres et de retrouvailles entre jeunes et salariés. Photo DR

La fête du pôle jeunesse de l'Association Foyer Notre Dame s'est tenue quelques jours avant la rentrée : l'occasion pour tous les publics accueillis au pôle jeunesse, ainsi que pour les salariés qui les accompagnent au quotidien, de se retrouver et

d'échanger. Cet événement s'est adressé à tous les jeunes des différents services : la Maisonnée, foyer d'accueil pour jeunes garçons MNA (mineurs non accompagnés) ; les Résidents jeunes, qui proposent 189 logements répartis au sein de

quatre structures et s'adressent à une diversité de profils (apprentis, alternants, étudiants, jeunes actifs, demandeurs d'emploi, services civiques, bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune ou du Contrat jeune majeur insertion) ; le centre Rosa-

Parks, qui accompagne les jeunes majeurs vers l'autonomie grâce à un soutien global dans les démarches d'insertion professionnelle et locative ; le dispositif Baux logements jeunes, destiné à favoriser l'accès au logement des jeunes en voie d'insertion.

7^e Semaine des réfugiés : les enfants en exil à l'honneur

Le coup de main de la 7^e édition de la Semaine des Réfugiés, a été donné vendredi 13 juin dans la cour de l'Institut de Strasbourg. Un programme riche et diversifié a animé cette semaine dont le thème est "Enfance sans frontières".

Fabrice Varrault, adjoint à la maire de Strasbourg, a été l'invité d'honneur de la 7^e édition de la Semaine des Réfugiés, organisée par l'AFND. Lors de l'inauguration de cette semaine solidaire, une jeune femme de 16 ans, réfugiée de la République du Congo



Les jeunes mineurs jouent pour l'atelier Escape game culturelle lors du lancement de l'inauguration de la semaine des réfugiés à Strasbourg. Photo Frank Bock

de lourdes responsabilités et mille soucis et notre fronton », ajoute Antoine Breining, président de l'AFND.

Lors de l'inauguration de cette semaine solidaire, une jeune femme de 16 ans, réfugiée de la République du Congo

lors sur le thème : « Quand le racisme devient visible... ». Les plus gourmands pourront profiter d'un déjeuner "sans frontières" en attendant "saveurs d'ailleurs" ou encore un grand banquet festif pour clôturer cette semaine au Parc Citadelle le vendredi 20 juin. Autre temps fort de la semaine, la marche des parapalans - symbole de protection des réfugiés - le mercredi 18 juin à 13h15 au départ de la place du Château. Il s'agit de la marche et, après midi des familles avec ateliers créatifs, concert, exposition, table ronde, mais aussi un repas communautaire de football. Il en aura pour tous les goûts, tout ceux qui souhaitent le moment de la journée, des ateliers de cuisine, des ateliers de peinture, des ateliers de musique, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de sport, des ateliers de yoga, des ateliers de méditation, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des ateliers de soins, des ateliers de beauté, des ateliers de bien-être, des ateliers de relaxation, des ateliers de méditation, des ateliers de yoga, des ateliers de pilates, des ateliers de fitness, des ateliers de sport, des ateliers de danse, des ateliers de théâtre, des ateliers de musique, des ateliers de chant, des ateliers de lecture, des ateliers de dessin, des ateliers de sculpture, des ateliers de poterie, des ateliers de couture, des ateliers de broderie, des ateliers de tatouage, des ateliers de maquillage, des ateliers de coiffure, des

foyer notre dame

— ASSOCIATION —

www.foyernotredame.org
www.residencesjeunes.org

Suivez notre actualité :



[associationfoyernotredame](https://www.facebook.com/associationfoyernotredame)



[@associationfoyernotredame](https://www.instagram.com/@associationfoyernotredame)



[Association Foyer Notre Dame](https://www.linkedin.com/company/Association-Foyer-Notre-Dame)